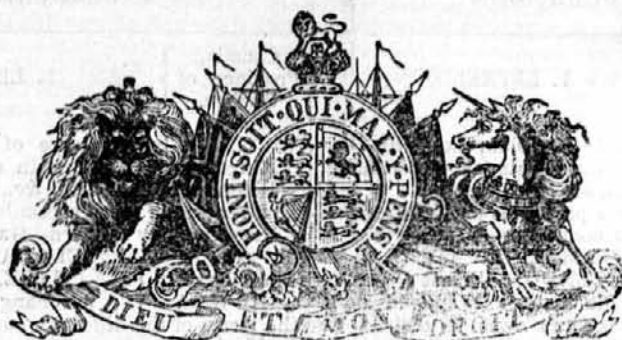




Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 8 SEPTEMBRE 1877.

ERRATA.

Dans la *Gazette Officielle* du 1er septembre 1877, nomination de registrateur pour la division d'enregistrement de Montréal Est, au lieu de "Ludger Napoléon Duvernay", il faut lire "Louis Napoléon Duvernay."

Dans les proclamations qui ont paru dans la *Gazette Officielle* du 1er septembre courant, érigeant les townships Duhamel et Malhiot, partout où se trouve le mot "arpents," lisez plutôt "acres."

6327

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 3 septembre 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Messieurs André Naud, Cornélius Ryan, Denis Paquet, Vincent Nadon, Joseph Chamberlan, Xavier Barbier et Patrick Shane, comme conseillers municipaux, pour le township de Hincks.

6325

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 8th SEPTEMBER, 1877.

ERRATA.

In the *Official Gazette* of the 1st of September 1877, appointment of registrar for the registration division of Montreal East, instead of "Ludger Napoleon Duvernay", read "Louis Napoleon Duvernay."

In the proclamations published in the *Official Gazette* of the 1st of September instant, erecting townships Duhamel and Malhiot, wherever the word "arpents" occurs, it should be "acres."

6328

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 3rd September, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. André Naud, Cornélius Ryan, Denis Paquet, Vincent Nadon, Joseph Chamberlan, Xavier Barbier and Patrick Shane, municipal councillors, for the township of Hincks.

6326

Proclamations.

Canada,
Province de
Québec.

L. LETELLIER.

[L. S.]
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } ATTENDU qu'il est à propos
Proc. Génl. } de changer les époques de la tenue des différentes cours dans le district de Bedford.

A CES CAUSES, Nous avons déclaré et ordonné, et par notre présente proclamation, déclarons et ordonnons qu'à l'avenir, les cours ci-après mentionnées du district de Bedford seront tenues aux époques déterminées comme suit, savoir :

LA COUR DU BANC DE LA REINE dans l'exercice de sa juridiction criminelle en première instance dans le DISTRICT de BEDFORD, commencera le DEUXIEME MARDI de chacun des mois de MARS et SEPTEMBRE, chaque année ;

La COUR SUPERIEURE et la COUR de CIRCUIT dans et pour le DISTRICT de BEDFORD, seront tenues chaque année le DEUXIEME LUNDI de chacun des mois de JANVIER, AVRIL, JUIN et OCTOBRE, et les cinq jours juridiques suivants ;

La COUR de CIRCUIT dans et pour le COMTÉ de SHEFFORD, sera tenue chaque année le DERNIER MARDI de chacun des mois de MARS, JUIN et SEPTEMBRE, et le DEUXIEME MARDI du mois de DECEMBRE, et les trois jours juridiques suivants ;

La COUR de CIRCUIT dans et pour le COMTÉ de BROME, sera tenue chaque année le PREMIER MARDI de chacun des mois de JANVIER, AVRIL, JUILLET et OCTOBRE, et les deux jours juridiques suivants ;

La COUR de CIRCUIT dans et pour le COMTÉ de MISSISQUOI à BEDFORD, sera tenue chaque année le PREMIER MARDI de chacun des mois de MARS, JUIN, SEPTEMBRE et DECEMBRE, et les deux jours juridiques suivants ;

De tout ce que dessus tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-UNIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire.

6329

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.

L. LETELLIER.

[L. S.]
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.

L. LETELLIER.

[L. S.]
VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } WHEREAS it is proper to
Att. Genl. } change the time of holding the terms of the different courts in the district of Bedford ;

NOW KNOW YE, that We have declared and ordered, and do by our present Proclamation declare and order that the courts hereinafter mentioned in the district of Bedford, shall be held at the times hereinafter fixed, namely :

The COURTS OF QUEEN'S BENCH in the exercise of its original criminal jurisdiction for the DISTRICT of BEDFORD, shall commence on the SECOND TUESDAY of each of the months of MARCH and SEPTEMBER, of every year.

The SUPERIOR COURT and CIRCUIT COURT in and for the DISTRICT of BEDFORD, shall be held every year on the SECOND MONDAY of each of the months of JANUARY, APRIL, JUNE and OCTOBER, and the five juridical days following ;

The CIRCUIT COURT in and for the COUNTY of SHEFFORD, shall be held every year on the LAST TUESDAY of each of the months of MARCH, JUNE and SEPTEMBER, and the SECOND TUESDAY of the MONTH of DECEMBER, and the three juridical days following ;

The CIRCUIT COURT in and for the COUNTY OF BROME, shall be held every year on the FIRST TUESDAY of each of the months of JANUARY, APRIL, JULY and OCTOBER, and the two juridical days following ;

The CIRCUIT COURT in and for the COUNTY OF MISSISQUOI, at BEDFORD, shall be held every year on the FIRST TUESDAY of each of the months of MARCH, JUNE, SEPTEMBER and DECEMBER, and the two juridical days following.

Of all which our loving subjects, and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY FIRST day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the forty first year of Our Reign.

By command,

J. A. CHAPLEAU,
Secretary.

6330

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.

L. LETELLIER.

[L. S.]
VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative

Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TRENTE-UNIEME jour du mois d'AOÛT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le trente-unième jour du mois d'août mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le HUITIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGTIEME jour d'AOÛT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
1035

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUEBEC.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 19 juillet 1877.

Avis est par les présentes donné qu'une requête a été présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par François-Xavier Antoine Biron, écuyer, notaire, de Saint-Cuthbert, comté de Berthier, district de Richelieu, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoires de Jean Chenevert, écuyer, notaire, du même lieu, en vertu des dispositions du 39 Victoria, chap. 33.

5983 4 J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre

Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the THIRTY FIRST day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, and to every of you —GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the thirty first day of the month of August, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the EIGHTH day of the month of OCTOBER next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTIETH day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the forty first year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
1036

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 19th July, 1877.

Notice is hereby given that there has been presented to His Excellency the Lieutenant Governor a petition from François Xavier Antoine Biron, esquire, notary, of Saint Cuthbert, county of Berthier, district of Richelieu, praying for permission to accept the transfer of the minutes, repertory and index of the late Jean Chenevert, in his lifetime, esquire, notary, of the same place, in accordance with the dispositions of the act 39th Victoria, chap. 33, s. 77.

5984 J. A. CHAPLEAU,
Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LÉGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are

tre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

805

required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877.

804

Avis Divers.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Avis public est par le présent donné que la société en commandite qui existait ci-devant entre John Ross, William Ritchie et Edward Vachon, sous les nom et raison de E. Vachon & Cie., comme manufacturiers de bois à la rivière Madeleine, dans le district de Gaspé, a été dissoute par l'expiration du temps.

Québec, 5 septembre 1877.

6357

AVIS.

M. James Whyte a cessé ce jour de représenter l'association dite "The Scottish Meal and Farm Produce Association, (en commandite), d'Edinburgh. Toutes communications doivent à l'avenir être adressées au Secrétaire à Edinburgh.

JOHN WALKER,

Directeur spécialement autorisé.

Montréal, 3 septembre 1877.

6331

No. 1483.

Cour Supérieure.

Dame Elizabeth Vautier, de l'Isle Perreault, dans le district de Montréal, épouse de Joseph Maufette, instituteur et commerçant, du même lieu, dûment autorisée pour l'effet des présentes à ester en justice, Demanderesse ; Et le dit Joseph Maufette, Défendeur.

Avis est par le présent donné que ce jour, la dite demanderesse a intenté une action en séparation de biens contre le dit défendeur.

CURRAN & COYLE,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 21 août 1877.

6319

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 1421.

Thomasina Pescod, de la cité et du district de Montréal, épouse de Patrick Rooney, ecuyer, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Patrick Rooney, Défendeur.
La demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux.

JUDAH, WURTELE & BRANCHAUD,
Avocats de la demanderesse

Montréal, 16 août 1877.

6007 4

Miscellaneous Notices.

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP.

Public notice is hereby given that the partnership *en commandite* formerly existing between John Ross, William Ritchie and Edward Vachon, under the style and firm of E. Vachon & Co., as lumber manufacturers, at river Magdalen, in the district of Gaspé, has been dissolved by limitation of time.

Quebec, 5th September, 1877.

6358

NOTICE.

Mr. James Whyte ceases from this date to represent The Scottish Meal and Farm Produce Association Limited, of Edinburgh. All communications must in the meantime be addressed to the Secretary in Edinburgh.

JOHN WALKER,

Director specially empowered.

Montreal, 3rd September, 1877.

6332

No. 1483.

Superior Court

Dame Elizabeth Vautier, of Isle Perreault, in the district of Montreal, wife of Joseph Maufette, of the same place, teacher and trader, duly authorized to the effect of these presents to ester en justice, Plaintiff ; And the said Joseph Maufette, Defendant.

Notice is hereby given that on this day, the aforesaid plaintiff has instituted an action *en séparation de biens*, separation as to property from the said defendant.

CURRAN & COYLE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 21st August, 1877.

6320

Province of Québec, }
District of Montréal. } Superior Court.
No. 1421.

Thomasina Pescod, of the city and district of Montreal, wife of Patrick Rooney, of the same place, esquire, merchant, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Patrick Rooney, Defendant.
The Plaintiff has, this day, instituted an action of separation of property against her said husband.

JUDAH, WURTELE & BRANCHAUD,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 16th August, 1877.

6005

Canada, }
Province of Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1673.
Dame Martha Louisa Jordan, des cité et district
de Montréal, épouse de James L. Adams, manu-
facturier, du même lieu, dûment autorisée à
ester en justice, Demanderesse;

vs.
Le dit James L. Adams, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
en cette cause.
ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 23 août 1877. 6199 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1359.
Dame Hermine Peltier, de la cité de Montréal,
épouse de Zotique Terriault, maçon en briques,
du même lieu, dûment autorisée à ester en
justice, Demanderesse;

vs.
Le dit Zotique Terriault, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée en cette cause.
T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 11 août 1877. 6015 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1041.
Malvina Darche, de la municipalité d'Hochelaga,
dans le dit district, épouse de Dieudonné Plante,
menuisier du même lieu, dûment autorisée à
ester en justice, aux fins des présentes, Demanderesse;

vs.
Dieudonné Plante, menuisier, du même lieu, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée
en cette cause le dix-neuf juillet courant 1877.

CHS. THIBAUT,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 19 juillet 1877. 5511 6

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Avis est donné par les présentes que Dame Ma-
thilde Bessette, épouse de Jean A. E. Bibaud, de
Montréal, a institué une action No. 1557, en sépa-
ration de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 22 août 1877. 6119 3

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Dans l'affaire d'Horace Aristide Ste. Marie, ci-
devant de la cité de Québec, failli.

Mercredi, le dixième jour d'octobre prochain
1877, le soussigné demandera à la dite cour sa
décharge en vertu du dit acte.

H. A. STE. MARIE.
Montréal, 1er septembre 1877. 6333

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ovide Toupin, failli.
Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette
affaire, et les créanciers sont notifiés de produire
leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.
Trois-Rivières, 1er septembre 1877. 6335

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1673.
Dame Martha Louisa Jordan, of the city and dis-
trict of Montreal, wife of James L. Adams, of
the same place, manufacturer, duly authorized
à ester en justice, Plaintiff;

vs.
The said James L. Adams, Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted in this cause.
ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 28th August, 1877. 6200

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1359.
Dame Hermine Peltier, of the city of Montreal,
wife of Zotique Terriault, of the same place,
bricklayer, duly authorized à ester en justice, Plaintiff;

vs.
The said Zotique Terriault, Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted in this cause.
T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 11th August, 1877. 6016

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1041.
Malvina Darche, of the municipality of Hochelaga,
in the said district, wife of Dieudonné Plante,
joiner, of the same place, duly authorized to
appear in judicial proceedings for the purposes
hereof, Plaintiff;

vs.
Dieudonné Plante, joiner, of the same place, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause, on the nineteenth day of
July instant 1877.

CHS. THIBAUT,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 19th July, 1877. 5512

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal, }
Notice is hereby given that Mrs. Mathilde Bes-
sette, wife of Jean A. E. Bibaud, of Montreal, has
instituted an action No. 1557, for separation as to
property.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 22nd August 1877. 6120

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }
In the matter of Horace Aristide Ste. Marie, here-
tofore of the city of Quebec, an Insolvent.

On Wednesday, the tenth day of October next
(1877), the undersigned will apply to the said
court for a discharge under the said act.

H. A. STE. MARIE,
Montreal, 1st September, 1877. 6334

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ovide Toupin, an Insolvent.
I, the undersigned, have been appointed assignee
in this matter, and the creditors are requested to
file their claims before me within one month.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.
Three Rivers, 1st September, 1877. 6336

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Damase Leduc, du village d'Hochelaga, dans le district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingtième jour de septembre A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic.
6383

Montréal, 5 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. Adelaar Gingras, des cité et district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 5 septembre 1877.

6359

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Elie Millier, de Danville, P. Q., marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 31 août 1877.

6351

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert I. Raynes, écuyer, de la Côte Saint-Antoine, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le vingtième jour de septembre A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 5 septembre 1877.

6355

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Octave Jodoin, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le vingt-cinquième jour de septembre A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
6353

Montréal, 5 septembre 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Damase Leduc, of the village of Hochelaga, in the district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twentieth day of September, A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Assignee.
6384

Montreal, 5th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. Adelaar Gingras, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 5th September, 1877.

6360

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Elie Millier, of Danville, P. Q., merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 31st August, 1877.

6352

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert I. Raynes, of Côte Saint Antoine, esquire, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the twentieth day of September A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 5th September, 1877.

6356

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Octave Jodoin, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Tuesday, the twenty fifth day of September A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
6354

Montreal, 5th September, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Richelieu, } Cour Supérieure.

In re :—Olivier Houde, failli.

Avis est donné que le dixième jour d'octobre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour avoir sa décharge sous la dite loi.

OLIVIER HOUDE,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 5 septembre 1877. 6385

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John N. Mills, commerçant, de West Shefford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, syndic officiel, pour le district de Bedford, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas déjà produit leurs réclamations devant moi sont requis de le faire sous un mois.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
6391

Waterloo, 4 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pouliot & Robitaille, de Québec, marchands de marchandises sèches et commerçants, faillis.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 3 septembre 1877. 6349

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Orton Pease, de Côteau Landing, P. Q., marchand et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de septembre 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 5 septembre 1877. 6347

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Robert Dunn & Cie., faillis.

Une assemblée des créanciers des faillis sus-nommés sera tenu au bureau du soussigné, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour considérer une offre de composition faite par les dits faillis; pour diriger le syndic quant à la vente de tout le fonds de commerce, réaliser l'actif de la succession en général, et définir les pouvoirs des inspecteurs et leurs devoirs dans les cas non pourvus par la loi, le tout suivant la loi.

JAMES COURT,
Syndic.
6201 2

Montréal, 5 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Lane, jr., de Québec, marchand de bois, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de septembre 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

OWEN MURPHY,
Syndic.
6211 2

Québec, 31 août 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Richelieu, } Superior Court.

In re :—Olivier Houde, an Insolvent.

Notice is given that on the tenth day of October next, the undersigned will apply to the court for his discharge under the said law.

OLIVIER HOUDE,
By CHARLES GILL,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 5th September, 1877. 6386

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John N. Mills, trader, of West Shefford, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, official assignee, for the district of Bedford, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
6392

Waterloo, 4th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Pouliot & Robitaille, of Quebec, dry goods merchant and traders, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 3rd September, 1877. 6350

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDINGS ACTS.

In the matter of Charles Orton Pease, of Côteau Landing, P. Q., merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection, until Monday, the twenty fourth day of September 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 5th September, 1877. 6348

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Dunn & Co., Insolvents.

A meeting of creditors of the above named insolvents will be held at the office of the undersigned, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the twenty fourth day of September instant, at three o'clock afternoon, to consider an offer of composition from the insolvents to direct the assignee as to the disposal of the stock in trade and realization of the assets of the estate generally, and to define the powers and duties of the inspectors in the respects not provided for by law, and in accordance with law.

JAMES COURT,
Assignee.
6202

Montreal, 5th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Lane, jr., of Quebec, lumber merchant, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty second day of September, 1877, after which dividend will be paid.

OWEN MURPHY,
Assignee.
6212

Quebec, 31st August, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Léon Lortie, commerçant, de la
cité de Montréal, failli.

Le neuvième jour d'octobre prochain, le soussi-
gné fera application à la dite cour pour une
décharge en vertu du dit acte.

LEON LORTIE,
Par LAREAU & LEBEUF,
Ses avocats *ad litem*.

Montréal, 23 août 1877. 6205 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE-
MENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Joseph Poirier, de la cité de Qué-
bec, marchand et manufacturier cordonnier,
failli.

Lundi, le premier jour d'octobre prochain, le
soussigné fera application à la dite cour pour avoir
sa décharge en vertu du dit acte.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs du dit failli.

Québec, 29 août 1877. 6209 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET
LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Mockrie, confiseur, de la
cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividen-
des a été préparé dans cette affaire, et sera ouvert
aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième
jour de septembre prochain A. D. 1877, après le-
quel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 29 août 1877. 6247 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Walter Bonnell, marchand de
cuir, de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes tel qu'a-
mendé par ordre des Inspecteurs a été préparé et
sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-
septième jour de septembre 1877, après lequel
jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 août 1877. 6237 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Wm. Heynen, failli.
Un premier et dernier bordereau des dividendes
a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux
oppositions jusqu'à lundi, le dix-septième jour de
septembre A. D. 1877, après lequel jour les divi-
dendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 29 août 1877. 6275 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Eustache Lacoste dit Languedoc,
commerçant, des cité et district de Montréal,
failli.

Un premier et dernier bordereau des divi-
dendes produit des biens et immeubles amendé a
été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux
oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour
de septembre prochain, après lequel jour les divi-
dendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 29 août 1877. 6245

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Léon Lortie, of the city of Mon-
treal, trader, an Insolvent.

On the ninth day of October next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act.

LEON LORTIE,
Par LAREAU & LEBEUF,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 23th August, 1877. 6206

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Poirier, of the city of Que-
bec, boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

On Monday, the first day of October next, the
undersigned will apply to the said court for a dis-
charge under the said act.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys *ad litem* of said insolvent.

Quebec, 29th August, 1877. 6210

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND
AMENDING ACTS.

In the matter of George Mockrie, of the city and
district of Montreal, confectioner, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been pre-
pared in this matter, subject to objection until
Monday, the twenty fourth day of September next
A. D. 1877, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 29th August, 1877. 6248

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Walter Bonnell, of Montreal,
leather merchant, an Insolvent.

A first dividend as amended by order of the
inspectors has been prepared subject to objection
until Monday, the seventeenth day of September
1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 29th August, 1877. 6238

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERE TO.

In the matter of Wm. Heynen, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been pre-
pared in this matter, and is opened to objections
until Monday, the seventeenth day of September,
A. D. 1877, after which date the same will be
payable.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 29th August, 1877. 6276

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc,
of the city and district of Montreal, trader, an
Insolvent.

A first and final dividend sheet of real estate
has been prepared in this matter, subject to ob-
jection until Monday, the twenty fourth day of
September next, after which dividends will be
paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 29th August, 1877. 6246

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Zotique Terriault, failli.

Un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre des créanciers telle que requise par la loi, a été déposé entre mes mains, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Dupuy, Taylor & Duff, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, lundi, le dix-septième jour de septembre A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour considérer le dit acte de composition et décharge.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 29 août 1877. 6271 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ferdinand Gagnon, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-septième jour de septembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 29 août 1877. 6273 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de W. D. McWilliam, de Glenmorgan, Ontario, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé dans cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-septième jour de septembre A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre Dame.
Montréal, 29 août 1877. 6277 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Moore, fabricant de chaudière et forgeron, de la cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes produit des biens immeubles a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 29 août 1877. 6243 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Canada,
Province de Québec, }
District de Bedford. } Cour Supérieure.

Dans l'affaire d'Oliva Methé et George Methé, tous deux commerçants, du canton de Stanbridge, dans le dit district, faisant ci-devant affaires ensemble en société comme tels sous les nom et raison de O. Methé & Frère, tant individuellement que comme tels associés, faillis. Le huitième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

OLIVA METHÉ,
GEORGE METHÉ,
Par BUCHANAN & BAKER,
Leurs procureurs ad litem.

Sweetsburg, 28 août 1877. 6279 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Zotique Terriault, an Insolvent.

A deed of composition and discharge purporting to be signed by the majority of the creditors as required by law, has been deposited with me, and the creditors are notified to meet at the office of Dupuy, Taylor & Duff, No. 353, Notre-Dame street, Montreal, on Monday, the seventeenth day of September, A. D. 1877, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 29th August, 1877. 6272

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ferdinand Gagnon, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and is opened to objections until Monday, the seventeenth day of September A. D. 1877, after which date the same will be payable.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 29th August, 1877. 6274

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of W. D. McWilliam, of Glenmorgan, Ontario, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter and is opened to objection until Monday, the seventeenth day of September, A. D. 1877, after which date the same will be payable.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre-Dame street,
Montreal, 29th August 1877. 6278

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Moore, of the city and district of Montreal, boiler maker and blacksmith, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of real estate has been prepared in this matter subject to objection until Monday, the twenty fourth day of September next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 29th August, 1877. 6244

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Bedford. } Superior Court.

In the matter of Oliva Methé and George Methé, both of the township of Stanbridge, in said district, traders, heretofore carrying on business in co-partnership together as such under the name style and firm of O. Methé & Brother, as well individually as such co partners, Insolvents. On the eighth day of October next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under said acts.

OLIVA METHÉ,
GEORGE METHÉ,
By BUCHANAN & BAKER,
Their attorneys ad litem.

Sweetsburg, 28th August, 1877. 62 0

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Lachance, commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le dix-huitième jour de septembre 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 29 août, 1877. 6235 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. Saucier & Cie., Chicoutimi, faillis.

Une feuille de dividende sur la vente de l'immeuble en cette affaire a été préparée et ouverte aux oppositions jusqu'à jeudi, le vingtième jour de septembre 1877, après ce jour le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.
6281 2

Québec, 29 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Alexander Walker, marchand, des cité et district de Montréal, failli.

Mercredi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDER WALKER,
Par L. N. BENJAMIN,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 20 août 1877. 6081 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire de Alexander McKelvie & Sons, faillis.

Le dix-septième jour de septembre prochain, les faillis s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge.

ALEXANDER MCKELVIE & SONS,
Par GERVAIS & GERIN,
Procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 7 août 1877. 5765 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles E. Seymour, failli.

Mercredi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES E. SEYMOUR,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 août 1877. 5945 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William T. Higginson, propriétaire de moulins et commerçant, de la paroisse de Rigaud, district de Montréal.

Le vingtième jour de septembre prochain, le failli soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM T. HIGGINSON,
Par O. AUGÉ,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 2 août 1877. 5715 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Napoléon Lachance, of Saint Jean Baptiste village, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the eighteenth day of September, 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 29th August, 1877. 6236

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. Saucier & Co., Chicoutimi, Insolvents.

A dividend sheet on the sale of the real estate has been prepared subject to oppositions until Thursday, the twentieth day of September 1877, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.
6282

Quebec, 29th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Alexander Walker, of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchant, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALEXANDER WALKER,
By L. N. BENJAMIN,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 20th August, 1877. 6082

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec. } *Superior Court*
District of Three Rivers. }

In the matter of Alexander McKelvie & Sons, Insolvents.

On the seventeenth day of September next, the insolvents will apply to the said court for discharge.

ALEXANDER MCKELVIE & SONS,
By GERVAIS & GERIN,
Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 7th August, 1877. 5766

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Charles E. Seymour, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES E. SEYMOUR,
Par A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th August, 1877. 5946

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William T. Higginson, of the parish of Rigaud, district of Montreal, mill owner and trader.

On the twentieth day of September next, the undersigned insolvent will apply to the said court for his discharge under said acts.

WILLIAM T. HIGGINSON,
Par O. AUGÉ,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 2nd August, 1877. 5716

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire d'Eusèbe Camirand, commerçant, de la paroisse de Sainte-Monique, failli ; et O. Lecours, syndic.

Le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

EUSEBE CAMIRAND,
Par DUMONT & McLEOD,
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 août 1877. 5937 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire d'Arthur Brunelle et Richard Gelinas, commerçant, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, faillis ; et Jean-Baptiste Onésime Dumont, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, syndic.

Le vingtième jour de septembre prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.

ARTHUR BRUNELLE,
J. B. O. DUMONT,
Par L. J. O. BRUNELLE.

Leur procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 13 août 1877. 5905 4

ACTES DE FAILLITE DE 1864, 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles Léger dit Parisien, commerçant, de Lachine, failli.

Mardi, le vingt-cinquième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

CHARLES LEGER DIT PARISIEN,
Par LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 août 1877. 5877 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de F. Corbeille & Frère, commerçants, ci-devant de Montréal, et maintenant de Sainte-Cunégonde, faillis.

Mercredi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS CORBEILLE,
OVIDE CORBEILLE,
Par LORANGER, LORANGER & PELLETIER,

Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 août 1877. 5725 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de A. B. Savage & Cie., faillis.
Mercredi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné individuellement et comme associé de la société A. B. Savage & Cie., demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ALFRED B. SAVAGE,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 août 1877. 5943 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Eusèbe Camirand, trader, of the parish of Sainte Monique, an Insolvent ; and O. Lecours, assignee.

On the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

EUSEBE CAMIRAND,
By DUMONT & McLEOD,
His attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 15th August 1877. 5938

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Arthur Brunelle and Richard Gelinas, trader, of the parish of Saint François Xavier of Batiscan, Insolvents ; and Jean Baptiste Onésime Dumont, official assignee, of the city of Three Rivers, assignee.

On the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.

ARTHUR BRUNELLE,
J. B. O. DUMONT,
By L. J. O. BRUNELLE,

Their attorney *ad litem*.

Three Rivers, 13th August, 1877. 5906

INSOLVENT ACTS OF 1864, 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Charles Léger dit Parisien, of Lachine, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty fifth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

CHARLES LEGER DIT PARISIEN,
By LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th August, 1877. 5878

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montréal. }

In the matter of F. Corbeille & Brother, traders, heretofore of Montreal, and now of Sainte Cunégonde, Insolvents.

On Wednesday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

FRANÇOIS CORBEILLE,
OVIDE CORBEILLE,
Per LORANGER, LORANGER & PELLETIER,

Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th August, 1877. 5726

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of A. B. Savage & Co., Insolvents.
On Wednesday, the twenty sixth day of September next, the undersigned individually and as a partner in the firm of A. B. Savage & Co., will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ALFRED B. SAVAGE,
By A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th August, 1877. 5944

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de James R. Baxter, failli, et J. L. Clair, syndic.

Le dix-huitième jour de septembre prochain, les soussignés failli et syndic dans cette affaire demanderont respectivement à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

JAMES R. BAXTER, et
J. L. CLAIR,
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 31 juillet 1877. 5741 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de D. C. Dagneau, failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à un juge de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

D. C. DAGNEAU,
Par BOSSE & LANGUEDOC,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 11 août 1877. 5885 4

ACTES DE FAILLITE DE 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William A. Little, failli.

Mercredi, le vingt-sixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

WILLIAM A. LITTLE,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 août 1877. 5947 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District d'Ottawa. } *Cour Supérieure*

Dans l'affaire de James Brown, du village d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, commerçant, failli.

Samedi, le sixième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES BROWN,
Par W. R. KENNEY,
Son procureur *ad litem*.

Aylmer, 10 août 1877. 5881 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Hubert T. Sentennes *et al.*, faillis; et Louis Dupuis, syndic, et H. Howison, requérant.

Lundi, le dixième jour de septembre prochain, le soussigné, un des dits faillis, demandera à la cour la ratification de sa décharge en vertu du dit acte et amendements.

H. HOWISON,
Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 31 juillet 1877. 5679 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Félix George Harbour, de Saint-Agapit de Beauvillage, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre,

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of James R. Baxter, an Insolvent, and J. L. Clair, assignee.

On the eighteenth day of September next, the undersigned insolvent and assignee in this matter will respectively apply to the said court for their discharge under the said act.

JAMES R. BAXTER, and
J. L. CLAIR,
Per M. HONAN,
Their attorney *ad litem*.

Three Rivers, 31st July, 1877. 5742

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of D. C. Dagneau, an Insolvent.

On Wednesday, the nineteenth day of September next, the undersigned will apply to a judge of the said court for a discharge under the said act.

D. C. DAGNEAU,
Per BOSSE & LANGUEDOC,
His attorneys *ad litem*.

Quebec, 11th August, 1877. 5886

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William A. Little, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty sixth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

WILLIAM A. LITTLE,
By A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th August, 1877. 5948

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, }
District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of James Brown, of the village of Aylmer, in the district of Ottawa, trader, an Insolvent.

On Saturday, the sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES BROWN,
By W. R. KENNEY,
His attorney *ad litem*.

Aylmer, 10th August, 1877. 5882

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Hubert T. Sentennes *et al.*, Insolvents; and Louis Dupuis, assignee, and H. Howison, requiring.

On Monday, the tenth day of September next, the undersigned, one of the insolvents, will apply to the court for ratification of his discharge under the said act and amendments.

H. HOWISON,
Per TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 31st July, 1877. 5680

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Félix George Harbour, of Saint-Agapit de Beauvillage, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Thursday,

Quebec, jeudi, le treizième jour de septembre prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires en général de sa faillite.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.
6301 2

Québec, 27 août 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de George Gastonguay, failli.
Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de septembre courant, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.
6311 2

Québec, 1er septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John A. Rafter, marchand de marchandises sèches, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les noms et raison de John A. Rafter & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que, mardi, le dix-huitième jour de septembre A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenu au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour considérer le retrait des garanties offertes, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
6315 2

Montréal, 31 août 1877.

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour de Circuit.*
District des Trois-Rivières, } No. 99.
Joseph Dargis, marchand, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur;

vs.

Hercule Beauchesne, postillon, de la paroisse Saint-Pierre Les Becquets, Défendeur;

et

Divers, Opposants.

Vu l'allégation de la déconfiture du dit défendeur faite dans les oppositions, afin de conserver, produites en cette cause, les créanciers du dit défendeur sont requis de fournir au greffier de cette cour dans et pour le dit district, sous quinze jours de la première insertion du présent avis, des états de leurs réclamations avec les pièces justificatives, s'il y en a, sinon d'une déposition sous serment que la somme réclamée est justement due.

P. E. PANNETON,
Député G. C. C.
District des Trois-Rivières.

Bureau du Greffier,
Trois-Rivières, 28 août 1877. 6303 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Stephen E. Gilman et Eugène E. Gilman, commerçants, du canton de Kingsey, district d'Arthabaska, province de Québec, sous les noms et raison de S. M. Gilman & Cie., faillis.

Vente d'immeuble à Kingsey Falls.

Ce morceau de terre situé sur le dit canton d'

the thirteenth day of September next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.
6302

Quebec, 27th August, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of George Gastonguay, an Insolvent.
A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the seventeenth day of September instant, after which dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee.
6312

Quebec, 1st September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John A. Rafter, of the city of Montréal, dry goods merchant, there doing business under the name and firm of John A. Rafter & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the eighteenth day of September A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montréal, to consider the withdrawal of security offered, and ordering affairs of estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
6316

Montreal, 31st August, 1877.

Rules of Court.

Province of Québec, } *Circuit Court.*
District of Three Rivers, } No. 99.
Joseph Dargis, merchant, of the city of Three Rivers, Plaintiff;

vs.

Hercule Beauchesne, mail conductor, of the parish of Saint Pierre Les Becquets, Defendant;

and

Divers parties, Opposants.

Seeing that in the oppositions *afin de conserver* in this cause, filed the insolvency of the said defendant is alleged, the creditors of the said defendant are required to file with the clerk of this court, in and for the said district, within fifteen days from the first insertion of the present notice, statements of their claims, with the vouchers, if any, if not with an affidavit that the amount claimed is justly due.

P. E. PANNETON,
Deputy C. C. C.
District of Three Rivers.

Clerk's Office,
Three Rivers, 28th August, 1877. 6304

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Stephen E. Gilman and Eugene E. Gilman, district of Arthabaska, province of Québec, of the township of Kingsey, traders, under the name and style of S. M. Gilman & Co., Insolvents.

Sale of real estate at Kingsey Falls.

That parcel of land situated in the said to n-

Kingsey, et formant partie du lot numéro six, dans le douzième rang du dit canton de Kingsey, et situé du côté sud-ouest de la rivière Nicolet, et borné comme suit, savoir : du côté nord-est par le haut de la rive de la dite rivière, au sud-est et au sud-ouest par le chemin, et au nord-ouest par la ligne qui se trouve entre les lots numéros six et sept—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, à Arthabaska, MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi.

JOHN FERGUSON,
Syndic.
6147 3

Montreal, 22 août 1877.

[Première publication, 25 août 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Charron, commerçant, de Waterloo, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Une étendue de terre située dans le village de Waterloo, étant partie du lot numéro vingt-un, dans le quatrième rang du canton de Shefford, étant le lot de village numéro cinq, et la partie sud du lot de village numéro quatre, marqué sur un plan préparé pour C. S. Browne, et bornée et décrite comme suit: commençant à un point sur le côté est de la rue Court ainsi appelée, quatre-vingt-douze pieds sud du poteau du coin sud-ouest du lot de village numéro deux sur le dit plan, appartenant à J. R. Tarte, notaire; de là dans une direction sud, le lot du côté est de la dite rue Court, une distance de cent vingt-cinq pieds, plus ou moins, jusqu'au côté nord de la rue Saint-Joseph; de là est le long du côté nord de la dite rue Saint-Joseph, jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro cinq; de là nord en suivant les lignes en arrière du dit lot numéro cinq et quatre jusqu'à un point sur la ligne en arrière du dit lot numéro quatre, soixante-quinze pieds sud du poteau coin sud-est du dit lot numéro deux, une distance de cent quarante-quatre pieds, aussi plus ou moins; de là ouest jusqu'au point de départ sud par la dite rue Saint-Joseph, à l'est en arrière par les lots de village possédés par Stephen McKenna, représentant C. S. Browne, et au nord par la partie nord du dit lot numéro quatre—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

2. Un certain lot de village ou emplacement situé dans le village de Waterloo susdit, formant partie du lot numéro vingt et un du troisième rang du township de Shefford (le dit lot avec autres maintenant inclus dans les limites du dit village de Waterloo), le dit emplacement composé de six pieds de terre de front mesurés du côté nord du lot de village numéro onze sur toute la longueur du dit lot, la totalité du lot numéro douze et la moitié sud du dit lot de village numéro treize du carré ou bloc No. un (1), suivant un certain plan ou map de lots de village la propriété de l'Honorable Asa B. Foster, le dit emplacement formant cent quarante pieds de front sur cent vingt-six pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et borné comme suit: à l'est en front par la rue principale du dit village, d'un côté au sud au restant du dit lot numéro onze, la propriété de Spen-

ship of Kingsey, and forming part of lot number six, in the twelfth range of the said township of Kingsey, and lying on the south west side of the Nicolet river, and bounded as follows, to wit: on the north east side by the top of the bank of the said river, on the south east and south west by the road, and on the north west by the line between the lots numbers six and seven—with buildings thereon.

Will be sold at the court house, at Arthabaska, on WEDNESDAY, the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FERGUSON,
Assignee.
6148

Montreal, 22nd August, 1877.

[First published, 25th August, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Charron, of Waterloo, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A certain piece of land situate in the village of Waterloo, being part of the lot number twenty one, in the fourth range of the township of Shefford, being the village lot number five, and the south part of village lot number four, marked on a certain map or plan prepared for C. S. Browne, and bounded and described as follows: commencing at a point on the east side of Court street so called, ninety two feet south of the south west corner post of village lot number two on said plan, belonging to J. R. Tarte, notary; thence in a southerly direction along the east side of said Court street, a distance of one hundred and twenty five feet, more or less, to the north side of Saint Joseph street; thence east along the north side line of said Saint Joseph street, to the south east corner of said lot number five; thence northerly following the rear lines of said lot number five and four to a point on the rear line of said lot number four, seventy five feet south of the south east corner post of the said lot number two, a distance of one hundred and forty four feet, also, more or less; thence west to place of commencement, south by said Saint Joseph street, east in rear by village lots owned by Stephen McKenna, representing C. S. Browne, and north by the north part of said lot number four—with all the buildings thereon erected.

2. A certain village lot or emplacement situate in the said village of Waterloo, forming part of lot number twenty one of the third range of the township of Shefford (said lot with others now included in the limits of the said village of Waterloo), the said emplacement composed of six feet of ground measured on the north side of the village lot number eleven by all the depth of the said lot, all the lot number twelve and the south half of the village lot number thirteen of the square or block No. (1) one, according to a certain plan or map of village lots the property of the Honorable Asa B. Foster, the said emplacement forming one hundred and forty feet front by one hundred and twenty six feet in depth, the whole more or less, and bounded as follows: on the east in front by the principal village street, on one side to the south by the balance of the said lot number eleven,

cer Shaw, à l'arrière, à l'ouest au terrain du dit Hon. A. B. Foster, et au nord d'autre côté par la moitié nord du lot numéro treize, la propriété de François Gaouette—avec la boutique, maison et autres bâties dessus faites et construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, VENDREDI, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain à ONZE heures de l'avant-midi.

HENRI LESPÉRANCE,

Montréal, 18 juillet 1877.

[Première publication, 4 août 1877.]

Syndic.

5605 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire d'Edwin H. Lothrop et Moses E. Haseltine, tous deux du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, commerçants, faisant affaires comme tels en société, à Coaticook susdit, sous les nom et raison de Lothrop et Haseltine, faillir.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Cette étendue de terre sise et située dans le dit village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Barnston, décrite comme suit, savoir : commençant sur la rue Richmond, à un point vis-à-vis le coin sud-est du Cimetière Mount Foreste; et courant de là est le long de la dite rue Richmond, cinquante pieds; de là nord à angles droits avec la dite rue cent pieds; de là ouest parallèlement avec la dite rue jusqu'au dit Cimetière; de là sud dans une ligne droite jusqu'au point de départ.

2. Tout ce lopin de terre sis et situé dans le dit village de Coaticook et étant partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Barnston, décrit comme suit, savoir : commençant du coin nord-est de la terre appartenant à John W. Merry, sur le côté sud de la rue de la cour, dans le dit village de Coaticook; de là sud le long de la ligne est de la dite propriété de Merry, six perches et demie, de là est parallèlement avec la dite rue de la Cour, six perches; de là nord parallèlement avec la ligne est de la dite propriété de Merry, six perches et demie; de là ouest le long de la dite rue de la Cour, six perches jusqu'au point de départ, contenant trente-neuf perches de terre.

3. Une partie du lot numéro vingt-sept, dans le premier rang du canton de Barnston, étant un lot de village, à l'extrémité nord, dans le dit village de Coaticook, connue et décrite comme suit, commençant au coin sud-ouest du lot numéro deux, sur la rue Tolley, d'un plan déposé au bureau d'enregistrement de Coaticook, appelé plan de l'extrémité nord, fait par C. E. Towle, arpenteur provincial, et de là ouest le long du côté nord de la rue Compton, huit perches tel que montré sur le dit plan ayant les dimensions et les descriptions suivantes, savoir : huit perches de front sur la dite rue Compton, sur dix perches de profondeur; bornée à l'est par les lots numéros deux et quatre sur la dite rue Tolley, et contenant

the property of Spencer Shaw, in the rear to the west by the land of the said Honorable A. B. Foster, and on the other side to the north by the north half of lot number thirteen, the property of François Gaouette—with the workshops, house and other buildings thereon made and erected.

To be sold at the registry office for the county of Shefford, at Waterloo, in the county of Shefford, district of Bedford, on FRIDAY, the FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the fore noon.

HENRI LESPÉRANCE,

Montreal, 18th July, 1877.

[First published, 4th August, 1877.]

Assignee.

5606

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edwin H. Lothrop and Moses E. Haseltine, both of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, trader, carrying on business as such in co-partnership at Coaticook aforesaid, under the style and firm of Lothrop and Haseltine, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. That certain tract or parcel of land situate lying and being in the said village of Coaticook and being part of lot number twenty six, in the second range of lots in the township of Barnston, described as follows, to wit : commencing on Richmond street, at a point opposite the south east corner of Mount Forest Cemetery, and running from thence easterly along said Richmond street, fifty feet; thence northerly at right angles with said street, one hundred feet; thence westerly parallel with said street to said Cemetery; thence southerly in a right line to the place of beginning.

2. All that certain lot of land situate lying and being in the said village of Coaticook, and being part of lot number twenty seven, in the second range of lots in the township of Barnston, described as follows, to wit : commencing at the north east corner of land belonging to John W. Merry, on the south side of Court street, in said village of Coaticook; thence southerly along said Merry's east line, six and one half rods; thence easterly parallel with said Court street, six rods; thence northerly parallel with said Merry's east line, six and one half rods; thence westerly along said Court street, six rods to the place of beginning, containing thirty nine rods of land.

3. A part of lot number twenty seven, in the first range of the township of Barnston, being a village lot at north end in said village of Coaticook, known and distinguished as follows : commencing at the south west corner of lot number two, on Tolley street, of a plan deposited in the Coaticook registry office, called a plan of north end, by C. E. Towle, provincial land surveyor, and thence west along the north side of Compton street, eight rods, as shown by said plan, of the following dimensions and descriptions, to wit : eight rods frontage on said Compton street, by ten rods in depth; bounded on the east side by lots numbers two and four on said Tolley street, and containing eighty rods of land—with the buildings, betterments and

quatre-vingt perches de terre—avec les bâties érigées et améliorations faites sur les dits trois étendues de terre.

Pour être venus à l'hôtel de ville, dans le dit village de Coaticook, MARDI, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1877, à ONZE heures de l'avant midi

JOHN FAIR,

181, rue Saint-Jacques, Syndic.
Montréal, 1er août 1877. 5641 3
[Première publication, 4 août 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES
QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Marc Charles Despocas, de la ville de Salaberry de Valleyfield, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement faisant partie du numéro dix sept, de la première concession de Catherinestown, dans la ville de Salaberry, de la contenance de quarante-sept pieds de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins; borné en front par une rue ouverte et verbalisée, en profondeur partie par le terrain de Polycarpe Montreuil, et partie par celui de Gilbert Bergevin, du côté nord-est par le terrain ci-après désigné, et du côté sud-ouest par celui de Joseph Latour—avec une maison dessus construite.

2. Un autre emplacement sis et situé au même lieu, de la contenance de deux perches de front sur cinq perches de profondeur, plus ou moins; borné en front par une rue ouverte et verbalisée, en profondeur partie par le terrain de Polycarpe Montreuil, et partie par celui de Gilbert Bergevin, du côté nord-est par le terrain de Dame veuve Eustache St. Pierre, et du côté sud-ouest par l'emplacement ci-dessus désigné—avec une maison et autres bâties dessus construites.

3. La juste moitié sud-ouest d'un emplacement sis et situé en la ville de Salaberry, dans la première concession de Catherinestown, dans le district de Beauharnois, tout le dit emplacement d'un demi arpent de front en mesurant sur le chemin de front sur un demi arpent de largeur sur le dernier du dit emplacement, avec garantie sur la largeur seulement, sur cinq perches et demi dans la ligne nord-est et soixante pieds dans la ligne sud-ouest de profondeur; borné en front par le chemin de front de la première concession de Catherinestown, en profondeur par Alexander Kelly, du côté nord-est par Etienne Léger, fils, et du côté sud-ouest par Frédéric Faubert—sans bâties.

4. Un emplacement sis et situé en la dite ville de Salaberry, de la contenance de trente-trois pieds de front, plus ou moins, sans garantie de mesure précise sur soixante-cinq pieds de profondeur; borné en front par une rue, en profondeur par le terrain de Joseph Desjardins et Honoré Boyer, du côté sud-ouest par le terrain de veuve Joseph Latour dit Ballard, et du côté nord-est par le terrain de Israël Poirier dit Lafleur—sans bâties.

5. Un emplacement sis et situé au village de la paroisse de Sainte-Cécile, dans la première concession de Catherinestown, dans la seigneurie de Beauharnois, de la contenance de cinquante pieds

improvements upon the said three parcels of land erected and made.

To be sold at the town hall, in the said village of Coaticook, on TUESDAY, the NINTH day of OCTOBER, 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,

Assignee.

181, Saint James street.
Montreal, 1st August, 1877. 5642
[First published, 4th August, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS.

In the matter of Marc Charles Despocas, of the town of Salaberry of Valleyfield, trader, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot forming part of lot number seventeen, of the first concession of Catherinestown, in the town of Salaberry, measuring forty seven feet in front by one half arpent in depth, more or less; bounded in front by an open and verbalized street, in rear partly by Polycarpe Montreuil's property, and partly by Gilbert Bergevin's property, on the north east side by the lot hereinafter described, and on the south west side by Joseph Latour's property—with a house thereon erected.

2. An other lot situate and being in the same place, measuring two perches in front by five perches in depth, more or less; bounded in front by an open and verbalized street, in rear partly by Polycarpe Montreuil's property and partly by Gilbert Bergevin, on the north east side by Mrs. widow Eustache St. Pierre's property, and on the south west side by the lot hereinabove described—with a house and outbuildings thereon erected.

3 The exact south west half of a lot situate and being in the town of Salaberry, in the first concession of Catherinestown, in the district of Beauharnois, the whole of the said lot measuring one arpent in front on the front road by one half arpent in width on the rear of the said lot, with warranty as to the width only, by five perches and a half on the north eastern alignment and sixty feet on the south western alignment in depth; bounded in front by the front road of the first concession of Catherinestown, in rear by Alexander Kelly, on the north east side by Etienne Leger, junior, and on the south west side by Frederic Faubert—no buildings.

4. A lot situate and being in the said town of Salaberry, measuring thirty three feet in front, more or less, without warranty as to precise measurement by sixty five feet in depth; bounded in front by a street, in rear by the lots belonging to Joseph Desjardins and Honoré Boyer, on the south west side by Mrs. widow Joseph Latour dit Ballard's property, and on the north east side by the property of Israël Poirier dit Lafleur—no buildings.

5. A lot situate and being in the village of the parish of Sainte Cécile, in the first concession of Catherinestown, in the seigniorie of Beauharnois, measuring fifty feet in front by the depth there

de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir d'une grande décharge construite par le gouvernement de cette province et passant en front du dit emplacement à aller en droite ligne au trait carré des emplacements de S. A. Massé, Joseph Demers et Cie., et John J. Loy; borné en front par la susdite décharge, en profondeur par le terrain de dame veuve Keitusoff Nicelson, du côté nord-est par le terrain de Stanislas Chartrand, et du côté sud-ouest par celui de Benjamin Prieur—avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la ville de Salaberry de Valleyfield, MERCREDI, le TRENTIEME jour d'OCTOBRE A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE.

Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
64, 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 22 août 1877.

6129 2

[Première publication, 25 août 1877.]

may be starting from a large outlet built by the government of this province, and passing in front of the said lot and running straight line to the division line of the properties of S. A. Massé, Joseph Demers & Co., and John J. Loy; bounded in front by the aforesaid outlet, in rear by the property of Mrs. widow Keitusoff Nicelson, on the north east side by the property of Stanislas Chartrand, and on the south west side by the property of Benjamin Prieur—with buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the town of Salaberry of Valleyfield, on WEDNESDAY, the THIRTIETH day of OCTOBER A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
64, 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 22nd August, 1877.

6130

[First published, 25th August, 1877.]

Licitations.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, rendu le vingtième jour de juin mil huit cent soixante et dix-sept, dans une cause dans laquelle Dame Marie Christine Tessier dit Lavigne, de la cité de Montréal, veuve de feu Jean Bte. Contremine dit Jolicœur, en son vivant, hotelier, du même lieu, est Demanderesse, et Jean Bte. Contremine dit Jolicœur, Christine Contremine dit Jolicœur, épouse de Vital Provost, et ce dernier, tant personnellement, si besoin est, que pour autoriser sa dite épouse Délina Contremine dit Jolicœur, fille majeure et usant de ses droits, Napoléon Contremine dit Jolicœur, Joseph Contremine dit Jolicœur, tous de la cité de Montréal, et Arthur B. Longpré, de la cité de Montréal, en sa qualité de tuteur spécialement élu en justice aux fins des présentes aux mineurs Caroline et Remi Contremine dit Jolicœur, sont Défendeurs, et Louis Flavien Berlinguet, sculpteur, de Montréal, en sa qualité de curateur à la substitution créée par le testament du dit feu Jean-Bte. Contremine dit Jolicœur, est mis en cause, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, sur la rue Mignonne, contenant vingt pieds de front, plus ou moins, sur quarante pieds, plus ou moins, de profondeur, et portant au plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, le numéro quatre cent quatre-vingt-quinze (495)—avec une maison en briques et un hangar à bois dessus construits.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le VINGT-DEUXIEME (22) jour de NOVEMBRE prochain, cour tenant, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiqués dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposé dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the twentieth day of June, one thousand eight hundred and seventy seven, in a cause in which Mary Christine Tessier *alias* Lavigne, of the city of Montreal, widow of the late Jean Bte. Contremine *alias* Jolicœur, in his lifetime, hotel-keeper, of the same place, is Plaintiff, and Jean Bte. Contremine *alias* Jolicœur, Christine Contremine *alias* Jolicœur, wife of Vital Provost, and the latter as well personally, if need be as for the purpose of authorizing his said wife Délina Contremine *alias* Jolicœur, spinster, Napoléon Contremine *alias* Jolicœur, Joseph Contremine *alias* Jolicœur, all of the city of Montreal, and Arthur B. Longpré, of the said city of Montreal, in his capacity of tutor specially elected in justice to the effect hereof to the minors Caroline and Remi Contremine *alias* Jolicœur, are Defendants, and Louis Flavien Berlinguet, sculptor, of Montreal, in his quality of curator to the substitution created by the last will of said Jean Bte. Contremine dit Jolicœur, is also party in this cause, ordering the licitation of a certain immovable described as follows, to wit :

A lot of land or emplacement situated in the city of Montreal, on Mignonne street, containing twenty feet in front, more or less, by forty feet, more or less, in depth, and bearing in the official plan and book of reference of Saint Louis ward, of the said city of Montreal, the number four hundred and ninety five (495)—with a brick house and a shed thereon erected.

The property above described will be put to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the TWENTY SECOND (22) day of NOVEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and any opposition for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions

13 présent, elles seront forcloses du droit de le faire

C. AIMÉ DUGAS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 14 juillet 1877. 5177 2

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } FERNAND BEAUCHENE, Demandeur;
No. 713. }
contre LEONARD BEAUCHENE et al., Défendeurs.

Le quart nord-ouest du lot de terre numéro sept, du troisième rang du canton d'Arthabaska—avec les bâtisses dessus construites

A la charge d'une rente viagère mentionnée au long dans un acte de donation par Dame veuve Pierre Beauchêne à Léonard Beauchêne et Clovis Beauchêne, par-devant M^{re}. Théophile Côté, N. P., en date du vingt-huit avril 1875, sous le No. 4604, et enregistré le vingt-deux juin 1875, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, sous le No. 10603.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice, à Arthabaskaville, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 6 septembre 1877. 6341
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } ALEXANDER CAMERON, Demandeur;
No. 112. }
contre JOHN KELLY, Défendeur.

1. Une étendue de terre supposée contenir environ quinze cents verges en superficie, plus ou moins, avec le moulin à scie, la chaussée du moulin, dalle et toutes appartenances et dépendances en faisant partie. La dite étendue de terre, sise et située dans le septième rang du canton de Leeds, et sur l'extrémité nord-ouest de la moitié nord-est du lot numéro quatre, dans le dit septième rang; et bornée comme suit: au côté sud-est par la rivière Osgood, à une distance de cinquante verges en montant le courant, la dite mesure à être calculée du côté supérieur du pont actuel placé sur la dite rivière, du côté nord-est par le chemin Lyster, à une distance de quatre-vingt trois pieds le long du dit chemin, à être calculée depuis la dite rivière à la marque de la marée basse, en arrière ou au côté nord-ouest par une ligne qui sépare le reste de la propriété du dit Alexander Cameron, laquelle dite ligne s'étendra aussi à cinquante verges en montant vers la chaussée du moulin, du côté sud-ouest aussi par une ligne qui sépare les terres du dit Alexander Cameron de l'étendue de terre ici vendue, laquelle dernière

within the delay hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

C. AIMÉ DUGAS,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 14th July, 1877. 5178

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } FERNAND BEAUCHENE, Plaintiff;
No. 713. }
against LEONARD BEAUCHENE et al., Defendants.

The north west quarter of lot number seven, of the third range of the township of Arthabaska—with the buildings thereon erected.

Subject to the charge of a life rent mentioned at length in a deed of gift by Mrs. widow Pierre Beauchêne to Leonard Beauchêne and Clovis Beauchêne, before M^{re}. Théophile Côté, N. P., dated the twenty eighth day of April, 1875, under number 4604, and registered on the twenty second day of June, 1875, in the registry office for the county of Arthabaska, under No. 10603.

To be sold at my office, in the court house, at Arthabaskaville, on the TENTH day of JANUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 6th September, 1877. 6342
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } ALEXANDER CAMERON, Plaintiff; against
No. 112. }
JOHN KELLY, Defendant.

1. A certain piece of land supposed to contain about fifteen hundred yards in superficies, more or less, with the saw mill, mill-dam, race-way and all and every the appurtenances and dependencies thereunto belonging. The said piece of land lying and being situate in the seventh range of the township of Leeds aforesaid, and upon the north west end of the north east half of lot number four, in the said seventh range; and bounded as follows: on the south east side by the river Osgood, for a distance of fifty yards up the stream, the said measurement to be computed from the upper side of the present bridge over the said river, on the north east side by the Lyster road, for a distance of eighty three feet along the said road to be computed from the said river at low water mark, on the rear or north west side by a line separating the remainder of the property of the said Alexander Cameron, which said line shall also extend fifty yards upwards towards the mill-dam, on the south west side also by a line separating the lands of the said Alexander Cameron from the piece or portion herein sold, which last line shall

ligne s'étendra depuis la rivière Osgood dans une direction ouest vers la ligne de concession qui sépare le sixième rang du septième rang, à une distance de quatre-vingt douze pieds à être aussi calculée depuis le bord du ruisseau de manière que la dite étendue de terre s'étende à cent cinquante pieds en montant ruisseau depuis le chemin Lyster, et quatre-vingt trois pieds de front le long du dit chemin sur quatre-vingt douze pieds en arrière vers la chaussée du moulin.

2. La moitié sud-ouest du lot numéro cinq, dans le septième rang du canton de Leeds.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 5 septembre 1877. 6339
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaskaville, à savoir : } GEORGE RIVARD,
No. 1068. } Demandeur; vs.
CHARLES LACHANCE *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Charles Lachance.

Une terre étant le tiers nord-est du lot numéro sept, du neuvième rang du canton de Chester; bornée au nord au huitième rang, à l'ouest par la partie du dit lot occupée ci-devant par Louis Labarre, maintenant par George Gagne, à l'est par Landry Lavigne, sur le sixième lot, et au sud par le dixième rang—avec maison, grange et autres bâties y érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DOUZIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 5 septembre 1877. 6345
[Première publication, 8 septembre 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Court Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaskaville, à savoir : } PIERRE CHRYSOLO,
No. 1194. } ROGUE PELLETER,
es-qualité, Demandeur; contre JOSEPH VAL-
LIERE, Défendeur.

1. La moitié sud-ouest du lot numéro huit, dans le huitième rang du canton de Thetford.

2. Les trois-cinquièmes sud-ouest de la moitié nord-est du lot numéro sept, dans le huitième rang du canton de Thetford.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 6 septembre 1877. 6343
[Première publication, 8 septembre 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Court Supérieure—District de Québec.

Arthabaskaville, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER
No. 1387. } MENARD; Deman-
deur; contre FRANÇOIS XAVIER PAQUET, Défendeur.

La moitié nord-est du lot de terre numéro huit, du treizième rang du canton de Nelson; bornée au nord par le douzième rang, au sud par le quatorzième rang, à l'ouest par Joseph Bouffard, et à l'est par une route—avec les bâties dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de

extend from the Osgood river in a westerly direction towards the concession line separating the sixth and seventh ranges for a distance of ninety two feet to be also computed from the edge of the stream, thus, the said piece or parcel of land to extent one hundred and fifty feet up stream from the Lyster road, and eighty three feet frontage along the said road by ninety two feet in rear towards the mill-dam.

2. The south west half of lot number five, in the seventh range of the township of Leeds.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TENTH day of JANUARY next, at TWELVE of the clock noon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 5th September, 1877. 6340
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaskaville, to wit : } GEORGE RIVARD,
No. 1068. } Plaintiff; vs. CHARLES
LACHANCE *et al.*, Defendants.

As belonging to the Charles Lachance.

A land being the north east third of lot number seven, in the ninth range of the township of Chester; bounded on the north by the eighth range, on the west by the part of the said lot heretofore occupied by Louis Labarre, and now by George Gagne, on the east by Landry Lavigne, on the sixth lot, and on the south by the tenth range—with house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWELFTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 5th September, 1877. 6346
[First published, 8th September, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaskaville, to wit : } PIERRE CHRYSOLO,
No. 1194. } ROGUE PELLETER, es-
qualité, Plaintiff; against JOSEPH VALLIERE, Defendant.

1. The south west half of lot number eight, in the eighth range of the township of Thetford.

2. The south west three fifths of the north east half of lot number seven, in the eighth range of the township of Thetford.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TENTH day of JANUARY next, at NINE of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 6th September, 1877. 6344
[First published, 8th September, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaskaville, to wit : } FRANÇOIS-XAVIER
No. 1387. } MENARD, Plaintiff;
against FRANÇOIS XAVIER PAQUET, Defendant.

The north easterly half of lot of land number eight, in the thirteenth range of the township of Nelson; bounded to the north by the twelfth range, to the south by the fourteenth range, to the west by Joseph Bouffard, and to the east by a by-road—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TENTH day of JANUARY next, at TEN of the clock in the

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 6 septembre 1877. 6407
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.
Arthabaska, à savoir : } DAME CHARLOTTE
No. 434. } MARIA GOWEN et
vir., Demandeurs ; contre la Compagnie dite
THE MEGANTIC MINING COMPANY, Défenderesse.

Comme appartenant à la Défenderesse.

Dans le canton d'Halifax.

Le lot numéro huit dans le sixième rang.
Le lot numéro neuf dans le sixième rang.
La moitié sud-ouest du lot numéro neuf dans le septième rang.

Le lot numéro quatre dans le huitième rang.

Le lot numéro cinq dans le huitième rang.

Le lot numéro six dans le huitième rang.

Le lot numéro six dans le neuvième rang.

Le lot numéro sept dans le neuvième rang.

Le lot numéro huit dans le neuvième rang.

Le lot numéro neuf dans le neuvième rang.

La moitié sud-est du lot numéro trois dans le dixième rang.

Le lot numéro trois dans le onzième rang.

Dans le canton d'Ireland.

Le lot numéro un dans le rang du chemin Craig.
Le lot numéro deux dans le rang du chemin Craig.

La moitié nord-est du lot numéro neuf dans le rang du chemin Craig.

Le lot numéro quatorze dans le deuxième rang.

Le lot numéro dix-neuf dans le deuxième rang.

Le lot numéro vingt dans le deuxième rang.

Le lot numéro vingt-un dans le deuxième rang.

La moitié nord-ouest du lot numéro trois dans le sixième rang.

Dans le canton d'Inverness.

Le lot numéro trois dans le premier rang.

La moitié nord-est du lot numéro un dans le deuxième rang.

Le lot numéro deux dans le deuxième rang.

Le lot numéro trois dans le deuxième rang.

Le lot numéro quatre dans le deuxième rang.

Le lot numéro cinq dans le deuxième rang.

Le lot numéro six dans le deuxième rang.

Le lot numéro un dans le troisième rang.

La moitié sud-ouest du lot numéro deux dans le troisième rang.

Le lot numéro trois dans le troisième rang.

Le lot numéro quatre dans le troisième rang.

La moitié sud-est du lot numéro cinq dans le troisième rang.

La moitié nord-ouest du lot numéro six dans le troisième rang.

Tout être vendus en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 6 septembre 1877. 6413
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.
Arthabaska, à savoir : } LOUIS PHYDIME DE
No. 1296. } MERS et al., Deman-
deurs ; contre GEORGE LECLERC, Défendeur.

Un emplacement faisant partie du lot de terre numéro dix-sept, dans le cinquième rang du canton de Nelson, au lieu appelé Lyster, contenant soixante-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur ; borné en front à l'est au chemin public, en arrière à l'ouest à James Fraser, d'un côté au nord à Michel Fournier, et de l'autre côté au sud à Charles Belleau—circons.

forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

CHARLES J. PGWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 6th September, 1877. 6408
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.
Arthabaska, to wit : } DAME CHARLOTTE
No. 434. } MARIA GOWEN et
vir., Plaintiffs ; against THE MEGANTIC MINING
COMPANY, Defendants.

As belonging to the Defendants.

In the township of Halifax.

Lot number eight in the sixth range.

Lot number nine in the sixth range.

The south west half of lot number nine in the seventh range.

Lot number four in the eighth range.

Lot number five in the eighth range.

Lot number six in the eighth range.

Lot number six in the ninth range.

Lot number seven in the ninth range.

Lot number eight in the ninth range.

Lot number nine in the ninth range.
The south east half of lot number three in the tenth range.

Lot number three in the eleventh range.

In the township of Ireland.

Lot number one in the Craig's road range.

Lot number two in the Craig's road range.

The north east half of lot number nine in the Craig's road range.

Lot number fourteen in the second range.

Lot number nineteen in the second range.

Lot number twenty in the second range.

Lot number twenty one in the second range.

The north west half of lot number three in the sixth range.

In the township of Inverness.

Lot number three in the first range.

The north east half of lot number one in the second range.

Lot number two in the second range.

Lot number three in the second range.

Lot number four in the second range.

Lot number five in the second range.

Lot number six in the second range.

Lot number one in the third range.

The south west half of lot number two in the third range.

Lot number three in the third range.

Lot number four in the third range.

The south east half of lot number five in the third range.

The north west half of lot number six in the third range.

To be sold *en bloc* at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TENTH day of JANUARY next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirty first day of January next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 6th September, 1877. 6414
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.
Arthabaska, to wit : } LOUIS PHYDIME DE
No. 1296. } MERS et al., Plaintiffs ;
against GEORGE LECLERC, Defendant.

An emplacement forming part of lot of land number seventeen, in the fifth range of the township of Nelson, at the place called Lyster, containing sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth ; bounded in front to the east by the public road, in rear to the west by James Fraser, on one side to the north by Michel Fournier, and on the other side to the south by

tances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 6 septembre 1877. 6409
[Première publication, 8 septembre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Dorchester.

Beauce, à savoir: } JEAN-BTE CADRIN, écuyer,
No. 148. } Demandeur; contre DAME
ADELAIDE DUBOIS, épouse séparée de biens de
Sieur Henri Jobin, et le dit Henri Jobin pour au-
toriser sa dite épouse, Défendeurs, savoir:

Un terrain ou circuit de terre sis et situé ci-devant en la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, et maintenant en la paroisse de Sainte-Hénédine, seigneurie Jolliet, dans le rang ou village Saint-François, à la profondeur des terres situées au sud-est de la route Justinienne, contenant environ vingt-quatre arpents en superficie, plus ou moins; borné comme suit: au nord-ouest par les terres de la route Justinienne, au nord-est par le terrain de Georges Gagné, au sud par celui de Pierre Fortier, et d'autre côté par la route qui conduit à Sainte-Hénédine, étant de forme irrégulière—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Hénédine, le ONZIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 30 août 1877. 6321
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } PIERRE FELTEAU alias
No. 50, A. D. 1876. } DEFECTEAU, Deman-
deur; contre THEODORE GAGNON, Défendeur,
savoir:

Une terre sise et située dans le neuvième rang du township de Tring, étant le premier quart du lot numéro cinq du dit rang, de la contenance de cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins; bornée d'un bout au huitième rang, de l'autre au bout du dixième rang, tenant d'un côté à Olivier Poulin, de l'autre à la veuve Groleau—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François

Charles Belleau—circumstances and dependen-
cies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TENTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of January next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 6th September, 1877. 6410
[First published, 8th September, 1877.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Dorchester.

Beauce, to wit: } JEAN-BTE CADRIN, esquire,
No. 148. } Plaintiff; against DAME
ADELAIDE DUBOIS, wife separated as to pro-
perty of Henri Jobin, and the said Henri Jobin to
authorize his said wife, Defendants, to wit:

A lot or circuit of land situate and being heretofore in the parish of Sainte-Marie de la Beauce, and now in the parish of Sainte-Hénédine, seigniorie of Jolliet, in the range or village of Saint-François, in rear of the lands situate to the south east of *La route Justinienne*, containing about twenty four arpents in superficies, more or less; bounded as follows: on the north west by the lands of *La route Justinienne*, on the north east by the property of Georges Gagné, on the south by Pierre Fortier's property, and on the other side by the road leading to Sainte Hénédine, being of irregular outline—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Henedine, on the ELEVENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of February next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 30th August, 1877. 6322
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } PIERRE FELTEAU alias
No. 50, A. D. 1876. } DEFECTEAU, Plaintiff;
against THEODORE GAGNON, Defendant, to wit:

A land situate in the ninth range of the township of Tring, being the first quarter of lot number five of the said range, measuring fifty acres of land in extent, more or less; bounded at one end by the eighth range, at the other end by the tenth range, on one side by Olivier Poulin, and on the other side by Mrs. widow Groleau—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la

de la Beauce, le **PREMIER** jour d'OCTOBRE prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 29 mai 1877. 4215 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Beauce, à savoir : } **JACQUES GIRARD**, De-
No. 1760. } mandeur ; contre **JEAN-**
BAPTISTE CHEVALIER, Défendeur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, dans le district de Beauce, dans le quatrième rang du township de Ware, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord-est par la terre de Laurent Bouchard, au sud-est par celle de Pierre Gagnon, en front par le chemin Royal des Quarante arpents et en arrière au bout de sa profondeur—avec la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située dans le township de Ware, dans le septième rang, faisant partie des lots numéros sept et huit, et contenant sept acres de front sur vingt acres de profondeur ; bornée en avant par le trait quarant du sixième rang, en arrière partie par le terrain de Nazaire Pouliot et partie par celui de Jean Vachon, d'un côté au nord par celui de Louis Bisson, et d'autre côté au sud par celui de Vital Jacques ou ses représentants—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le **QUATRIÈME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph Beauce, 25 juillet 1877. 5459 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **SÉRAPHIN PAULIN**, De-
No. 753. } mandeur ; contre **JOSEPH**
CARON, en sa qualité de curateur aux biens vacants de Dame Césarie Dostie, veuve de feu Claude Caron et de ses enfants mineurs, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, concession Saint-Joseph, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée en front au fronteau de la dite concession, et en arrière au bout de la dite profondeur, tenant d'un côté au nord-ouest partie au terrain de Charles Veilleux, partie à celui de Joseph Veilleux et partie à celui de Ferdinand Mathieu, et de l'autre côté au sud-est à la terre de David Veilleux—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le **VINGT-TROISIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 16 juillet 1877. 5193 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **BIENS** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et

Beauce, on the **FIRST** day of **OCTOBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 29th May, 1877. 4214
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Beauce, to wit : } **JACQUES GIRARD**, Plaintiff;
No. 1760. } against **JEAN BTE. CHE-**
VALIER, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Sainte Germaine du Lac Etchemin, in the district of Beauce, in the fourth range of the township of Ware, of three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north east by the land of Laurent Bouchard, on the south east by that of Pierre Gagnon, in front by the Queen's highway of the Forty Arpents, and in rear by the end of the said depth—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the township of Ware, in the seventh range, forming part of lots numbers seven and eight, measuring seven acres in front by twenty acres in depth ; bounded in front by the division line of the sixth range, in rear partly by the property of Nazaire Pouliot and partly by that of Jean Vachon, on one side to the north by that of Louis Bisson, and on the other side to the south by the property of Vital Jacques or his representatives—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Dorchester, in the parish of Sainte Hénédine, on the **FOURTH** day of **DECEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of December next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph Beauce, 25th July, 1877. 5460
[First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **SÉRAPHIN PAULIN**, Plain-
No. 753. } tiff; against **JOSEPH CARON**,
in his quality of curator to the vacant estate of Dame Césarie Dostie, widow of the late Claude Caron and of her minor children, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint François de la Beauce, in the Saint Joseph concession, of three arpents in front by twenty six arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front of the said concession, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west partly by the property of Charles Veilleux, partly by the property of Joseph Veilleux, and partly by the property of Ferdinand Mathieu, and on the other side to the south east by the property of David Veilleux—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parochial church of Saint François de la Beauce, on the **TWENTY THIRD** day of **NOVEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of November next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 16th July, 1877. 5194
[First published, 21st July, 1877.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respec-

lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } ULYSSE JANVIER
No. 912. } ROBILLARD,
écuyer, marchand, de la ville et du district de
Beauharnois, Demandeur; contre TIMOTHEE
COUSINEAU, cultivateur, de la paroisse de Saint-
Stanislas de Kotska, Défendeur.

Une terre composée du numéro treize et partie du numéro quatorze de Catherinestown, dans la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska, contenant environ soixante-dix arpents en superficie, et comprise dans les bornes suivantes : bornée en front par le chemin Bogue, en profondeur par la propriété d'Olivier St. Onge, du côté nord-ouest par celle de Louis Montpetit, et du côté sud-est par celle de Michel Joly—avec une maison en pierre, une maison en bois, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois, dans la ville de Beauharnois, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de novembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 23 mai 1877. Shérif.
[Première publication, 2 juin 1877.] 4133 3

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } LOUIS HERMIDAS TRU
No. 2011. } DEAU, écuyer, notaire
public, de la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, Demandeur; contre les terres et tenements de LYDIA ANN IBEY, fille majeure et usante de ses droits, et JOHN MCGEE, cultivateur, tous deux de la paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Bedford, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Alexander Ibey, en son vivant, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Thomas, Hobart Ibey, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Thomas, et Alexander Westover, cultivateur, de la paroisse de Saint-Thomas, en sa qualité de tuteur d'émment

tive times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } ULYSSE JANVIER
No. 912. } ROBILLARD, esquire,
merchant, of the town and district of Beauharnois,
Plaintiff; against TIMOTHEE COUSINEAU, far-
mer, of the parish of Saint Stanislas de Kostka,
Defendant.

A land composed of number thirteen and part of number fourteen of Catherinestown, in the parish of Saint Stanislas de Kostka, containing about seventy arpents in extent, and comprised within the following limits; bounded in front by Bogue's road, in rear by the property of Olivier St. Onge, on the north west side by the property of Louis Montpetit, and on the south east side by the property of Michel Joly—with a stone house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of November next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 23rd May, 1877. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1877.] 4134

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for the Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } LOUIS HERMIDAS TRU
No. 2011. } DEAU, of the parish of
Saint George de Henryville, in the district of
Iberville, esquire, notary public, Plaintiff; against
the lands and tenements of LYDIA ANN IBEY,
spinster, *fille majeure et usante de ses droits*, and
JOHN MCGEE, farmer, both of the parish of
Saint Thomas, in the district of Bedford, in their
capacity of testamentary executors of the late
Alexander Ibey, in his lifetime, of the said parish
of Saint Thomas, farmer, Hobart Ibey, of the said
parish of Saint Thomas, farmer, and Alexander
Westover, of the said parish of Saint Thomas,
farmer, in his capacity of tutor duly named and

nommé aux enfants mineurs issus du mariage du dit feu Alexander Ibey et sa dite épouse feue Hester Pelky *alias* Peltier, Défendeurs.

Premièrement.—La moitié sud du lot numéro onze, dans le deuxième rang de la seigneurie de Foucault ou manoir Allard, paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Bedford, de quarante-six acres et demi de terre en superficie, plus ou moins ; bornée à l'ouest par la première concession, à l'est par la troisième concession, au sud par le lot numéro dix, et au nord par la partie nord du dit lot numéro onze, appartenant partie à Alexander Westover et partie à Isaac H. Filer—sans aucunes bâtisses.

Deuxièmement.—Une autre étendue de terre située à Saint-Thomas susdit, connue comme étant la partie est du lot numéro dix de la dite deuxième concession de la dite seigneurie de Foucault, contenant vingt acres de terre, plus ou moins, en superficie ; bornée à l'est par la troisième concession, à l'ouest par le chemin public qui traverse le dit lot, au sud par la partie du dit lot numéro dix possédée par Sam Campbell, et au nord par le lot numéro onze—sans aucunes bâtisses.

Troisièmement.—Une autre étendue de terre située à Saint-Thomas susdit, connue comme étant l'extrémité nord-ouest du lot numéro dix, dans la troisième concession de la dite seigneurie de Foucault, contenant quarante acres et soixante perches de terre en superficie, plus ou moins ; bornée à l'est par le chemin public qui traverse la dite troisième concession, à l'ouest par la deuxième concession, au sud par le lot numéro neuf occupé par Mary Emrick, et au nord par le lot numéro onze, la propriété des représentants de James McGee—avec une maison en brique et une cuisine, un hangar à bois, grange, écurie, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, LUNDI, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le treizième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 22 mai 1877.

[Première publication, 26 mai 1877.]

Shérif.

4031²/₃

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } ALEXIS MENARD, De-
mandeur ; vs. FELIX
No. 32. } BISSONNETTE, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Alexandre, dans la sixième concession de la seigneurie de Monnoir, faisant partie du lot numéro douze, de la contenance de trois arpents de front sur environ douze arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; tenant

appointed to the minor children issue of the marriage of the said late Alexander Ibey, with his late wife Hester Pelky *alias* Peltier, Defendants.

Firstly.—The south half of lot number eleven, in the second concession of the seigniorie of Foucault or Allards manor, parish of Saint Thomas, in the district of Bedford, of forty six acres and one half of land in superficies, more or less ; bounded west by the first concession, east by the third concession, to the south side by lot number ten, and to the north side by the north part of said lot number eleven, belonging partly to Alexander Westover and partly to Isaac H. Filer—without any buildings thereon.

Secondly.—Another parcel of land situated at Saint Thomas aforesaid, known as being the east part of lot number ten of the said second concession of said seigniorie of Foucault, containing twenty acres of land, more or less, in superficies ; bounded east by the third concession, west by the public road crossing said lot, south by part of said lot number ten owned by Sam Campbell, and north by lot number eleven—without any buildings thereon.

Thirdly.—Another parcel of land situated at Saint Thomas aforesaid, known as being the north west end of lot number ten, in the third concession of said seigniorie of Foucault, containing forty acres and sixty rods of land in superficies, more or less ; bounded east by the public road crossing said third concession, west by the second concession, south by lot number nine owned by Mary Emrick, and north by lot number eleven, the property of the representatives of James McGee—with one brick house and kitchen, one woodshed, barn, horse barn and stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on MONDAY, the EIGHTH day of OCTOBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the thirteenth day of October next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 22nd May, 1877.

[First published, 26th May, 1877.]

Sheriff.

4032

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } ALEXIS MENARD,
No. 32. } Plaintiff ; vs. FELIX
BISSONNETTE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Alexandre, in the sixth concession of the seigniorie of Monnoir, in the county and district of Iberville, being part of the lot number twelve, containing three arpents in front by about twelve arpents in depth, more or less, without any guaranty as to

devant au township de Standbridge, par derrière au chemin de Kempt, d'un côté à Pierre Bédard, et de l'autre côté à Charles Charpentier—avec maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, le VINGT-NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 24 juillet 1877. 5345 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } ARCADE DECELLES,
No. 298. } Demandeur ; vs. LA
COMPAGNIE DE VERRE DE SAINT-JEAN,
"The Saint Johns Glass Company," Défenderesse.

Une pointe de terre située en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, composée de la totalité du lot numéro trois cent trente-trois et d'une partie du lot numéro trois cent trente-quatre au côté est de la rue Queen, et d'une partie du lot numéro trois cent trente-trois au côté ouest de la rue Albert, le dit lot numéro trois cent trente-trois, contenant soixante et douze pieds de largeur sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, mesure française, et les deux parties des dits lots numéros trois cent trente-quatre et trois cent trente-trois, formant ensemble à peu près la contenance du dit lot numéro trois cent trente-trois, plus ou moins ; le tout ensemble étant borné au bout ouest par la dite rue Queen, au bout est par la dite rue Albert, du côté sud par la rue Saint-George, et du côté nord par le chemin à lisses Montréal et Champlain—avec les quatre bâties dessus construites. Laquelle propriété est désignée au plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, pour les fins d'enregistrement, sous les numéros six cent quatre-vingt-dix-neuf et sept cent.

Pour être vendue en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 23 mai 1877. 4131 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Saint-Hyacinthe.

Canada, } JEAN-BAPTISTE PLA-
Province de Québec, } MONDON, Demandeur ;
District d'Iberville. } vs. THOMAS O'BRIEN et
No. 2040. } al., Défendeurs.

Une terre située au côté nord de la rivière du sud-ouest, dans la paroisse de Sainte-Brigide, comté et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de largeur sur trente arpents de longueur ; tenant devant à la dite rivière, derrière aux terres d'Edouard Desroches, d'un côté à la terre de Godfroy Tessier, et de l'autre côté à la terre de Pierre Beaudry—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 30 mai 1877. 4197 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

precise measure ; joining in front the township of Standbridge, in rear the Kempt road, on one side Pierre Bedard, and on the other side Charles Charpentier—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on the TWENTY NINTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of December next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 24th July, 1877. 5346
[First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } ARCADE DECELLES,
No. 298. } Plaintiff ; vs. THE
SAINT JOHNS GLASS COMPANY, "La Compagnie de verre de Saint-Jean," Defendant.

A point of land situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, composed of the totality of the lot number three hundred and thirty three and a part of lot number three hundred and thirty four, on the west side of Queens street, and part of lot number three hundred and thirty three on the west side of Albert street, the said lot number three hundred and thirty three, containing seventy two feet in width by one hundred and forty four feet in depth, french measure, and the parts of said lots numbers three hundred and thirty four and three hundred and thirty three, forming together about the contenance of said lot number three hundred and thirty three, more or less ; the whole being bounded at the west end by said Queen street, at the east end by Albert street, on the south side by Saint George street, and on the north side by the railway Montreal and Champlain—with the four buildings thereon erected. Said property being designated on the plan and official book of reference of the town of Saint Johns, for registration purposes, under the numbers six hundred and ninety nine and seven hundred.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of October next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 23rd May, 1877. 4132
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Saint Hyacinthe.

Canada, } JEAN-BAPTISTE PLA-
Province of Québec, } MONDON, Plaintiff ;
District of Iberville. } vs. THOMAS O'BRIEN et
No. 2040. } al., Defendants.

A farm situate on the north side of the south west river, in the parish of Sainte Brigide, county and district of Iberville, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front the said river, in rear the lands of Edouard Desroches, on one side the land of Godfroy Tessier, and on the other side the land of Pierre Beaudry—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Brigide, on the FOURTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of October next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 30th May, 1877. 4198
[First published, 2nd June, 1877.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.

District de Québec, } FRANÇOIS COTÉ, culti-
No. 2243. } vateur, de la paroisse
de Saint-Gervais; contre ETIENNE ISOIRE dit
PROVENÇAL, du même lieu, garçon majeur,
savoir:

1. Deux arpents et deux perches de front sur trente arpents de profondeur, situés sur le premier rang des concessions de la paroisse de Saint-Gervais; prenant au nord aux terres du Domaine, et courant sur la dite profondeur, joignant au sud-ouest et au nord-est Jean Côté—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un arpent et demi de terre de front sur vingt arpents de profondeur, situé en la paroisse de Saint-Gervais, concession nommée Domaine; prenant par le nord aux terres de la Hétrière, paroisse Saint-Charles, et courant sur la dite profondeur; joignant au sud-ouest Hilaire Arsenault, et au sud-est Antoine Bolduc—circonstances et dépendances.

Pour être venus à la charge de payer et fournir au Demandeur la rente décrite dans la donation en date du trente et un juillet mil huit cent soixante et douze, passé devant M^{re}. E. M. McKenzie, notaire, à Saint-Gervais, la dite donation étant du Demandeur au Défendeur, et la dite rente payable aux termes du dit acte.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gervais, JEUDI, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de janvier prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Montmagny, 3 septembre 1877. 6323
[Première publication, 8 septembre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charger* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court.

District of Québec, } FRANÇOIS COTÉ, farmer,
No. 2243. } of the parish of Saint
Gervais; against ETIENNE ISOIRE dit PROVEN-
ÇAL, of the same place, garçon majeur, to wit:

1. Two arpents and two perches in front by thirty arpents in depth, situate in the first range concessions of the parish of Saint Gervais; bounded on the north by the lands of the Domaine, running southwards to the said depth, on the south west and north east by Jean Côté—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An arpent and a half of land in front by twenty arpents in depth, situate in the parish of Saint Gervais, in the Domaine concession; bounded on the north by the lands of La Hétrière, parish of Saint Charles, and running southwards to the said depth; bounded on the south west by Hilaire Arsenault, and on the south east by Antoine Bolduc—circumstances and dependencies.

To be sold subject to the charge of paying and furnishing to the Plaintiff the rent described in the deed of gift of the thirty first day of July, one thousand eight hundred and seventy two, passed before M^{re}. E. M. McKenzie, notary, at Saint Gervais, said donation being made by the Plaintiff to the Defendant, and the said rent being payable according to the terms of the said deed.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gervais, on THURSDAY, the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of January next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Montmagny, 3rd September, 1877. 6324
[First published, 8th September, 1877.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charger* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ELIZA NICHOLSON et al., Demandeurs ; vs. LOUIS MEUNIER, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, dit district, paroisse de Notre-Dame, connu et désigné sous le numéro mille trois (1063), aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Louis ; tenant en front à la rue Saint-Laurent—avec différentes bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro mille deux (1002), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis ; tenant en front à la rue Saint-Dominique—avec bâtisses y érigées.

3. Un autre lot de terre sis et situé dans la paroisse du Sault au Récollet, district de Montréal, connu et désigné sous les numéros sept et huit (7 et 8) de la subdivision du numéro deux cent quarante-huit (No. 248), d'après les plan et livre de renvoi officiels faits pour la dite paroisse du Sault au Récollet, situé au coin des rues Sainte-Hélène et Back River Avenue—sans bâtisses.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots numéros un et deux, en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot numéro trois à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault au Récollet, le dit DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6365
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONSTRUCTION SAINT-JACQUES, Demanderesse ; contre ADOLPHE SAVARIA, Défendeur.

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Vincent de Paul, sur la continuation de la rue Mignonne, en le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi de la subdivision officielle sous le numéro neuf du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro mille quatre cent quatre-vingt-quinze (No. 1495-9)—avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de février prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6367
(Première publication, 8 septembre 1877.)

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montréal, à savoir : } CYRILLE RENAUD et al., Demandeurs ; contre DAME ADELE BOUTILLIER, Défenderesse.

Un terrain situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, formant partie du numéro onze cent trente-sept, du quartier Sainte-Marie, dans la dite cité de Montréal, contenant quarante pieds de front sur cent cinquante-sept pieds de profondeur, mesure anglaise ; borné en front par le chemin Papineau, en profondeur par le terrain du gouvernement, d'un côté par Narcisse Martinette dit Bonnenami, et de l'autre côté par Joseph W. Smith—sans bâtisses.

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } DAME ELIZA NICHOLSON et al., Plaintiffs ; vs. LOUIS MEUNIER, Defendant.

1. A lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, district aforesaid, parish of Notre Dame, known and described as number one thousand and three (1063), on the official plan and book of reference made for Saint Louis ward ; bounded in front by Saint Laurent street—with divers buildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, known and designated as number one thousand and two (1002), on the official plan and book of reference for Saint Louis ward aforesaid ; bounded in front by Saint Dominique street—with the buildings thereon erected.

3. Another lot of land situate in the parish of Sault au Recollet, district of Montreal, known and designated as number seven and eight (7 and 8) of the subdivision of number two hundred and forty eight (248), on the official plan and book of reference made for the said parish of Sault au Recollet, situate on the corner of Sainte Helene street and Back River Avenue—without buildings.

To be sold as follows, to wit : lots numbers one and two, at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number three at the church door of the parish of Sault au Recollet, on the said TENTH day of JANUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the seventeenth day of January next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6366
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONSTRUCTION SAINT-JACQUES, Plaintiff ; against ADOLPHE SAVARIA, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Vincent de Paul, on the prolongation of Mignonne street, in Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, district of Montreal, known and designated on the plan and book of reference for the official subdivision, as number nine of the lot of land known and designated on the official plan and book of reference for Sainte Mary's ward aforesaid, as number fourteen hundred and ninety five (No. 1495-9)—with a two storey wooden house faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JANUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of February next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6368
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } CYRILLE RENAUD et al., Plaintiffs ; against DAME ADELE BOUTILLIER, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, forming part of lot number eleven hundred and thirty seven, of Saint Mary's ward, in the said city of Montreal, measuring forty feet in front by one hundred and fifty seven feet in depth, english measure ; bounded in front by the Papineau road, in rear by the Government property, on one side by Narcisse Martinette dit Bonnenami, and on the other side by Joseph W. Smith—no buildings.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de février prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6375
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal; à savoir : } ISRAEL CLEMENT, De-
No. 446. } I mandeur; contre TIMO-
LEON POERIER, Défendeur.

Un lopin de terre de forme irrégulière, sis et situé dans la paroisse de Saint-Isidore, dans le district de Montréal, et contenant trois arpents de front sur dix arpents dans la ligne sud-ouest et six arpents dans la ligne nord-est de profondeur, le tout plus ou moins, c'est-à-dire tout le terrain à partir du chemin de fer de Montréal à New-York, jusqu'à la rivière Saint-Régis; borné en front par la dite rivière Saint-Régis, en profondeur par le dit chemin de fer, d'un côté par la propriété des héritiers de Eméry Gibaud, et d'autre côté par celle des représentants de Athanase Poissant—avec bâtisses dessus érigées. A distraire les emplacements d'Eusèbe Rochon, de Médard Poissant et de Dame Olivine Héroux. Lequel lopin de terre fait partie du numéro deux cent soixante et dix-sept (277), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Isidore, faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Isidore, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6369
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } THE MONTREAL LOAN
No. 409. } AND MORTGAGE
COMPANY, Demanderesse; contre LOUIS
BEAUDRY, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, des cité et district de Montréal, paroisse de Notre-Dame, connu et désigné sous le numéro cinquante-trois, de la subdivision du lot numéro huit cent quarante-neuf (849), suivant les plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques; tenant en front à la rue Christophe—avec une maison en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6373
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH ELZEAR CHAM-
No. 313. } PAUX, Demandeur; contre
LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION MONT-ROYAL, Défenderesse.

1. Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, de la dite cité; borné en front par la rue Quesnel, étant le numéro soixante et treize, du plan et livre de renvoi officiels de la dite cité et du dit quartier—avec une maison en bois à trois étages lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of JANUARY next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of February next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6376
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ISRAEL CLEMENT, Plain-
No. 446. } I tiff; against TIMOLEON
POERIER, Defendant.

A lot of land of irregular outline, situate and being in the parish of Saint-Isidore, in the district of Montreal, measuring three arpents in front by ten arpents on the south western alignment and six arpents on the north eastern alignment in depth, the whole more or less, to wit: all the land from the Montreal railway to New York, as far as the river Saint Regis; bounded in front by the said river Saint Regis, in rear by the said railway, on one side by the property of the heirs of Emery Gibaud, and on the other side by the property belonging to the representatives of Athanase Poissant—with the buildings thereon erected. Reserving the lots of Eusebe Rochon, Medard Poissant, and Dame Olivine Heroux. Which said lot of land form part of number two hundred and seventy seven (277), on the official plan and book of reference for the parish of Saint Isidore, made for registration purposes.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Isidore, on the NINTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of January next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6370
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MONTREAL LOAN
No. 409. } AND MORTGAGE COM-
PANY, Plaintiff; against LOUIS BEAUDRY,
Defendant.

A lot of land situate in Saint James ward, of the city and district of Montreal, parish of Notre Dame, known and designated as number fifty three, of the subdivision of lot number eight hundred and forty nine (849), on the official plan and book of reference for Saint James ward aforesaid; bounded in front by Christophe street—with a brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JANUARY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of January next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6374
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH ELZEAR CHAM-
No. 313. } PAUX, Plaintiff; against
LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION MONT-ROYAL, Defendant.

1. A lot of land situate in the city of Montreal, in Saint Antoine ward, of the said city; bounded in front by Quesnel street, being number seventy three in the official plan and book of reference of the said city and ward—with a three story wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in the parish of

Sainte-Cunégonde, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal; borné en front par la rue Labonté, étant le numéro deux mille trois cent quatre-vingt-treize, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse—avec deux maisons en bois à deux étages lambrissées en briques, dont une sur la dite rue Labonté, et l'autre en arrière du dit lot de terre, et autres bâtisses dessus érigés.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le septième jour de février prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6371
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } WILLIAM LARKIN, De-
No. 7503. } mandeur; contre E.
Z. CURRY et vir., Défendeurs.

Vingt-six lots de terre ou emplacements situés à la côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, ci-devant de la paroisse de Montréal, étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, treize, quatorze, quinze, seize, dix-neuf, vingt-deux, quarante-et-un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-trois, cinquante-quatre et cinquante-cinq, de la subdivision du numéro deux cent soixante et dix-huit des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 5 septembre 1877. 6377
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montréal, à savoir: } LE MAIRE, LES ECHE-
No. 669. } VINS ET LES CITO-
YENS, de la cité de Montréal, requérant la vente d'un immeuble, dont le propriétaire est inconnu, étant le numéro 169, sur le plan officiel et au livre de renvoi de la cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, et décrit comme suit, savoir:

Un morceau ou lot de terre situé en les cité et district de Montréal, maintenant connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du quartier Saint-Jacques, sous le numéro cent soixante et neuf (169), ayant trente pieds de largeur en front, et vingt-six pieds et cinq pouces de largeur en arrière, lequel terrain est irrégulier, formant une superficie tel que mentionné au cadastre, de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds, plus ou moins, le tout mesure anglaise; borné en front vers le sud-est par la rue Saint-Louis, en arrière par la rue Perthuis, au côté nord-est par le lot officiel numéro cent soixante et huit (168), appartenant à la succession d'Amable Prevost, et au sud-ouest par le lot officiel numéro cent soixante et dix (170), appartenant aussi à la succession du Amable Prevost—avec une grande maison en pierre à deux étages sus-érigée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 17 juillet 1877. 5205 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

Saint Cunégonde, forming heretofore part of the parish of Montreal; bounded in front by Labonté's street, being number two thousand three hundred and ninety three, on the official plan and book of reference for the said parish—with two wooden houses faced with brick, one of which stands on Labonté's street aforesaid, and the other in rear of the said lot, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of JANUARY next, at NOON. The said writ returnable on the seventh day of February next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6372
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } WILLIAM LARKIN,
No. 7503. } Plaintiff; against E. Z.
CURRY et vir., Defendants.

Twenty six lots of land situate in the Côte Saint Antoine, in the parish of Notre Dame de Grâce, heretofore of the parish of Montreal, being numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, nineteen, twenty two, forty one, forty two, forty three, forty four, forty five, forty seven, forty eight, forty nine, fifty, fifty three, fifty four and fifty five, of the subdivision of number two hundred and seventy eight, on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, in the district of Montreal—no buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of JANUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 5th September, 1877. 6378
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montreal, to wit: } THE MAYOR, ALDERMEN
No. 669. } AND CITIZENS, of the
city of Montreal, petitioners for the sale of an immovable, proprietor unknown, being the number 169, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint James ward, and described as follows, to wit:

A piece or lot of land situate in the city and district of Montreal, now known and designated upon the official plan and book of reference of the Saint James ward, under the number one hundred and sixty nine (169), containing thirty feet in width at its front, and of twenty six feet and five inches in width in depth, which is irregular, giving a superficies such as mentioned in the cadastre of two thousand four hundred and ninety eight feet, the whole, english mesure, and more or less; bounded in front at the south east by Saint Louis street, in rear by Perthuis street, from north east side by the official lot number one hundred and sixty eight (168), belonging to the estate of Amable Prevost, and from south west side by the official lot number one hundred and seventy (170), belonging again to the estate of the said Amable Prevost—with a large stone house of two stories high thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of November next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 17th July, 1877. 5206
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L** A SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTRÉAL, Demanderesse ; contre AMABLE ARCHAMBAULT, Défendeur.

Un terrain ou emplacement sis et situé dans la paroisse de Saint-Vincent de Paul, quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; tenant devant à la ruelle Sainte-Elizabeth avec une maison en bois dont deux pignons sont lambrissés en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites, et coam et désigné sous le numéro mille quatre cent trente deux (1432) sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 17 juillet 1877.

Shérif,

5203 2

[Première publication, 21 juillet 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Vaudreuil.

Montréal, à savoir : } **H**ENRY S. HARWOOD, No. 683. Esquier, Demandeur ; contre les terres et tenements de FRANÇOIS XAVIER PROULX *et al.*, Défendeurs, mentionnés dans la cédule annexée au dit bref marquée D, comme suit, savoir :

Comme appartenant à François Xavier Proulx, la moitié indivise à Jean-Baptiste Deschamps, es nom et qualité quinze trente-deuxième indivis et treize quatorzième d'un trente-deuxième indivis et à Joseph Charbonneau et Nathalie Deschamps, son épouse, un trente-deuxième indivis et la quatorzième partie d'un autre trente-deuxième indivis dans le lot de terre ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre connu et désigné sous le numéro dix huit, côté sud, dans le rang désigné sous le nom de concession de Lotbinière, ci-devant du dit lieu de Vaudreuil, maintenant de la paroisse Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal ; borné en front le dit lot de terre par le chemin public de la dite concession, en arrière par un autre chemin, joignant d'un côté le terrain des représentants Theod. Giroux, numéro dix-sept, et de l'autre côté celui des représentants Pierre Verronneau dit Denis, et contenant environ trois arpents de front sur dix-neuf arpents de profondeur.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 17 juillet 1877.

Shérif,

5211 2

[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **E**DEON COUPAL *et al.*, No. 2321. Demandeurs et Défendeurs incidentels ; contre NARCISSE VIGNEAU, Défendeur et Demandeur incidentel.

1. Ce lot de terre situé dans la ville de Lachine, dans le district de Montréal, contenant environ quarante-sept pieds de largeur sur soixante et dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins, tel qu'il est enclos maintenant ; borné en front par la rue du Marché, en arrière partie par Urbain Archambault et partie par M. Chausse, d'un côté vers le sud par Norbert Fafard, et de l'autre côté

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L** A SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTRÉAL, Plaintiff ; against AMABLE ARCHAMBAULT, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Vincent de Paul, Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring forty feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents ; bounded in front by Sainte Elizabeth street—with a wooden house of which the two gable walls are faced with brick, two storeys high, and outbuildings thereon erected, and known and designated as number one thousand four hundred and thirty two (1432), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 17th July, 1877.

Sheriff

5204

[First published, 21st July, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Vaudreuil.

Montreal, to wit : } **H**ENRY S. HARWOOD, No. 683. Esquire, Plaintiff ; against the lands and tenements of FRANÇOIS XAVIER PROULX *et al.*, Defendants, mentioned in the schedule annexed to the writ marked D, as follows, to wit :

As belonging to François Xavier Proulx, the undivided half to Jean-Baptiste Deschamps, *es nom et qualité*, fifteen undivided thirty seconds and thirteen fourteenths of an undivided thirty second and to Joseph Charbonneau and Nathalie Deschamps, his wife, one undivided thirty second and the fourteenth of another undivided thirty second, in the lot of land hereinafter described, to wit :

A lot of land known and designated as number eighteen, south side in the range described as the Lotbinière concession, heretofore of Vaudreuil aforesaid, and now of the parish of Saint-Lazare, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal ; bounded in front by the main road of the said concession, in rear by another road, on one side by the representatives of Theod. Giroux, number seventeen, and on the other side by the representatives of Pierre Verronneau dit Denis, and measuring about three arpents in front by nineteen arpents in depth.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 17th July, 1877.

Sheriff,

5215

[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **E**DEON COUPAL *et al.*, No. 2321. Plaintiffs and incidental Defendants ; against NARCISSE VIGNEAU, Defendant and incidental Plaintiff.

1. That lot of land situated in the town of Lachine, in the district of Montreal, containing about forty seven feet in width by seventy feet in depth, the whole more or less, as now inclosed ; bounded in front by Market street, in rear partly by Urbain Archambault and partly by Mr. Chausse, on one side towards the south by Norbert Fafard, and on the other side by Dame widow St. Aubin—with a

par Dame veuve St. Aubin— avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

2. Tout ce certain lot ou morceau de terre sis et situé dans la dite ville de Lachine, faisant partie d'une grande étendue de terrain située au même lieu, connu et désigné sous le nom de dix-huit, sur le plan de la dite propriété, préparé par N. H. MacFarlane, arpenteur provincial, et demeurant de record au bureau de J. C. Griffin, notaire, de la cité de Montréal, le dit lot étant de forme irrégulière; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par Dame Isabella Taylor, épouse de Michael McDonnell, au côté est par Francis Fennell et la dite Isabella Taylor, et de l'autre côté par Léandre Lefebvre et Isaac Forest, tel que le dit terrain est maintenant enclos des deux côtés—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Lachine, le VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 25 juillet 1877. [Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } JOHN McLEAN *et al.*,
No. 211. } Demandeurs; contre
JOHN LEITCH CRAIG *et al.*, Défendeurs, é-
qualité.

Trois lots de terre ou emplacements situés au nord-est de la rue Sainte-Elizabeth, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Saint-Louis, sous les numéros un, deux et trois, (1, 2 et 3), de la subdivision du numéro neuf cent trois (903), des dits plan et livre de renvoi officiels—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VI-GE-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 25 juillet 1877. [Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR B. LONGPRÉ,
No. 1930. } Demandeur; contre les
terres et tenements mentionnés et désignés dans la cédula annexée au bref d'exécution marquée A, et en la possession de George H. Kernick, curateur au délaissement en cette cause fait par LOUIS CÔTE, Défendeur.

Trois lots de terre ou emplacements situés dans le quartier Saint-Louis de la cité de Montréal, connus et désignés sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, comme étant les numéros quarante, quarante et un et quarante-deux (Nos. 40, 41 et 42), au plan de la subdivision du numéro officiel neuf cent dix-huit du dit quartier—avec toutes les bâtisses sus-érigées, comprenant sur la profondeur une lisière de cinq pieds de largeur, pour servir à faire une ruelle ou passage de dix pieds de largeur en commun entre l'acquéreur et le propriétaire des terrains avoisinants et y ayant droit.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 25 juillet 1877. [Première publication, 28 juillet 1877.]

wooden house and other buildings thereon erected.

2. All that certain lot or parcel of land lying being and situate in the said town of Lachine, forming part and piece of a large extent of land situate at the same place, known and distinguished as number eighteen, upon the plan of the said property, prepared by N. H. MacFarlane, provincial surveyor, and deposited of record in the office of J. C. Griffin, notary, of the city of Montreal, said lot being of irregular figure; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Mrs. Isabella Taylor, wife of Michael McDonnell, on the eastern side by Francis Fennell and the said Isabella Taylor, and on the other side by Léandre Lefebvre and Isaac Forest, such as the said lot is now fenced in on both sides—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lachine, on the TWENTY-NINTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 25th July, 1877. [First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOHN McLEAN *et al.*, Plon-
No. 211. } tiffs; against JOHN LEITCH
CRAIG *et al.*, Defendants, *é-qualité*.

Three lots of land situate to the north east of Sainte Elizabeth street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the city of Montreal, Saint Louis ward, as numbers one, two and three (1, 2 and 3), of the subdivision of number nine hundred and three (903), of the said official plan and book of reference—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-NINTH day of NOVEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 25th July, 1877. [First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } ARTHUR B. LONGPRÉ,
No. 1930. } Plaintiff; against the
lands and tenements mentioned and set forth in the schedule annexed to the writ of execution marked A, and in the possession of George H. Kernick, curator to the surrender in this cause made by LOUIS CÔTE, Defendant.

Three lots of land situate in Saint Louis ward of the city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as being numbers forty, forty one and forty two, (Nos. 40, 41 and 42), on the subdivision plan of the official number nine hundred and eighteen of the said ward—with all the buildings thereon erected, comprising upon the depth a strip five feet wide, to be used for making a lane or passage ten feet wide in common between the purchaser and the adjoining proprietors entitled thereto.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-NINTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 25th July, 1877. [First published, 28th July, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR M. PERKINS,
No. 272. } es-qualité, Demandeur ;
contre JOHN KELLY, es-qualité, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans la cité de Montréal, en arrière du lot numéro sept cent trente (730), de la rue Hermine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-trois—avec une maison en bois lambrissée en briques, divisée en six logements, et les dépendances sus-érigées, avec le privilège d'une ruelle conduisant à la rue des Jurés.

2. Un lot de terre situé au même lieu sur la rue Hermine, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-six (736)—avec trois maisons en bois, dont deux sont lambrissées en briques et les dépendances sus-érigées.

3. Un lot de terre sis et situé en la ville de Longueuil, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Longueuil, comme lot numéro cent soixante et quatre (164), de la dite ville—avec deux maisons en bois et autres bâties sus-érigées ; sujets les dits lots de terre en faveur du dit John Kelly personnellement, à la jouissance et usufruit d'iceux sa vie durant.

Pour être vendus comme suit, savoir : lots numéros un et deux, en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et le lot numéro trois, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le VINGT NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 25 juillet 1877. 5401 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Vaudreuil.

Montréal, à savoir : } ANTOINE CHARTIER
No. 89. } DE LOTBINIERE HAR-
WOOD et al., Demandeurs ; contre JOSEPH
ONEZIME JOLICEUR, es-qualité, Défendeur,
mentionnés dans la cédule annexée au dit bref
marquée B, comme suit, savoir :

Un lot de terre sis et situé au côté ouest de la côte Saint-Charles, en la paroisse Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, en la dite province, connu et désigné sous lot numéro dix-neuf ; borné en front par le chemin public de la dite côte Saint-Charles, derrière par les terres de la concession Harwood, connus ci-devant comme les terres des Seigneurs, joignant d'un côté le lot numéro dix-huit, appartenant à William Lancaster, et d'autre côté au lot numéro vingt, appartenant à Joseph Wilson—with les bâties dessus y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 17 juillet 1877. 5402 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } A SOCIETE DE CONS-
No. 2323. } TRUCTION MONTAR-
VILLE, Demanderesse ; contre LOUIS BENONI
DAOUST, Défendeur.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR M. PERKINS,
No. 272. } es-qualité, Plaintiff ;
against JOHN KELLY, es-qualité, Defendant.

1. A lot of land situate in the city of Montreal, in rear of lot number seven hundred and thirty (730), on Hermine street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Lawrence ward, as number seven hundred and thirty three—with a wooden house faced with brick, divided into six tenements and the dependencies thereon erected, with the privilege of a lane leading to Jury street.

2. A lot of land situate at the same place on Hermine street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Lawrence ward, as number seven hundred and thirty six (736)—with three wooden house, two of which are faced with brick and the dependencies thereon erected.

3. A lot of land situate and being in the town of Longueuil, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Longueuil, as lot number one hundred and sixty four (164), of the said town—with two wooden houses and outbuildings thereon erected ; said lands being subject in favor of the said John Kelly personally, to the usufruct and enjoyment thereof during his lifetime.

To be sold as follows, to wit : numbers one and two, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and lot number three, at the church door of the parish of Longueuil, on the TWENTY NINTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the seventeenth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 25th July, 1877. 5402
[First published, 28th July, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Vaudreuil.

Montreal, to wit : } ANTOINE CHARTIER DE
No. 89. } LOTBINIERE HAR-
WOOD et al., Plaintiffs ; against JOSEPH ONE-
ZIME JOLICEUR es-qualité, Defendant, men-
tioned in the schedule annexed to the writ marked
B, as follows, to wit :

A lot of land situate and being in the west side of Cote Saint Charles, in the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal, in the said province, known and designated as number nineteen ; bounded in front by the main road of the Cote Saint Charles aforesaid, in rear by the lands of the Harwood concession, heretofore known as *Les terres des Seigneurs*, on one side by lot number eighteen, belonging to William Lancaster, and on the other side by lot number twenty, belonging to Joseph Wilson—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 17th July, 1877. 5410
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } A SOCIETE DE CONS-
No. 2323. } TRUCTION MONTAR-
VILLE, Plaintiff ; against LOUIS BENONI
DAOUST, Defendant.

Un emplacement situé au village de la paroisse de la Pointe Claire, contenant le dit emplacement ce qui peut se trouver de front, partant de la ligne du terrain appartenant à la succession de Louis Daoust à venir aboutir au nord-est et joindre la rue nommée Sainte-Anne et Saint-Jean-Baptiste, sur la profondeur comprise, partant du sud du chemin de la Reine ou Grande rue à aller joindre en profondeur aux représentants de Jean-Baptiste Morelle, étant compris tout le terrain renfermé dans cette étendue, sans garantie de mesure précise, et joignant au nord-ouest au terrain du dit Louis Daoust, et au nord-est aboutissant à la dite rue Sainte-Anne ou Saint-Jean-Baptiste—avec une maison en bois et autres bâties dessus érigées.

2. Un autre emplacement situé au même lieu, de la contenance qu'il peut avoir dans les limites suivantes, savoir : tenant devant à la rue Saint-Jean-Baptiste, derrière au fleuve, du côté sud à deux pieds de distance de la maison actuelle bâtie par Joseph Lefebvre, sur la profondeur, et au côté nord à Louis B. Daoust—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe-Claire, le VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Sheriff, Sheriff.
Montreal, 25 juillet 1877. 5397 2
(1^{re} réimpression, 28 juillet 1877.)

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté de Vaudreuil—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ANTOINE CHARTIER,
No. 605. } DE LOTBINIERE
HARWOOD et al., Demandeurs ; contre DAME
JANE LONGMORE, Défenderesse, mentionnés
dans la cédule annexée au dit bref marqué B,
comme suit, savoir :

Une demi terre sis et située en la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, en la dite province, désigné sous lot numéro cinq cent trente cinq, du cadastre seigneuriale de la seigneurie de Vaudreuil, et moitié du lot numéro dix, du terrier en la troisième concession au-dessus du fief Cavagnol, en la dite paroisse Saint-Lazare, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par les terres de la seconde concession, en profondeur par celles des représentants de feu Dame Louise Josephite Chartier de Lotbinière, joignant d'un côté à l'autre moitié du dit lot numéro dix, appartenant à Félix Chevrier, et d'autre côté le terrain de Robert Metcalf.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Sheriff, Sheriff.
Montreal, 17 juillet 1877. 5207 2
(Première publication, 21 juillet 1877.)

Ventes par le Sheriff.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les IMMEUBLES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700

1. An emplacement situate in the village of the parish of Pointe Claire, containing whatever ground the said lot may measure in front starting from the line of the property belonging to the estate of Louis Daoust and ending at the north east adjoining the street called Saint Anne and Saint Jean-Baptiste, by the depth to be found starting from the south of the Queen's highway or Main street, and adjoining in rear the representatives of Jean-Baptiste Morelle, being the whole of the ground comprised within these limits, without warranty as to precise measurement ; bounded on the north west by the property of the said Louis Daoust, on the north east by Sainte Anne or Saint Jean-Baptiste street—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot situate at the same place, comprising whatever space there may be found within the following limits, to wit : bounded in front by Saint Jean-Baptiste street, in rear by the river, on the south side by a distance of two feet from the house built by Joseph Lefebvre, in rear, and on the north side by Louis B. Daoust—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of La Pointe Claire, on the TWENTY-NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of December next

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 25th July, 1877. 5398
(First published, 28th July, 1877.)

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of Vaudreuil—District of Montreal.

Montreal, to wit : } ANTOINE CHARTIER DE
No. 605. } A LOTBINIERE HAR-
WOOD et al., Plaintiffs ; against DAME JANE
LONG MORE, Defendant, mentioned in
the schedule annexed to the said writ marked B, as
follows, to wit :

A half lot situate and being in the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal, in the said province, designated as lot number five hundred and thirty five, of the seigniorial cadastre of the seignior of Vaudreuil, and half of lot number ten, on the *livre terrier* in the third concession above the Cavagnol fief, in the said parish of Saint Lazare, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the lands of the second concession, in rear by those belonging to the representatives of the late Dame Louise Josephite Chartier de Lotbinière, on one side by the other half of said lot number ten, belonging to Félix Chevrier, and on the other side by Robert Metcalf's property.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 17th July, 1877. 5208
(First published, 21st July, 1877.)

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower

du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

District de Québec, à savoir : } **A CORPORATION**
No. 782. } **OF THE CITY OF QUEBEC**
CITÉ DE QUÉBEC ; contre JEAN-BAPTISTE LACROIX, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario et Puissance du Canada, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Latourrelle, mesurant trente-quatre pieds et quatre pouces de front sur cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Latourrelle, en arrière vers le sud à Dame veuve Arthur Plunkett, d'un côté vers l'est à François Trudel, de l'autre côté vers l'ouest à George C. Hossack—avec ensemble une maison de bois à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3590) donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 21 mai 1877. Shérif.
(Première publication, 26 mai 1877.) 4013 3

FIERI FACIAS
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **EDOUARD DOSTIE**, de
No. 3893. } **OF THE CITY OF QUEBEC**
EDOUARD DESROSNIERS, de Saint-Sauveur de Québec, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur, près de la cité de Québec, à l'encoignure des rues Colomb et Signai, mesurant quarante-trois pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant vers l'ouest à la rue Signai, par derrière vers l'est à George Fraser ou représentant, d'un côté vers le nord à Jacques Pouliot ou représentant, et d'autre côté vers le sud à la rue Colomb—avec les deux bâtisses dessus construites circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 345), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 juillet 1877. Shérif.
(Première publication, 21 juillet 1877.) 5199 2

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

District of Quebec, to wit : } **THE CORPORATION**
No. 782. } **OF THE CITY OF QUEBEC**
CITY OF QUEBEC ; against JEAN-BAPTISTE LACROIX, of the city of Ottawa, province of Ontario and Dominion of Canada, laborer, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Latourrelle street, measuring thirty four feet four inches in front by fifty eight feet ten inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by Latourrelle street aforesaid, in rear to the south by Mrs. widow Arthur Plunkett, on one side to the east by François Trudel, and on the other side to the west by George C. Hossack—with a two storey wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. The lot being (No. 3590,) given upon the plan for Saint John's ward, of the said city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Québec, 21st May, 1877. Sheriff.
[First published, 26th May, 1877.] 4014

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Québec, to wit : } **EDOUARD DOSTIE**, of
No. 3893. } **OF THE CITY OF QUEBEC**
EDOUARD DESROSNIERS, of Saint Sauveur de Québec, laborer, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Sauveur, near the city of Quebec, on the corner of Colomb and Signai streets, measuring forty three feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the west by Signai street, in rear to the east by George Fraser or representatives, on one side to the north by Jacques Pouliot or representatives, and on the other side to the south by Colomb street—with two houses thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 345), given upon the plan for the parish of Saint Sauveur de Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of December next.

C. ALLEYN,

Québec, 14th July, 1877. Sheriff.
[First published, 21st July, 1877.] 5200

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME PHILOMENE DU-
No. 1360. } GUAY *et vir*, Demandeurs ;
contre ISRAEL DURUISSEAU, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, en la première concession ou concession du bord de l'eau, de un arpent et demi de front sur trente cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant par devant à la rivière Saint-François, par derrière à Joseph Danneau dit Laplante, d'un côté en bas à Elie Letendre, et de l'autre côté à Ferdinand Gamelin—avec ensemble une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une Isle sise et située en la paroisse de Saint-François du Lac, en la rivière Saint-François, connue sous le nom de l'Isle Scomback, voisine de celle connue sous le nom d'Isle à M. David Gill, laquelle Isle contient environ vingt-deux arpents de terre en superficie, et se trouve vis-à-vis la propriété d'Adolphe Hamel, en la dite paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, et celle d'Emmanuel Daviau, en la paroisse de Saint-François du Lac—avec la grange dessus construite.

Pour être vendues comme suit, savoir : la terre en premier lieu désignée à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et l'Isle en second lieu désignée, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le dit DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 5 septembre 1877. 6389
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME LUCIE VANDALLE
No. 1881. } *et vir*, Demandeurs ; contre
PAUL LAVALLÉE, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Joseph, dans le district de Richelieu, dans la concession nord Richelieu, de deux arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur ; tenant en front à la rivière Richelieu, en profondeur aux terres du fleuve Saint-Laurent, d'un côté à Jean-Baptiste Vandalle, et d'autre côté à Prosper Joly—avec les bâties y érigées, mais sujette aux charges ci-après mentionnées, savoir :

1. L'adjudicataire du dit immeuble sera tenu de fournir un logement avec lui en sa maison sur la dite terre, à Dame Lucie Vandalle, la belle-mère du défendeur, pour elle et ses enfants issus de son mariage avec feu Jean Lavallée, et aussi de lui fournir une place dans sa grange sur la dite terre, pour y mettre ses grains, et une place dans ses écuries sur la dite terre pour loger ses animaux, et ce jusqu'au décès de la dite Dame Lucie Vandalle.

2. L'adjudicataire du dit immeuble laissera à Dame Lucie Vandalle, veuve de feu Jean Lavallée, pendant toute la durée de sa vie jusqu'à son décès, l'usufruit à titre de constitut et précaire, d'un demi arpent de large sur toute la profondeur de la dite terre, tenant à Jean-Baptiste Vandalle, pour en jouir, comme elle l'a fait jusqu'à présent, et en percevoir les fruits comme bon lui semblera, et pour les dits fruits lui appartenir.

3. L'adjudicataire sera tenu de remettre le dit demi arpent de terre dont la dite Lucie Vandalle

other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME PHILOMENE DUGUAY
No. 1360. } *et vir*, Plaintiffs ; against
ISRAEL DURUISSEAU, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the first or Bord de l'Eau concession, of one arpent and a half in front by thirty five arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the river Saint Francis, in rear by Joseph Danneau dit Laplante, on one side (*en bas*) by Elie Letendre, and on the other side by Ferdinand Gamelin—together with a house and outbuildings thereon erected.

2. An Island situate and being in the parish of Saint François du Lac, in the river Saint Francis, known as Isle Scomback, adjoining the Island known as M. David Gill's, said Island containing twenty two arpents in superficies, and being opposite the property of Adolphe Hamel, in the said parish of Saint Thomas de Pierreville, and that of Emmanuel Daviau, in the parish of Saint François du Lac—with the barn thereon erected.

To be sold as follows, to wit : the lot firstly described at the parochial church door of the parish of Saint Thomas de Pierreville, on the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the Island secondly described, at the parochial church door of the parish of Saint François du Lac, on the said TENTH day of JANUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of January next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 5th September, 1877. 6390
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME LUCIE VANDALLE,
No. 1881. } *et vir*, Plaintiffs ; against
PAUL LAVALLÉE, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Joseph, in the district of Richelieu, in the north Richelieu concession, of two arpents in front by about twenty arpents in depth ; bounded in front by the river Richelieu, in rear by the lands of the river Saint Lawrence, on one side by Jean Baptiste Vandalle, and on the other side by Prosper Joly—with the buildings thereon erected, but subject to the following charges, to wit :

1. The purchaser of the said immovable property shall be bound to furnish lodgings with him in his house on the said lot, to Dame Lucie Vandalle, the defendants step-mother, for herself and her children issue of her marriage with the late Jean Lavallée, and also to furnish her with a place in his barn on the said land, to store her grain, and also a place in his stables on the said land to lodge her cattle, and this up to the death of the said Dame Lucie Vandalle.

2. The purchaser thereof shall leave to the said Dame Lucie Vandalle, widow of the late Jean Lavallée, during her life and up to her death, the usufruct *à titre de constitut et précaire*, of a half arpent in width by the whole depth of the said land, belonging to Jean Baptiste Vandalle, to enjoy the same as she has heretofore done, and to receive the fruits thereof as she may think fit, the said fruits to belong to her.

3. The purchaser shall be bound to restore the said half arpent of land of which the said Lucie

a l'usufruit comme susdit, à James Lavallée, enfant issu du mariage d'entre elle et le dit Jean Lavallée, pourvu que le dit James Lavallée se charge de toutes les obligations contenues en un acte de donation par Jean Lavallée et son épouse au dit Paul Lavallée, passé devant maître John George Crebassa et son collègue, notaires, le vingt mars mil huit cent soixante et deux, dont une copie est déposée au bureau du shérif, pour référence, et ce à l'exonération entière du dit Paul Lavallée et du dit adjudicataire, et si le dit James Lavallée ne voulait l'accepter, le dit adjudicataire devra remettre le dit demi arpent de terre à la même condition, à l'autre enfant mâle issu du dit mariage d'entre le dit Jean Lavallée et Lucie Vandalle, qui consentira à l'accepter, et s'il le refuse alors, le dit adjudicataire demeurera le propriétaire incommutable du dit demi arpent de terre, le dit adjudicataire aura en outre tous les droits et toutes les obligations appartenant et imposées au dit Paul Lavallée par le dit acte d'obligation.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, dont la paroisse de Saint-Joseph est un démembrement, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Sorel, 25 juillet 1877. Shérif. 5385 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JOSEPH OLLIER CHALUT, Nos. 1924 et 2036. } Demandeur; contre FRANÇOIS GAGNON, Défendeur; et Joseph Ollier Chalut, Demandeur en reprise d'instance; contre Amateur Demers, en sa qualité de curateur dûment nommé à la succession vacante de feu François Gagnon, Défendeur en reprise d'instance.

1. Un emplacement situé en la ville de Berthier, sur la rue Edouard, contenant soixante et sept pieds, plus ou moins de front sur quatre arpents plus ou moins de profondeur; tenant devant à la dite rue Edouard, en profondeur à la rue William, d'un côté aux représentants de feu François Rémi Tranchemontagne, et de l'autre côté partie aux dits représentants de François Rémi Tranchemontagne et partie aux représentants de feu William Morrison—avec une maison en brique à trois étages et toutes les autres bâtisses érigées sur le dit emplacement.

2. Un morceau de terre situé partie en la dite ville de Berthier, sur la rue William, et partie dans la paroisse de Berthier, contenant soixante et sept pieds, plus ou moins de front sur seize arpents, plus ou moins de profondeur; tenant en front à la dite rue William, en la dite ville de Berthier, en profondeur à la terre de Léopold Desrosiers, en la dite paroisse de Berthier, d'un côté aux représentants de feu William Morrison, et de l'autre côté aux représentants de feu François Rémi Tranchemontagne—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Berthier, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Sorel, 25 juillet 1877. Shérif. 5383 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JOHN SAXTON *et al.*, Demandeurs. Nos. 1981. } deus; contre DAME LOUISE DUCHARME, Défenderesse, et Louis Eusèbe Désiré Cartier, curateur, nommé au délaissement, à savoir :

Vandalle has the usufruct as above stated, to James Lavallée, issue of the marriage between her and the said Jean Lavallée, provided the said James Lavallée assume the obligations set forth in a deed of gift from Jean Lavallée and his wife to the said Paul Lavallée, passed before Mtre. John George Crebassa and colleague, notaries, on the twentieth day of March one thousand eight hundred and sixty two, whereof a copy has been filed in the sheriff's office, for reference, and to the entire exoneration of the said Paul Lavallée and of the said purchaser, and should the said James Lavallée be unwilling to accept it, the said purchaser must restore the said half arpent of land upon the same condition, to the other male child issue of the said marriage between the said Jean Lavallée and Lucie Vandalle, who may consent to accept it, and should the latter refuse to do so, the said purchaser shall then become incommutable proprietor of the said half arpent of land, the said purchaser shall also have all the rights belonging to and assume the obligations imposed on the said Paul Lavallée by the said deed of obligation.

To be sold at the door of the parochial church of the parish of Saint Pierre de Sorel, whereof the parish of Saint Joseph is a dismemberment, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sorel, 25th July, 1877. Sheriff. 5386
[First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JOSEPH OLLIER CHALUT, Nos. 1924 and 2036. } LUT, Plaintiff; against FRANÇOIS GAGNON, Defendant; and Joseph Ollier Chalut, Plaintiff in continuance of suit; against Amateur Demers, in his quality of curator duly appointed to the vacant estate of the late François Gagnon, Defendant in continuance of suit.

1. A lot situate in the town of Berthier, on Edouard street, measuring sixty seven feet more or less in front by four arpents more or less in depth; bounded in front by Edouard street aforesaid, in rear by William street, on one side by the representatives of the late François Rémi Tranchemontagne, and on the other side partly by the representatives of the said late François Rémi Tranchemontagne, and partly by the representatives of the late William Morrison—with a three storey brick house and all the other buildings erected on the said lot.

2. A piece of land situate partly in the said town of Berthier, on William street, and partly in the parish of Berthier, measuring sixty seven feet, more or less in front by sixteen arpents, more or less in depth; bounded in front by William street aforesaid, in the said town of Berthier, in rear by the property of Leopold Desrosiers, in the said parish of Berthier, on one side by the representatives of the late William Morrison, and on the other side by the representatives of the late François Rémi Tranchemontagne—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Berthier on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sorel, 25th July, 1877. Sheriff. 5384
[First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JOHN SAXTON *et al.*, Plaintiffs; No. 1981. } against DAME LOUISE DUCHARME, Defendant, and Louis Eusèbe Désiré Cartier, curator, named to the *délaissement*, to wit :

Une étendue de terre située dans la ville de Sorel susdite, contenant trente-trois pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur; bornée en front à la rue du Roi, en arrière à la terre occupée par le représentant de M. Henry, d'un côté à la propriété occupée par Frederick W. L. Penton, et de l'autre côté à la terre occupée par François Jacob—avec une maison lambrissée en brique et autre bâtisses sus-érigées, la dite étendue de terre formant partie du lot connu sous le numéro quatre cent soixante-onze.

Pour être vendue au bureau du shérif, dans la ville de Sorel, le VINGT-HUITIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 23 mai 1877. 4059 3
[Première publication, 26 mai 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } LOUIS MORASSE, Deman-
No. 10905. } deur; contre PAUL LA-
MOTHE, Défendeur.

Un lot de terre situé en la ville de Sorel, district de Richelieu, de la contenance de trente-trois pieds de front sur cent soixante et seize pieds de profondeur; tenant devant au chemin de ligne conduisant à Yamaska, en profondeur à une coulée, d'un côté à Calixte Lamothe, et d'autre côté à Messieurs Chevalier et Crebassa—avec les bâtisses y érigées. A la charge de payer à qui de droit une somme de soixante et six centins courant de rente annuelle, suivant acte de vente consenti par John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier à Paul Lamothe, le vingt-sixième jour de septembre mil huit cent soixante et deux, devant J. B. L. Precourt et son collègue, notaires.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-QUATRIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 18 juillet 1877. 5271 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } JEAN-BAPTISTE BELISLE,
No. 10824. } Demandeur; vs. MICHEL
LAMOTHE, fils de François, Défendeur.

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Robert, sur le rang nommé George Provost, de la contenance de un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; tenant en front aux terres du rang Saint-Robert, en profondeur aux terres du rang Bellevue, joignant d'un côté en haut au terrain de Joseph Lajoie, et de l'autre côté en bas à celui de Dieudonné Jalbert et Félix Capistran—avec maison, écurie et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le VINGT-DEUXIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 18 juillet 1877. 5269 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } JOSEPH DENIS PEPIN, De-
No. 1335. } mandeur; contre AIME
CHAMPAGNE, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le village Louisaboro, de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, étant

A piece or parcel of land situate in the town of Sorel aforesaid, containing thirty three feet in front by one hundred and thirty two feet in depth; bounded in front by King street, in rear by land held by representative of Mr. Henry, on one side by property held by Frederick W. L. Penton, and on the other side by land held by Francois Jacob—with a dwelling house cased in brick and other buildings thereon erected, the said piece or parcel of land forming part of the lot known by number four hundred and seventy one.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the TWENTY EIGHTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 23rd May, 1877. 4060
[First published, 26th May, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } LOUIS MORASSE, Plaintiff;
No. 10905 } against PAUL LAMOTHE,
Defendant.

A lot of land situate in the town of Sorel, district of Richelieu, measuring thirty three feet in front by one hundred and seventy six feet in depth; bounded in front by the line road leading to Yamaska, in rear by a gulley, on one side by Calixte Lamothe, and on the other side by Messrs. Chevalier and Crebassa—with the buildings thereon erected. Subject to the charge of paying to the parties entitled thereto a sum of sixty six cents currency of annual rent, according to the deed of sale from John George Crebassa and Pierre Remi Chevalier to Paul Lamothe, on the twenty sixth day of September, one thousand eight hundred and sixty two, before J. B. L. Precourt and colleague, notaries.

To be sold in the sheriff's office, in the court house, in the town of Sorel, on the TWENTY FOURTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 18th July, 1877. 5272
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } JEAN BAPTISTE BELISLE,
No. 10824. } Plaintiff; vs. MICHEL LA-
MOTHE, son of François, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Robert, in the George Provost range, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the lands of the Saint Robert range, in rear by the lands of the Bellevue range, on one side (*en haut*) by Joseph Lajoie's property, and on the other side (*en bas*) by the properties of Dieudonné Jalbert and Felix Capistran—with a house, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 18th July, 1877. 5270
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } JOSEPH DENIS PEPIN, Plain-
No. 1335. } tiff; against AIME CHAMPA-
GNE, Defendant.

1. A lot situate in the village of Louisaboro, of the parish of Saint Pie de Deguire, being number

le numéro quatre, de cinquante-quatre pieds de front sur cent huit pieds de profondeur; tenant pardevant au chemin de la treizième concession, par derrière à l'emplacement ci-après désigné, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Commeault et Aimé Hébert, et de l'autre côté à Joseph Martial Charland.

2. Un autre emplacement situé dans le dit village de Saint-Pie de Deguire, de cinquante-quatre pieds de front sur cent huit pieds de profondeur; tenant d'un bout à l'emplacement ci-dessus désigné, à l'autre bout à une rue, joignant d'un côté au Révérend Messire Lebrun et Jonathan Wurtele, écuyer, et de l'autre côté à Dame Céline Guy Boisvert.

3. Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-David, dans le rang Jean-Baptiste, faisant partie du numéro quatre, tout le numéro cinq et partie du numéro six, de quatre perches et quatre pieds de front sur six perches de profondeur; tenant pardevant au chemin du deuxième rang, par derrière à Jonathan Wurtele, écuyer, joignant d'un côté au nord à Joseph Chapdelaine, et de l'autre côté à Moïse Fortier, écuyer—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus comme suit: les emplacements en premier et deuxième lieu désignés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et celui en troisième lieu mentionné, le même jour, à DEUX heures de l'après-midi, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David. Le dit bref rapportable le neuvième jour du mois d'octobre prochain

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 30 mai 1877. 4211 3
[Première publication 2 juin 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Rimouski.

Rimouski, à savoir: } DAME MARY SMITH,
No. 303 (C. S. 889). } de la cité de Québec,
veuve de feu Edouard Thomas Smith, tant en sa qualité de tutrice dûment élu en justice à ses enfants mineurs, qu'en sa qualité de commune en biens avec le dit Thomas Smith, Demanderesse; contre PIERRE COTE, Défendeur.

Un terrain de forme irrégulière, contenant en superficie un arpent et seize perches environ, situé en la ville de Saint-Germain de Rimouski; borné au nord partie à Louis Pouliot, partie à Thimothée Pinau et Léon Lepage ou ses représentants, partie à Pierre Ouellet et partie à la rue Saint-Germain et à une autre rue actuellement ouverte, à l'ouest partie à Ferdinand Voyer et partie à Louis Lavoie, au sud au chemin de fer Intercolonial, à l'est partie au chemin de fer Intercolonial, partie à Pierre Ouellet et partie à

four, of fifty four feet in front by one hundred and eight feet in depth; bounded in front by the thirteenth concession road, in rear by the lot herein-after described, on one side by Jean Baptiste Commeault and Aimé Hébert, and on the other side by Joseph Martial Charland.

2. Another lot situate in the said village of Saint Pie de Deguire, measuring fifty four feet in front by one hundred and eight feet in depth; bounded at one end by the lot hereinabove described, at the other end by a street, on one side by the Reverend Mr. Lebrun and Jonathan Wurtele, esquire, and on the other side by Dame Celina Guy Boisvert.

3. A lot situate in the village of the parish of Saint David, in the Saint Jean Baptiste range, forming part of number four, the whole of number five, and part of number six, of four perches and four feet in front by six perches in depth; bounded in front by the road of the second range, in rear by Jonathan Wurtele, esquire, on one side to the north by Joseph Chapdelaine, and on the other side by Moïse Fortier, esquire—with the buildings thereon erected.

To be sold as follows: the lots firstly and secondly described, at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and the lot thirdly described, on the same day, at the parochial church door of the parish of Saint David, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the ninth day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 30th May, 1877. 4212
[First published, 2nd June, 1877]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the under signed, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Rimouski.

Rimouski, to wit: } DAME MARY SMITH,
No. 303. (S. C. 889.) } of the city of Québec,
widow of the late Edouard Thomas Smith, as well in her quality of tutrix appointed in due course of law to her minor children, as in her quality of common as to property with the said Edouard Thomas Smith, Plaintiff; against PIERRE COTE, Defendant.

A lot of land of irregular outline containing about one arpent and sixteen perches in superficies, situate in the town of Saint Germain de Rimouski; bounded on the north partly by Louis Pouliot, partly by Thimothée Pinau and Léon Lepage or their representatives, partly by Pierre Ouellet and partly by Saint Germain street, and by another street now opened, on the west partly by Ferdinand Voyer, and partly by Louis Lavoie, on the south by the Intercolonial Railway, on the east partly by the Intercolonial Railway, partly by

Julien Landry. Le dit terrain pour être vendu à la charge d'une rente constituée payable au dit Louis Lavoie, cultivateur, de la dite ville de Saint-Germain de Rimouski, au montant de trente-neuf piastres (\$39.00) par année, établie premièrement en vertu d'un acte consenti le cinq décembre mil huit cent quarante-huit, sous le numéro 2821, devant Mtre. Jos. Garon par Augustin Lavoie et son épouse à Michel Parant, deuxièmement par acte consenti le vingt-sixième jour d'avril mil huit cent soixante-onze, sous le numéro 7409, devant Mtre. Jos. Garon, par Louis Lavoie à Edouard Thomas Smith, la dite rente payable comme suit : quatorze piastres le cinq décembre de chaque année, douze piastres et cinquante centins le premier de mai, et douze piastres cinquante centins, le premier de novembre aussi de chaque année—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la ville de Saint-Germain de Rimouski, le QUATORZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de janvier prochain.

J. A. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 5 septembre 1877. 6387
[Première publication, 8 septembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } ANTOINE BERNIER,
No. 300 (C. C. 1198). } A écuyer, notaire, de la
paroisse de Saint-Simon, Demandeur ; contre
ANDRE COTE, fils d'Alexandre, cultivateur, de
Saint-Fabien, Défendeur, savoir :

Une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, située au premier rang de la dite paroisse de Saint-Fabien ; bornée d'un côté au nord-est à François Michaud ou son représentant, et d'autre côté au sud-ouest à Alexandre Côté ou son représentant, d'un bout par le nord à la Montagne, et d'autre bout par le sud aux terres du second rang—avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Fabien, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre aussi prochain.

J. A. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 16 juillet 1877. 5189 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } EDWARD T.
No. 694. } E BROOKS et
autres, Demandeurs ; contre les terres et tene-

Pierre Ouellet and partly by Julien Landry. Said lot to be sold subject to the charge of a constituted rent payable to the said Louis Lavoie, farmer, of the said town of Saint Germain de Rimouski, to the amount of thirty nine dollars (\$39.00) a year, established firstly in virtue of a deed passed on the fifth day of December, one thousand eight hundred and forty eight, under number 2821, before Mtre. Jos. Garon by Augustin Lavoie and his wife to Michel Parant, and secondly by a deed passed on the twenty sixth day of April, one thousand eight hundred and seventy one, under number 7409, before Mtre. Jos. Garon, by Louis Lavoie to Edouard Thomas Smith, said rent payable as follows : fourteen dollars on the fifth of December of every year, twelve dollars and fifty cents on the first day of May, and twelve dollars and fifty cents on the first day of November of every year—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the town of Saint Germain de Rimouski, on the FOURTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of January next.

J. A. ROULEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 5th September, 1877. 6388
[First published, 8th September, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } ANTOINE BERNIER,
No. 300 (C. C. 1198). } A esquire, notary, of
the parish of Saint Simon, Plaintiff ; against
ANDRE COTE, son of Alexandre, farmer, of Saint
Fabien, Defendant, to wit :

A land of two arpents and a half in front by forty arpents in depth, situate in the first range of the said parish of Saint Fabien ; bounded on the north east by François Michaud or his representative, on the south west by Alexandre Côté or his representative, on the north by the Mountain, on the south by the lands of the second range—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Fabien, the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of November next.

J. A. ROULEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 16th July, 1877. 5190
[First published, 16th July, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS,
No. 694. } E and another, Plain-
iffs ; against the lands and tenements of NAR-

ments de NARCISSE BENOIT, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros dix, onze et trente-trois, dans le bloc huit, de la cité de Sherbrooke, dit district—avec les bâties sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendus en mon bureau, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 17 juillet 1877. 5279 2
(Première publication, 21 juillet 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } EDWARD CULLEN
No. 55. } PARKIN, Deman-
deur; vs. GEORGE S. CLEVELAND, Défendeur,
et Josiah W. Tibbetts, curateur au délaissement
fait par le défendeur.

Une partie du lot numéro vingt-sept dans le premier rang du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, décrite comme suit, à savoir : lot numéro quatre dans le bloc A, d'après un plan de la terre Cowhard, déposé au bureau de C. A. Richardson, écuyer, notaire public, à Stanstead, des dimensions suivantes, huit perches de front sur le côté ouest de la rue Compton, et dix perches de profondeur, les lignes de côté formant un point à l'extrémité ouest, tel que montré sur le dit plan, et contenant quarante perches de terre, plus ou moins—avec toutes les bâties et améliorations qui s'y trouvent.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 26 mai 1877. 4139 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Stanstead, à Coaticook.
Saint-François, à savoir : } ROYAL H. NOYES,
No. 1283. } Demandeur; contre
PIERRE ALLARD et MEDERIC LANCTOT,
Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant à Médéric Lanctot.

Premièrement.—Un morceau de terre situé dans le village de Coaticook, dans le district de Saint-François, formant partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang des lots du canton de Barnston, dans le dit district, et décrit comme suit : commençant au coin sud-est de la terre de Dame C. P. Carr, du côté nord de la rue appelé rue du Marché; de là suivant le dit côté nord de la dite rue, vers l'ouest cent trente-deux pieds; de là vers le nord-est traversant à angles droits le lot de la dite Dame C. P. Carr, au côté nord d'icelui; de là vers l'est le long de la ligne nord du dit lot de Dame Carr, deux cent quatorze pieds à la ligne qui divise le morceau de terre présentement décrit et la terre du Révérend J. B. Chartier ou représentants; de là vers le sud suivant cette dernière ligne cent soixante et un pieds au point de départ, plus ou moins.

Deuxièmement.—Un morceau de terre situé dans le dit village de Coaticook, formant partie du lot numéro vingt-huit, dans le deuxième rang du dit canton de Barnston, décrit comme suit : commençant à la ligne nord de la terre d'un nommé Rogers ou représentants, à vingt-six pieds du coin nord-est du terrain appartenant à ce dernier; de là vers l'est suivant la dite ligne nord de la terre du dit Rogers, cent six pieds à la ligne de N. A. Palin ou représentants; de là vers le nord en ligne

CISSE BENOIT, Defendant, to wit :

Lots numbers ten, eleven and thirty three, in block eight, of the city of Sherbrooke, in said district—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY THIRD day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 17th July, 1877. 5280
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } EDWARD CULLEN
No. 55. } PARKIN, Plaintiff;
vs. GEORGE S. CLEVELAND, Defendant, and
Josiah W. Tibbetts, curator to the *délaissement*
made by defendant.

A part of lot number twenty seven in the first range of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, described as follows, to wit : lot number four in block A, of a plan of the Cowhard farm, deposited in the office of C. A. Richardson esquire, notary public, at Stanstead, of the following dimensions, eight rods frontage on the west side of Compton street, and ten rods in depth, the side lines forming a point at the western extremity, as shown in said plan, and containing forty rods of land, more or less—with all and every the buildings and improvements thereon and thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the SIXTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 26th May, 1877. 4140
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Stanstead, at Coaticook.
Saint Francis, to wit : } ROYAL H. NOYES,
No. 1283. } Plaintiff; against
PIERRE ALLARD and MEDERIC LANCTOT,
Defendants, to wit :

As belonging to Mederic Lanctot.

Firstly.—A piece of land situated in the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, forming part of lot number twenty seven, in the second range of lots in the township of Barnston, in said district, and described as follows : commencing at the south east corner of Mrs. C. P. Carr's land, on the north side of the so called "Market street"; thence following the said north side of said street, towards the west one hundred and thirty two feet; thence towards the north east crossing at right angles the lot of said Mrs. C. P. Carr to the north side thereof; thence easterly along the north line of said Mrs. Carr's lot, two hundred and fourteen feet to the line dividing the piece of land presently described and the land of the Reverend J. B. Chartier or representatives; thence towards the south following this last line one hundred and sixty one feet to the place of beginning, be the same, more or less.

Secondly.—A piece of land situated in the said village of Coaticook, forming part of lot number twenty eight, in the second range of the said township of Barnston, described as follows : commencing at the north line of land of one Rogers or representatives, at twenty six feet from the north west corner of the latter's land; thence easterly following the said north line of said Rogers' land, one hundred and six feet to the line of N. A. Palin or representatives; thence towards

avec la ligne ouest du dit Palin cent pieds ; de là vers l'ouest cent six pieds ; de là vers le sud cent pieds au point de départ.

Troisièmement.—La moitié indivise d'un morceau de terre situé dans le dit village de Coaticook, formant partie des lots numéros vingt-sept et vingt-huit, dans le deuxième rang des lots du dit canton de Barnston, connu sur un plan fait par André William Lippé, arpenteur provincial, comme lot numéro soixante et treize—avec la moitié sud de la maison et la moitié indivise de toutes autres bâtisses sus-érigées.

Quatrièmement.—Cette certaine étendue de terre sise et située dans le dit village de Coaticook, étant une partie du lot numéro vingt-huit, dans le deuxième rang du canton de Barnston ; bornée comme suit : commençant à un poteau situé dans la ligne qui se trouve entre la terre présentement décrite et le lot d'un nommé Nathaniel Pollard ou représentants, du côté sud-ouest du chemin conduisant de l'église catholique au moulin ; et courant de là sud-est le long du côté ouest du dit chemin public à la terre d'un nommé George Chagnon ; de là vers l'ouest le long de la ligne nord du dit Chagnon à la rivière Coaticook, à marée haute ; de là suivant le bord de la rivière vers le nord à la ligne qui se trouve entre la terre présentement décrite et le lot appelé Pollard ; de là suivant la dite ligne vers l'est au point de départ.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 juillet 1877. 5335-2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

the north in line with the west line of said Palin one hundred feet ; thence westerly one hundred and six feet ; thence southerly one hundred feet to the place of beginning.

Thirdly.—The undivided half of a piece of land situated in the said village of Coaticook, forming part of lots numbers twenty seven and twenty eight, in the second range of lots in the said township of Barnston, known on a plan made by André William Lippé, provincial land surveyor, as lot number seventy three—with the south half of the house and the undivided half of all other buildings thereon erected.

Fourthly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the said village of Coaticook, being a part of lot number twenty eight, in the second range of the said township of Barnston ; bounded as follows : commencing at a post situated in the line between the land presently described and one Nathaniel Pollard's lot or representatives, on the south west side of the road leading from the catholic church to the mill, and running from thence south easterly along the west side of the said public road to land owned by one George Chagnon ; thence westerly along said Chagnon's north line to the Coaticook river at high water mark ; thence following the river bank northerly to the line between the land presently described and the so called Pollard's lot ; thence following said line easterly to the place of beginning.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the FIRST day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 20th July, 1877. 5336
[First published, 28th July, 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montreal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE LOUIS
No. 1990. } T. DRUMMOND, Dem-
mandeur ; contre LE MAIRE, LES ECHEVINS
ET LES CITOYENS DE LA CITE DE MONT-
REAL, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit demandeur les rentes constituées représentant les cens et rentes de la seigneurie DeBartzch, située dans le district de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, dans les paroisses de Saint-Damase et Saint-Césaire, mentionnées et énumérées dans le cadastre de la dite seigneurie fait par Henry Judah, écuyer, un des commissaires seigneuriaux, en date du premier février mil huit cent cinquante-neuf, sous le numéro 46, des cadastres de l'ancien district de Montréal, la dite seigneurie bornée comme suit :

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE LOUIS
No. 1990. } T. DRUMMOND, Plain-
tiff ; against THE MAYOR, ALDERMEN AND
CITIZENS OF THE CITY OF MONTREAL,
Defendants, to wit :

As belonging to the said plaintiff the constituted rents representing the cens et rentes of the seigniorie DeBartzch situate, in the district of Saint-Hyacinthe, in the province of Quebec, in the parish of Saint-Damase and Saint-Césaire, mentioned and enumerated in the cadastre of the said seigniorie, made by Henry Judah, esquire, one of the seigniorial commissioners, bearing date the first February, one thousand eight hundred and fifty nine, and bearing number 46, of the cadastres of the old district of Montreal, which seigniorie is

au nord-est la seigneurie Delorme, au sud-ouest partie par la terre sur laquelle se trouve le village de Saint-Césaire et partie par le chemin conduisant du dit village au grand rang Sainte-Marie, jusqu'à et y compris la terre portant ci-devant le numéro 506, du terrier, en front par la seigneurie Rouville, et en profondeur par la rivière Yamaska et sa branche nord.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Damase, le DIXIÈME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 5 septembre 1877. 6337
(Première publication, 8 septembre 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **EMERY REEVES,**
No. 2092. } Demandeur; contre

LEANDRE NOISEUX, Défendeur, à savoir :
Un pont situé en la paroisse de Saint-Damase, couvrant la branche nord de la rivière Yamaska, vis-à-vis la route qui conduit à l'église de Saint-Damase, comprenant le dit pont, ses passages pour y communiquer, ses quais, arcades, abouts et autres dépendances—avec la maison servant de résidence au gardien du dit pont, le terrain sur lequel elle est construite ainsi que le privilège qui a été octroyé par le gouvernement permettant l'établissement du dit pont.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Damase, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1877. 5277 2
(Première publication, 21 juillet 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **RAPHAEL ERNEST**
à savoir : No. 2032. } **FONTAINE,** Deman-
deur; contre **DAME SOPHIE GAUDRY DITE**
BOURBONNIERE, épouse d'Eugène Fontaine et
c^{ir}, Défenderesse, à savoir :

Un emplacement situé dans le village d'Acton-
vale, à l'est de la rue Maine, (portant les Nos. 13,
14, 15 et 16), de la contenance d'un arpent, trois
perches et seize pieds de front sur cinq perches et
dix pieds de profondeur; tenant devant à la dite
rue, en profondeur à Maurice Renaud, à l'est à
Augustin Dulpé, et à l'ouest à Dme. veuve Michel
McClure—avec une maison et autres bâtisses des-
sus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du
comté de Bagot, en la paroisse de Saint-Liboire,
le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE pro-
chain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rappor-
table le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1877. 5273 2
(Première publication, 21 juillet 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **LEOPHAS BEAU-**
No. 2051. } **SOLEIL,** écuyer,
syndic, à la faillite d'Urgel Desmarais, Deman-
deur; contre **LUDGER ROY,** Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire,
dans le rang Saint-Edouard, de quatre arpents de
front sur vingt et un arpents de profondeur; tenant
devant au chemin du dit rang, en profondeur au
rang Saint-George, au nord-ouest à Hypolite
Lalumière, et au sud-est à Antoine Martin—avec
une maison et grange dessus construites.

bounded as follows; on the north east by seigniory
Delorme, on the south west partly by the farm
upon which the village of Saint Césaire is built
and partly by the road leading from the said
village to the Grand Rang Sainte Marie, up to and
comprising the farm heretofore known as lot
number 506, of the terrier, in front by the seigniory
of Rouville, and in rear by the river Yamaska and
its north branch.

To be sold at the church door of the parish of
Saint Damase, the TENTH day of JANUARY
next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ
returnable on the seventeenth day of January
next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Hyacinthe, 5th September, 1877. 6338
(First published, 8th September, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **EMERY REEVES,**
No. 2092. } Plaintiff; against

LEANDRE NOISEUX, Defendant, to wit :
One bridge situate in the parish of Saint Damase,
over the north branch of the Yamaska river,
opposite the by-road leading to the church of
Saint Damase, including the said bridge, the pas-
sages to communicate to it, keys, arcades, extre-
mities and other dependencies—with the house
being the residence of the keeper of said bridge,
the land on which it is built and the privilege
granted by the government allowing the establish-
ment of the said bridge.

To be sold at the door of the parish church of
Saint Damase, on the TWENTY SECOND day of
NOVEMBER next, at TEN o'clock in the fore-
noon. Writ returnable the thirtieth day of Novem-
ber next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Hyacinthe, 17th July, 1877. 5278
(First published, 21st July, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **RAPHAEL ERNEST**
No. 2032. } **FONTAINE,** Plain-
tiff; against **MRS. SOPHIE GAUDRY DITE** **BOUR-**
BONNIERE, wife of Eugène Fontaine et c^{ir}, De-
fendant, to wit :

A lot of land situate in the village of Acton-
vale, east of Main street, (bearing the Nos.
13, 14, 15 and 16), containing one arpent, three
perches and sixteen feet in front by five perches
and ten feet in length; joining in front the said
street, in rear Maurice Renaud, towards the east
Augustin Dulpé, and towards the west Mrs. widow
Michel McClure—with one house and other build-
ings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of
Bagot, in the parish of Saint Liboire, on the
TWENTY THIRD day of NOVEMBER next, at
ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable
the twenty ninth day of November next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Hyacinthe, 17th July, 1877. 5274
(First published, 21st July, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } **LEOPHAS BEAU-**
No. 2051. } **SOLEIL,** esquire,
assignee, to the estate of Urgel Desmarais, Plain-
tiff; against **LUDGER ROY,** Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Liboire, in
the Saint Edouard range, of four arpents in width
by twenty one arpents in depth, joining in front
the road of said range, in rear the Saint George
range, on the north west Hypolite Lalumière, on
the south east Antoine Martin—with one house
and barn thereon erected.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-cinquième jour d'octobre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 30 mai 1877. 4151 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } JOHN STOTT, De-
No. 1913. } mandeur ; contre
FRANÇOIS LAPRES, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé en la cité de Saint-Hyacinthe, contenant soixante et quatre pieds de front sur cent soixante et dix pieds de profondeur ; tenant devant à la rue Bourdages, en profondeur à la Corporation Episcopale Catholique Romaine du diocèse de Saint-Hyacinthe, au nord-ouest à Théodule Lapres, et au sud-est à Martial Lavallée—avec une maison, écurie, hangar et autres dépendances.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le VINGT-NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1877. 5275 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

To be sold at the church door of the parish of Saint-Liboire, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the twenty fifth day of October next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 30th May, 1877. 4152
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } JOHN STOTT, Plain-
No. 1913. } tiff ; against FRAN-
ÇOIS LAPRES, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the city of Saint Hyacinthe, containing sixty four feet in front by one hundred and seventy feet in length ; joining in front Bourdages street, in rear the Corporation Episcopale Catholique Romaine du diocèse de Saint Hyacinthe, on the north west Théodule Lapres, and on the south east Martial Lavallée—with a house, stable, granary and other dependences.

To be sold at the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, on the TWENTY NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the first day of December next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 17th July, 1877. 5275
[First published, 28th July, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières à savoir : } EZEKIEL M. HART,
No. 226. } écuyer, courtier et

agent collecteur, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre JOSEPH MOISE DESILETS, écuyer, de la cité des Trois Rivières, magistrat de district, dans et pour le district des Trois-Rivières, et DAME MARIE PERENNE DE MORAS, de la paroisse de Bécancour, veuve de feu Isidore Desilets, en son vivant, cultivateur, de la dite paroisse de Bécancour, défendeurs solidairement, savoir : Comme appartenant à la dite Dame Marie Perenne de Moras.

1. La moitié indivise d'une terre sis et située en la paroisse de Bécancour, rang du Lac Saint-Paul, d'environ quatre arpents et demie de front sur environ quarante arpents de profondeur, connue et distinguée par le numéro six cent soixante et dix-sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, avec la moitié indivise des bâties dessus contruites ; à distraire de la totalité de la dite terre, un morceau de prairie d'un arpent de front sur environ douze arpents de profondeur ; borné

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EZEKIEL M. HART,
No. 226. } esquire, broker and

collecting agent, of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against JOSEPH MOISE DESILETS, esquire, of the city of Three Rivers, district magistrate in and for the district of Three Rivers, and DAME MARIE PERENNE DE MORAS, of the parish of Bécancour, widow of the late Isidore Desilets, in his lifetime, farmer, of the said parish of Bécancour, Defendants jointly and severally, to wit :

As belonging to the said Dame Marie Perenne de Moras.

1. The undivided half of a lot of land situate and being in the parish of Bécancour, Lake Saint Paul range, of about four arpents and a half in front by about forty arpents in depth, known and designated as number six hundred and seventy seven, on the official cadastre and plan, and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancour, with the undivided half of the buildings thereon erected ; reserving from the whole of the said land, a piece of meadow of one arpent in front by about twelve arpents in depth ;

en front au dit Lac Saint-Paul et se terminant en profondeur à un fossé de travers, joignant des deux côtés aux héritiers de feu Isidore Desilets, comme appartenant à la succession de feu Sifroy Desilets.

2. La moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Becancour, concessi n Saint-Simon, d'environ trois arpents de front sur environ vingt-sept arpents de profondeur, la dite terre allant en élargissant de manière à avoir six arpents et demie de largeur au bout de la dite profondeur, connu et distingué par le numéro six cent quatre-vingt-un du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Becancour, savoir : comme appartenant au dit Joseph Moise Desilets, écuyer.

3. Le quart indivis d'une terre sise et située en la paroisse de Becancour, concession Saint-Simon, d'environ trois arpents de front sur environ vingt-sept arpents de profondeur, la dite terre allant en élargissant de manière à avoir six arpents et demi au bout de la dite profondeur, connue et distinguée sous le numéro six cent quatre-vingt-un, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Becancour.

4. Le quart indivis d'une terre sise et située en la paroisse de Becancour, rang du Lac Saint-Paul, d'environ quatre arpents et demi de front sur environ quarante arpents de profondeur, avec le quart indivis des bâtisses dessus construites ; à distraire de la totalité de la dite terre un morceau de prairie d'un arpent de front sur environ douze arpents de profondeur ; borné en front au dit Lac Saint-Paul, et se terminant en profondeur à un fossé de travers, joignant des deux côtés aux héritiers de feu Isidore Desilets, comme appartenant à la succession de feu Sifroy Desilets.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Becancour, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4183 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ANDRE DUPUIS, marchand, de la paroisse Saint-Tite, Demandeur ; contre CELESTIN COSSETTE et JOSEPH COSSETTE, tous deux cultivateurs, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Tite, sur le côté sud ouest de la rivière des Envies, contenant cinq arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur ; prenant son front partie à la dite rivière des Envies, partie à Jean Prenevost et partie à George Marchand ou ses représentants, joignant du côté nord à Ignace Prenevost, et du côté sud à David Dehaies—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4179 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LES SYNDICS DE LA PAROISSE SAINT-STANISLAS DE LA RIVIERE DES ENVIES, corps politique et incorporé, ayant son prin-

bounded in front by the said Lake Saint Paul, and in rear by a cross ditch, on both sides by the heirs of the late Isidore Desilets, as belonging to the estate of the late Sifroy Desilets.

2. The undivided half of a land situated and being in the parish of Becancour, Saint Simon concession, of about three arpents in front by about twenty seven arpents in depth, the said land increasing in width so as to measure about six arpents and a half in width at the end of the said depth, known and designated as number six hundred and eighty one, on the official cadastre and plan and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Becancour, to wit : as belonging to the said Joseph Moise Desilets, esquire.

3. The undivided quarter of a land situate and being in the parish of Becancour, Saint Simon concession, of about three arpents in front by about twenty seven arpents in depth, said land increasing in width so as to measure six arpents and a half at the end of its said depth, known and designated as number six hundred and eighty one, on the official cadastre and plan and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Becancour.

4. The undivided quarter of a land situate and being in the parish of Becancour, Lake Saint Paul range, of about four arpents and a half in front by about forty arpents in depth, with the undivided quarter of the buildings thereon erected ; reserving from the whole of the said land a piece of meadow of one arpent in front by about twelve arpents in depth ; bounded in front by Lake Saint Paul, in rear by a cross ditch, on both sides by the heirs of the late Isidore Desilets, as belonging to the estate of the late Sifroy Desilets.

To be sold at the church door of the parish of Becancour, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4184
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ANDRE DUPUIS, merchant, of the parish of Saint-Tite, Plaintiff ; against CELESTIN COSSETTE and JOSEPH COSSETTE, both farmers, of the said parish, Defendants, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Tite, on the south west side of river des Envies, containing five arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front partly by the said river des Envies, partly by Jean Prenevost, and partly by George Marchand or his representatives, on the north side by Ignace Prenevost, and on the south side by David Dehaies—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Tite, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4180
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } LES SYNDICS DE LA PAROISSE SAINT-STANISLAS DE LA RIVIERE DES ENVIES, a body politic and corporate having its principal

cipal bureau d'affaires en la dite paroisse de Saint-Stanislas, district des Trois-Rivières, Demandeurs ; contre DEMOISELLE MARIE HERMINE H. LAFRANCE, de la paroisse de Saint-Stanislas, district des Trois-Rivières, Défenderesse, savoir :

Une pointe de terre ou emplacement de forme irrégulière, contenant environ six arpents en superficie, sis et situé en la paroisse de Saint-Stanislas, seigneurie de Batiscan, sur le côté ouest de la rivière Batiscan ; borne d'un côté vers le sud à la rivière des Envies, d'un autre côté vers le nord à Basilide Roy, écuyer, ou ses représentants, et enfin d'un autre côté vers l'est au chemin de la Reine—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances, à distraire de la dite pointe de terre cinq emplacements dont deux appartenant à George Thesier, deux à Dame veuve Louis Thivierge et l'autre à Thiburce Lafontaine, et ce suivant leur titre, avec la réserve en faveur de Messieurs Price & Co., marchands de bois, de la cité de Québec, des droits et privilèges qu'ils peuvent avoir de se servir du pan de cote sur le bord de la dite rivière des Envies, pour draver leurs bois et attacher leurs booms, et cela d'après leurs titres et aussi avec la réserve des mêmes droits et privilèges en faveur du dit Thiburce Lafontaine.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Sherif.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4181 3
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } HILAIRE FRIGON, No. 523. cultivateur et commerçant de bois, de la paroisse Saint-Tite, Demandeur ; contre PIERRE PRONOVOST, cultivateur et contracteur, de la paroisse de Saint-Prospère, NARCISSE PRONOVOST, cultivateur et contracteur, de la paroisse de Saint-Narcisse, Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Pierre Pronovost.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Prospère, dans le premier rang des concessions Saint-Charles, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; prenant son front aux terres du rang Saint-Elizabeth, et se terminant en profondeur aux terres du second rang Saint-Charles, joignant d'un côté au nord-est à Uldoric Cloutier, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Massicotte—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Prospère, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Sherif.
Trois-Rivières, 23 mai 1877. 4087 3
[Première publication, 26 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } EUSEBE ANGER, No. 4. charbon, de la paroisse de Sainte-Anne de Lapérade, Demandeur ; contre HILAIRE BARIBEAU, boulanger et journalier, de la paroisse Saint-Stanislas, Défendeur, savoir :

Un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Saint-Stanislas, auprès de l'église, contenant soixante et dix pieds de largeur sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; prenant son front au terrain de la Fabrique, et se terminant en profondeur à Sifroid Lafontaine, joignant d'un côté au nord à

place of business in the said parish of Saint-Stanislas, district of Three Rivers, Plaintiffs ; against MISS MARIE HERMINE H. LAFRANCE, of the parish of Saint-Stanislas, district of Three Rivers, Defendant, to wit :

A point of land or lot of irregular outline, containing about six arpents in superficial extent, situate and being in the parish of Saint-Stanislas, seignory of Batiscan, on the west side of the river Batiscan ; bounded on one side to the south by river des Envies, on the other side to the north by Basilide Roy, esquire, or his representatives, and lastly on the other side to the east by the Queen's highway—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies ; reserving from the said point of land five lots, two of which belong to George Thesier, two to Mrs. widow Louis Thivierge, and the other one to Thiburce Lafontaine, according to their title deeds ; reserving in favor of Messrs. Price & Co., lumber merchants, of the city of Quebec, of the rights and privileges which they may have of using the slope on the brink of the said river des Envies, for driving their timber and attaching their booms, in accordance with their title deeds, and also reserving the same rights and privileges in favor of the said Thiburce Lafontaine.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Stanislas, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TWO of the clock in the after noon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sherif.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4182
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } HILAIRE FRIGON, far- No. 523. mer and lumber merchant, of the parish of Saint-Tite, Plaintiff ; against PIERRE PRONOVOST, farmer and contractor, of the parish of Saint-Prospère, and NARCISSE PRONOVOST, farmer and contractor, of the parish of Saint-Narcisse, Defendants, to wit :

As belonging to the said Pierre Pronovost.

A land situate in the parish of Saint-Prospère, in the first range of the Saint-Charles concessions, measuring two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the Sainte-Elizabeth range, in rear by the lands of the second Saint-Charles range, on one side to the north east by Uldoric Cloutier, and on the other side to the south west by Joseph Massicotte—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Prospère, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable of the second day of October next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sherif.
Three Rivers, 23rd May, 1877. 4088
[First published, 26th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EUSEBE ANGER, coach No. 4. maker, of the parish of Sainte-Anne de Lapérade, Plaintiff ; against HILAIRE BARIBEAU, baker and laborer, of the parish of Saint-Stanislas, Defendant, to wit :

A lot situate in the village of the parish of Saint-Stanislas, near the church, measuring seventy feet in width by about ninety feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by the ground of the Fabrique, in rear by Sifroid Lafontaine, on one side to the north by Napoleon Mongrain, and on the other side by Nere Lambert—with the build-

Napoléon Mongrain, et de l'autre côté à Néré Lambert—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par l'acquéreur de payer : 1. Une rente foncière annuelle de deux piastres par année le premier de décembre chaque année à Napoléon Mongrain ; 2. aussi de payer une rente foncière annuelle de quatre piastres par année, le vingt-neuvième jour de septembre de chaque année, à Sifroid Lafontaine.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 juillet 1877. 5221 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } EUSTACHE MON-
No. 691. } GRAIN, cultivateur,

de la paroisse Saint-Stanislas, Demandeur ; contre CASIMIR PAGÉ, cultivateur, de la paroisse de Saint-Tite, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Tite, seigneurie de Batiscan, sur la côte sud-ouest de la Rivière des Envies, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; prenant son front à la dite Rivière des Envies, et se terminant en profondeur aux terres de la côte Saint-Louis, joignant d'un côté au nord à Pierre Ayotte, et de l'autre côté au sud à Xavier Lapointe—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 juillet 1877. 5219 2
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS DE T R RIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } A COMMUNAUTE
No. 636. } DES RELIGIEUSES

URSULINES DES TROIS-RIVIERES, savoir : Les Révérendes Supérieure, Assistante, Zélatrice, Dépositaire et Discrette, Religieuses Professes de la Communauté des Ursulines des Trois Rivières, composant le conseil et formant le corps administratif de la dite communauté, Demandersses ; contre MOSES E. HART, écuyer, de la cite des Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-ouest de la rue Saint-Charles, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro dix-neuf cent cinquante-deux et cinquante-trois ; contenant le dit terrain quatre-vingt-huit pieds de large sur la dite rue Saint-Charles, sur la profondeur de quatre-vingt-seize pieds ; borné en front par la dite rue Saint-Charles, en profondeur par les dites Dames Ursulines, du côté sud-ouest par la rue Sainte-Angele, et du côté nord-est par François Philippe Roy—circonstances et dépendances.

Pour être vendue en la cité des Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 24 juillet 1877. 5389 2
[Première publication, 28 juillet 1877.]

things thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser of paying : 1. An annual ground rent of two dollars, payable on the first day of December of every year, to Napoléon Mongrain ; 2. Also of paying an annual ground rent of four dollars, on the twenty ninth day of September of every year, to Sifroid Lafontaine.

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty eighth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th July, 1877. 5222
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EUSTACHE MON-
No. 691. } GRAIN, farmer, of the

parish of Saint Stanislas, Plaintiff ; against CASIMIR PAGÉ, farmer, of the parish of Saint Tite, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Tite, seigniorie of Batiscan, on the south west side of the River Des Envies, of two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the River Des Envies, in rear by the lands of the Cote Saint Louis, on one side to the north by Pierre Ayotte, and on the other side to the south by Xavier Lapointe—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Tite, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th July, 1877. 5220
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } A COMMUNAUTE
No. 636. } DES RELIGIEUSES

URSULINES DES TROIS-RIVIERES, to wit : Les Révérendes Supérieure, Assistante, Zélatrice, Dépositaire et Discrette, Professed Religious of the Community of Les Ursulines des Trois-Rivières, composing the council and forming the administrative body of the said community, Plaintiffs ; against MOSES E. HART, esquire, of the city of Three Rivers, Defendant, to wit :

A land situate in the city of Three Rivers, on the north west side of Saint Charles street, known and designated on the official plan and book of reference of the cadastre of the city of Three Rivers, as numbers nineteen hundred and fifty two, and nineteen hundred and fifty three ; said lot measuring eighty eight feet in width on Saint Charles street aforesaid by ninety six feet in depth ; bounded in front by Saint Charles street aforesaid, in rear by the said Ursulines Ladies, on the south west side by Sainte Angele street, and on the north east side by François Philippe Roy—circumstances and dependencies.

To be sold in the sheriff's office, in the court house, in the city of Three Rivers, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TEN of the o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 24th July, 1877. 5380
[First published, 28th July, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } **FRANÇOIS HAMEL**,
No. 641. } **LIN**, cultivateur,
de la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, Dem-
mandeur; contre **LOUIS GUILBAULT**, cultivateur,
de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, dans le second rang du fief Dorvillier, d'un arpent de front sur environ trente six arpents de profondeur; bornée en front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur à Cyrille Frigon, joignant d'un côté au nord-est aux représentants de feu Aimé Beaudoin, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Perrault—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, le QUATRIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Sherif, Sherif.
Trois-Rivières, 24 juillet 1877. 5387 2
(Première publication, 28 juillet 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } **ELESPHORE EUSEBE**
No. 455. } **SEBE NORMAND**,
écuyer, notaire, de la cité des Trois-Rivières, Dem-
mandeur; contre **THOMAS DECOTEAU**, chasseur,
de la dite cité, Défendeur, savoir :

Un emplacement sis et situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Niverville, du côté sud-ouest d'icelle, de vingt-sept pieds et demi de front sur quatre-vingt pieds de profondeur; borné en front à la dite rue, et se terminant en profondeur aux héritiers Sinxter; joignant d'un côté au nord-ouest à Adolphe Hamel, et de l'autre côté au sud-est aux héritiers de feu Louis Decoteau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et aussi avec un passage mitoyen entre la maison du dit défendeur et celle des héritiers de feu Louis Decoteau. L'immeuble ci-dessus désigné et connu et distingué par le numéro seize cent trois, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre courant.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 25 juillet 1877. 5391 2
(Première publication, 28 juillet 1877.)

Avis de Faillite.**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.**

Dans l'affaire d'Hiram Duclos, junior, des cité et district de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de Duclos & Cie., marchand de bois, Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 septembre 1877. 6447

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } **FRANÇOIS HAMELIN**,
No. 641. } **LIN**, farmer, of the parish
of Sainte Anne de Laperade, Plaintiff; against
LOUIS GUILBAULT, farmer, of the said parish,
Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte Anne de Laperade, in the second range of the Dorvillier tref, of one arpent in front by about thirty six arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Cyrille Frigon, on one side to the north east by the representatives of the late Aimé Beaudoin, and on the other side to the south west by Joseph Perreault—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Anne de Laperade, on the FOURTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 24th July, 1877. 5388
(First published, 28th July, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } **ELESPHORE EUSEBE**
No. 455. } **NORMAND**, esquire,
notary, of the city of Three Rivers, Plaintiff; against **THOMAS DECOTEAU**, hunter, of the said city, Defendant, to wit :

A lot situate and being in the city of Three Rivers, on Niverville street, on the south west side thereof, of twenty seven and a half feet in front by eighty feet in depth; bounded in front by the said street, in rear by the heirs Sinxter; bounded on one side to the north west by Adolphe Hamel, on the other side to the south east by the heirs of the late Louis Decoteau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; and also with a right of passage in common between the house of the said defendant, and the one belonging to the heirs of the late Louis Decoteau. The said lot of land hereinabove described is known and described on the official cadastre, plan and book of reference of the cadastre of the city of Three Rivers, as numbers sixteen hundred and three.

To be sold in the sheriff's office, in the court house, in the city of Three Rivers, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of December next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 25th July, 1877. 5392
(First published, 28th July, 1877.)

Bankrupt Notices.**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Hiram Duclos, junior, of the city and district of Montreal, trading under the name and style of Duclos & Co., lumber merchant, Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the twenty fourth day of September instant, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 6th September, 1877. 6448

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Turgeon, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.
6435

Montréal, 6 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-DEMENTS.

Dans l'affaire d'Henry J. Gear, de la cité de Montréal, marchand en gros et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de septembre 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID SINCLAIR,
Syndic.
6437

Montréal, 5 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Jacques Provost, commerçant, de la ville de Joliette, failli.

Un acte de composition et de charge signé par une majorité de ses créanciers tel que requis par la loi, a été déposé en mon bureau, par lequel les créanciers consentent d'accepter quarante centins dans la piastre, à l'exception de M.M. Joseph Hudon & Cie., qui, eu égard à leur hypothèque, recevront soixante et dix centins dans la piastre, avec intérêt à sept par cent, le tout payable par billets égaux, à quatre, huit et douze mois, endossés jusqu'à concurrence de quinze cents piastres, par M.M. Desmarteau & Cie., marchands-associés, de la cité de Montréal, et la balance par Misa l' Trudeau, commerçant, de la paroisse Saint Alphonse, comte de Joliette, et par Théodore Rivard, sellier, de la dite ville de Joliette, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, en la ville de Joliette, mercredi, le vingt-sixième jour du mois de septembre 1877, à dix heures du matin, dans le but de ratifier le dit acte de composition.

A. MAGNAN,
Syndic.
6451

Joliette, 5 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Duclos, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-cinquième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 septembre 1877.

6443

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de James B. Robertson, de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, jeudi, le vingt-courant, à trois heures p.m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Bureau d'Evans & Riddell,
No. 22, rue Saint-Jean.
Montréal, 5 septembre 1877.

6395

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Turgeon, of the city of Montréal, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty-fifth day of September instant, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.
6436

Montréal, 6th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry J. Gear, of the city of Montréal, wholesale merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty-fifth day of September 1877, after which dividend will be paid.

DAVID SINCLAIR,
Assignee.
6438

Montréal, 5th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND- MENTS.

In the matter of Jean Jacques Provost, trader, of the town of Joliette, an Insolvent.

An act of composition and discharge signed by a majority of his creditors as required by law, has been deposited in my office, by which they agree to accept forty cents in the dollar, excepting Messrs. Joseph Hudon & Co., who, in consequence of their mortgage, shall be paid seventy cents in the dollar, with interest at the rate of seven per cent per annum, the whole payable by notes at four, eight and twelve months, endorsed to the amount of fifteen hundred dollars, by Messrs. Desmarteau & Co., traders, in partnership, of the city of Montréal, and the balance endorsed by Misa l' Trudeau, trader, of the parish of Saint Alphonse, county of Joliette, and by Théodore Rivard, saddler, of the town of Joliette, the creditors are requested to meet in my office, in the town of Joliette, on Wednesday, the twenty-sixth day of September instant, (1877), at ten o'clock a.m., to ratify said act of composition and discharge.

A. MAGNAN,
Assignee.
6452

Joliette, 5th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Duclos, of the city of Montréal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty-fifth day of September instant, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montréal, 6th September, 1877.

6444

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND- ING ACTS.

In the matter of James B. Robertson, of Montréal, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montréal, on Thursday, the twenty instant, at three o'clock p.m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering of affairs of estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Office of Evans & Riddell,
No. 22, Saint John street.
Montréal, 5th September, 1877.

6396

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. E. Greffard, de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

OWEN MURPHY,

Syndic.
6411

Québec, 5 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marc Garant, du village Lauzon, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour de septembre prochain, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.
6403

Québec, 6 septembre 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Elise Lemieux, de la paroisse Saint-Jean-Chrysostôme, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, mardi, le vingt-cinquième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.
6405

Québec, 6 septembre 1877.

ACTES DE FAILLITE DE 1864 ET 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de William Church Palmer, du village d'Aylmer, dans les comté et district d'Ottawa, commerçant, failli.

Le treizième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu des dits actes.

ASA GORDON,
Procureur du failli.

Aylmer 5 septembre 1877.

6401

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Cleveland, junior, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; vs. Amos H. Cummings, du dit village de Coaticook, commerçant et manufacturier, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de G. O. Doak, écuyer, avocat, dans le dit village de Coaticook, jeudi, le vingtième jour de septembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,

Syndic officiel.

Coaticook, 6 septembre 1877.

6399

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Isidore Despatie, failli.

Une deuxième feuille de dividende a été préparée et sujette à objection jusqu'à lundi, le huitième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,

Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montreal, 5 septembre 1877.

6361

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of T. E. Greffard, of Québec, dry goods merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,

Assignee.
6412

Québec, 5th September 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marc Garant, village Lauzon, an Insolvent

A dividend sheet has been prepared open to objections until the twenty fourth day of September next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.
6404

Québec, 6th September, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Elise Lemieux, of the parish of Saint Jean Chrysostôme, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 9, Saint Peter street, Québec, on Tuesday, the twenty fifth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of her affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs generally.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.
6406

Québec, 6th September, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1864 AND 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of William Church Palmer, of the village of Aylmer, in the county and district of Ottawa, trader, an Insolvent.

On the thirteenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ASA GORDON,

Attorney for Insolvent.

Aylmer, 5th September, 1877.

6402

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Samuel Cleveland, junior, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; vs. Amos H. Cummings, of the said village of Coaticook, trader and manufacturer, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of G. O. Doak, esquire, advocate, in the said village of Coaticook, on Thursday, the twentieth day of September instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ISRAEL WOOD,

Official assignee.

Coaticook, 6th September, 1877.

6400

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Isidore Despatie, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the eighth day of October next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,

Assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 5th September, 1877.

6362

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert G. Brown, de la cité de Montréal, mercier et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
No. 59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 septembre 1877. 6445

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Boily, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.
Québec, 31 août 1877. 6425

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Lund, mécanicien, de la paroisse d'Yamachiche, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de septembre courant, après lequel le dividende sera payé.

F. X. LAMBERT,
Syndic.

Rivière du Loup, (en haut),
6 septembre 1877. 6393

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Urgele Desmarais, failli.

Le dix-neuvième jour d'octobre prochain, le failli s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

URGELE DESMARAIS,
Par BACHAND & RICHER,
Ses procureurs *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 5 septembre, 1877. 6397

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire d'Olivier Salvat, hotelier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité légale de ses créanciers, et, jeudi, le onzième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

OLIVIER SALVAS,
Par MATHIEU & GAGNON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 septembre 1877. 6459

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de N. C. Nichols, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 6 septembre 1877. 6415

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert G. Brown, of the city of Montreal, haberdasher and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the twenty fourth day of September instant, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
No. 59, Saint François Xavier street.
Montreal, 6th September, 1877. 6446

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Boily, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.
Québec, 31st August, 1877. 6426

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Lund, machinist, of the parish of Yamachiche, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fourth day of September instant, after which dividend will be paid.

F. X. LAMBERT,
Assignee.

River du Loup (en haut),
6th September, 1877. 6394

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Saint Hyacinthe. }

In the matter of Urgele Desmarais, an Insolvent.

The nineteenth day of October next, the insolvent will apply to a judge of the said court for his discharge under the said act.

URGELE DESMARAIS,
By BACHAND & RICHER,
His attorneys *ad litem*.

Saint Hyacinthe, 5th September, 1877. 6398

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Olivier Salvat, hotel keeper and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by a legal majority of his creditors, and on Thursday, the eleventh day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

OLIVIER SALVAS,
By MATHIEU & GAGNON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th September, 1877. 6460

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of N. C. Nichols, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 6th September, 1877. 6416

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thompson & Cie., et Charles W. Jiggins, associé survivant de la dite société, faisant affaires comme commerçant, à Leeds, comté de Mégantic, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le vingt-unième jour de septembre courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.
Québec, 4 septembre 1877. 6427

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } No. 205.
District de Québec. }
Faillite.

Julieus Davis et William Simmons Wood, tous deux de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, marchands et associés, faisant affaires comme tels, en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de W. S. Wood & Cie., Demandeurs; vs. David Morgan et Edwin Morgan, tous deux de la cité de Québec, dans le district de Québec, et Henry Morgan, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, tous marchands-tailleurs, commerçants et associés, faisant affaires en société en la dite cité de Québec, et en la dite cité d'Ottawa, sous les nom et raison de D. Morgan & Fils, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.
Québec, 5 septembre 1877. 6423

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Clément Fréchette, commerçant, de la ville de Joliette, failli.

Je, soussigné, Adolphe Magnan, de la ville de Joliette, syndic officiel, pour le district de Joliette, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. MAGNAN,
Syndic.
Joliette, 6 septembre 1877. 6439

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Robert Reay, failli.

Le onzième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ROBERT REAY,
By DOHERTY & DOHERTY,
Ses procureurs ad litem.
Montréal, 6 septembre 1877. 6449

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire des héritiers ou représentants légaux de feu Alfred Emond, en son vivant, épiciier, de Québec, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

J. AUGER,
Syndic.
Québec, 4 septembre 1877. 6461

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thompson & Co., and Charles W. Jiggins, surviving partner of the said firm, carrying on business as general traders, at Leeds, county of Mégantic, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Friday, the twenty first day of September instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of affairs.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.
Quebec, 4th September, 1877. 6428

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } No. 205.
District of Quebec. }
Insolvency.

Julieus Davis and William Simmons Wood, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchants and co-partners, trading as such at the said city of Montreal, under the name and style of W. S. Wood & Co., Plaintiffs; vs. David Morgan and Edwin Morgan, both of the city of Quebec, in the district of Quebec, and Henry Morgan, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, all merchant tailors, and traders and co-partners, trading in co partnership at the said city of Quebec, and the said city of Ottawa, under the name and style of D. Morgan & Sons, Defendants. A writ of attachment has issued in this cause.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.
Quebec, 5th September, 1877. 6424

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Clement Fréchette, trader, of the town of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Magnan, of the town of Joliette, official assignee, for the district of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. MAGNAN,
Assignee.
Joliette, 6th September, 1877. 6440

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Robert Reay, an Insolvent.

On the eleventh day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ROBERT REAY,
By DOHERTY & DOHERTY,
His attorneys ad litem.
Montreal, 6th September, 1877. 6450

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDING ACTS.

In the matter of the heirs or legal representatives of the late Alfred Emond, in his lifetime, of Quebec, grocer, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.
Quebec, 4th September, 1877. 6462

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James George Kennedy, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, tailleur et marchand, y faisant affaires sous les nom et raison de J. G. Kennedy & Cie., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal, jeudi, le vingtième jour de septembre courant, à trois heures de l'après midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.

No. 181, rue Saint-Jacques.
Montréal, 3 septembre 1877.

6433

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. J. E. Hensley, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-cinquième jour de septembre A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui y ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 6 septembre 1877.

6457

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William McNaughton, failli; et Louis J. Lajoie, syndic.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le dixième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

WILLIAM McNAUGHTON,
D. GIROUARD.

Procureur du failli.

Montréal, 6 septembre 1877.

6453

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Urgèle Brunet, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, épicier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal susdit, mercredi, le dix-neuvième jour de septembre, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEO. BURY,
Syndic officiel.

Bureau de Bury et McIntosh,
Molsons Bank Chambers.
Montréal, 4 septembre 1877.

6441

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Adjutor Delisle, failli.

Un deuxième bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour de septembre courant, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 8 septembre 1877.

6463

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James George Kennedy, of the city of Montreal, in the district of Montreal, manufacturer of clothing and merchant, there carrying on business under the name of J. G. Kennedy & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 181, Saint-James street, in the said city of Montreal, on Thursday, the twentieth day of September instant, at three o'clock afternoon, to receive a statement of the affairs of the insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.

No. 181, Saint James street.
Montreal, 3rd September, 1877.

6434

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. J. E. Hensley, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty fifth day of September A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above Insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 6th September, 1877.

6458

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William McNaughton, an Insolvent; and Louis J. Lajoie, assignee.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and Wednesday, on the tenth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WILLIAM McNAUGHTON,
D. GIROUARD.

Attorney for Insolvent.

Montreal, 6th September, 1877.

6454

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Urgèle Brunet, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal aforesaid, on Wednesday, the nineteenth day of September, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEO. BURY,
Official assignee.

Office of Bury & McIntosh,
Molsons Bank Chambers.
Montreal, 4th September, 1877.

6442

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Adjutor Delisle, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty fourth day of September instant, after which dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 8th September, 1877.

6464

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph A. J. Craig, de Montréal, commerçant, failli.

Le failli a déposé entre mes mains un acte de composition et décharge portant avoir été signé par la majorité requise en nombre et valeur de ses créanciers. Les conditions du dit acte sont de payer à chacun de ses créanciers vingt-cinq centins dans la piastre. Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, lundi, le vingt-quatrième jour courant, à onze heures a. m., pour prendre en considération le dit acte.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau d'Oliver et Miller,
43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 septembre 1877.

6429

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Pouliot & Robitaille, de Québec, commerçants, faillis.

Avis est par le présent donné que, lundi, le vingt-quatrième jour de septembre A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 6 septembre 1877.

6455

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Murphy, du Portage du Fort, comté de Pontiac, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées avec le soussigné, à son bureau, dans la cité de Hull, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un certain lot de terre situé et étant dans le village du Portage du Fort, dans le comté de Pontiac, connu et désigné comme partie du lot numéro vingt-neuf, dans le plan du dit village, contenant quarante-deux pieds (42) de front sur *Mill street*; borné à l'est par la propriété de John D. Quinns, à l'ouest par une partie du dit lot numéro vingt-neuf, au nord par la propriété de Lawrence et O. Harris, et au sud par la rue *Mill*, et la profondeur du dit lot numéro vingt-neuf—avec une maison en bois à deux étages, étables et autres bâtisses dessus construites.

2. Le quart nord-est du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton de Clarendon, contenant cinquante acres, plus ou moins, et le quart sud-est du dit lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang de lots du dit canton de Clarendon, contenant cinquante acres de terre, plus ou

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph A. J. Craig, of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent having deposited with me a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority in number and value of his creditors. The terms of which are to pay his creditors twenty five cents in the dollar each. The creditors are hereby notified to meet at my office, No. 43, Saint François Xavier street, on Monday, the twenty fourth day instant, at eleven o'clock a. m., to take such deed into consideration.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 6th September, 1877.

6430

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Pouliot & Robitaille, of Quebec, traders, Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty fourth day of September, A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 6th September, 1877.

6456

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Edward Murphy, of Portage du Fort, county of Pontiac, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, in Hull, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A certain parcel or tract of land situate and being in the village of Portage du Fort, in the county of Pontiac, known and described as part of lot number twenty nine, in the plan of said village, containing forty two feet (42) in front on *Mill street*; bounded on the east by John D. Quinn's property, west by a portion of said lot number twenty nine, north by Lawrence and O. Harris, property, and south by *Mill street*, and the full depth of said lot number twenty nine—with a two stories wood frame dwelling, stables and other buildings thereon erected.

2. The north east quarter of lot number twenty seven, in the second range of lots of the township of Clarendon, containing fifty acres, be the same, more or less, and the south east quarter of the said lot number twenty seven, in the second range of lots of the said township of Clarendon,

moins—avec une maison en bois, grange et autres bâties dessus construites.

3. Tout ce certain morceau ou lopin de terre faisant partie du lot trente du dit village, tel que décrit et mentionné sur un plan du village Portage du Fort; le dit morceau de terre contenant dix pieds de front sur la rue *Mill*, et s'étendant en arrière jusqu'à l'arrière du dit lot numéro trente; borne en front par la rue *Mill*, à l'ouest par le lot numéro vingt-neuf, à l'est par l'autre partie du dit lot numéro trente, et en arrière par la propriété de James Coleman.

Pour être vendus au Conseil de Ville, en la cité de Hull, MARDI, le TRENTEME jour du mois d'OCTOBRE prochain 1877, à TROIS heures de l'après-midi.

D. C. SIMON,
Syndic.

Hull, 29 août 1877.

[Première publication, 8 septembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Onésime Généreux, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé sur la rue Cadieux, en la cité de Montréal, contenant quarante pieds de front par soixante et douze pieds de profondeur, connu et désigné sous le numéro treize, du plan de subdivision du numéro neuf cent trente-neuf, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal—avec les bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de NOVEMBRE A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 6 septembre 1877.

[Première publication, 8 septembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel McLeod, John C. McNaughton et Napoléon Leveillé, tous de la cité et du district de Montréal, brasseurs et commerçants, y faisant affaires comme tels, en société sous les nom et raison de McLeod, McNaughton & Leveillé, et le dit John C. McNaughton individuellement, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau,

containing fifty acres of land, be the same, more or less—with a wooden dwelling house, barn and other buildings thereon erected.

3. All that certain piece tract or parcel of land forming part of village lot number thirty, as laid down and mentioned upon a plan of the village of Portage du Fort; the said piece of land containing ten feet in front on Mill street, and extending backwards to the rear of said lot number thirty; bounded in front by Mill street, on the west by lot number twenty nine, on the east by the remaining portion of said lot number thirty, and in the rear by the property of James Coleman.

To be sold at the Town Hall, in the city of Hull, on TUESDAY, the THIRTIETH day of OCTOBER next, 1877, at the hour of THREE o'clock in the afternoon.

D. C. SIMON,
Assignee.

Hull, 29th August, 1877.

[First published, 8th September, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Onésime Généreux, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot of land situated on Cadieux street, in the city of Montreal, containing forty feet in front by seventy two feet in depth, known and designated as number thirteen, of the subdivision plan of number nine hundred and thirty nine, of the official plan and in the book of reference of Saint Louis ward, of the city of Montreal—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perreault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of NOVEMBER A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 6th September, 1877.

[First published, 8th September, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Samuel McLeod, John C. McNaughton and Napoléon Leveillé, all of the city and district of Montreal, brewers and traders, carrying on business there as such in co-partnership, under the name, style and firm of McLeod, McNaughton & Leveillé, and the said John C. McNaughton, individually, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale;

dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un certain lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro officiel dix huit (18), du dit quartier Saint-Jacques, contenant cent vingt-trois pieds sur la rue Jacques-Cartier, quatre-vingt-seize pieds trois pouces en profondeur sur la ligne nord et quatre-vingt-cinq pieds six pouces sur la ligne sud; borné en front par la rue Jacques-Cartier, en arrière partie par les lots numéros onze et douze (11 et 12), du dit quartier—avec une brasserie en pierre, et autres maisons dessus construites, aussi le droit de mitoyenneté dans le mur du côté sud de la dite maison, aussi le droit de passage dans l'entrée de la cour de la propriété ci-après désignée.

2. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le dit quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, formant une autre partie du lot numéro officiel dix huit (18), du dit quartier, contenant trente-neuf pieds deux pouces en front sur la rue Jacques-Cartier, trente-cinq pieds six pouces en arrière, par une profondeur du côté nord de quatre-vingt-cinq pieds six pouces, et du côté sud de quarante-deux pieds neuf pouces; borné en front par la rue Jacques-Cartier, en arrière partie par les lots numéros douze et treize (12 et 13), du dit quartier, du côté nord par la propriété en premier lieu désignée, et du côté sud par une autre partie du dit lot numéro dix huit (18), du dit quartier—avec les bâtisses et autres dépendances dessus construites.

3. Un autre lopin de terre sis et situé à la Côte Saint-Paul, dans la paroisse de Lachine, connu et désigné comme étant les lots neuf cent soixante et sept et neuf cent soixante et huit, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Lachine; borné le dit numéro neuf cent soixante et sept à l'est par le *Board of Works*, au sud par le canal Lachine, à l'ouest par Wm. McNaughton, et au nord par un ruisseau connu sous le nom de petit Lac Saint-Pierre; et le dit lot numéro neuf cent soixante et huit; borné au nord par le canal Lachine, à l'est par John Jackson, et au sud et à l'ouest par Wm. McNaughton; les dits deux lots contenant ensemble trente-quatre arpents et quinze perches.

4. Un autre lopin de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel neuf cent soixante et cinq (965), du cadastre de la dite paroisse de Lachine; borné au nord par le ruisseau ci-dessus mentionné, au sud par le canal Lachine, à l'est par le lot numéro neuf cent soixante et six du dit cadastre, à l'ouest par le lot numéro neuf cent soixante et quatre du dit cadastre, de la contenance le dit lot de huit arpents et onze perches.

5. Un autre lopin de terre sis et situé au même lieu connu et désigné comme étant le lot numéro officiel neuf cent soixante et trois, des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Lachine; borné au nord par le canal Lachine, au sud, à l'est et à l'ouest par le lot numéro neuf cent soixante et deux (962), du dit cadastre, de la contenance le dit lot de vingt-cinq arpents et vingt perches.

A distraire du dit terrain en quatrième lieu mentionné, cette portion de terre comprise dans les bornes suivantes: c'est-à-dire cette partie au nord du chemin de fer Montréal et Lachine, entre le dit chemin de fer et le ruisseau connu sous le nom de petit Lac Saint-Pierre.

Pour être vendus au bureau de Dupuy, Taylor & Duff, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, VENDREDI, le SEIZIEME jour de NO-

positions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, known and designated as forming part of the lot bearing the official number eighteen (18), of Saint James ward aforesaid, containing one hundred and twenty three feet on Jacques Cartier street, ninety six feet three inches in depth on the northern alignment and eighty five feet six inches on the southern alignment; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear partly by lots numbers eleven and twelve (11 and 12) of the said ward—with a stone brewery and other houses thereon erected, also the right of joint ownership (*mitoyenneté*) in the wall on the south side of the said house, and the right of passage in the entry to the yard of the property hereafter described.

2. Another lot of land situate and being in Saint James ward, of the said city of Montreal, forming another part of the lot bearing the official number eighteen (18), of the said ward, measuring thirty nine feet two inches in front on Jacques Cartier street, thirty five feet six inches in rear, by a depth of eighty five feet six inches in depth on the north side and forty two feet nine inches on the south side; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear partly by lots numbers twelve and thirteen (12 and 13), of the said ward, on the north side by the property firstly described, and on the south side by another part of the said lot number eighteen (18), of the said ward—with the buildings and other dependencies thereon erected.

3. An other lot of land situate in the Cote Saint Paul, in the parish of Lachine, known and designated as being lots nine hundred and sixty seven and nine hundred and sixty eight, of the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Lachine; said lot number nine hundred and sixty seven being bounded on the east by the Board of Works, on the south by the Lachine canal, on the west by Wm. McNaughton, and on the north by a creek known as the *Petit Lac Saint Pierre*; and lot number nine hundred and sixty eight being bounded on the north by the Lachine canal, on the east by John Jackson, on the south and west by Wm. McNaughton; said two lots together containing thirty four arpents and fifteen perches.

4. Another lot of land situate at the same place, known and designated as lot number nine hundred and sixty five (965), on the cadastre of the said parish of Lachine; bounded on the north by the creek hereinabove mentioned, on the south by the Lachine canal, on the east by lot number nine hundred and sixty six, of the said cadastre, and on the west by lot number nine hundred and sixty four of the said cadastre, said lot containing eight arpents and eleven perches.

5. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated as official lot number nine hundred and sixty three, on the said official plan and book of reference for the said parish of Lachine; bounded on the north by the Lachine canal, on the south east and west by lot number nine hundred and sixty two (962), of the said cadastre, said lot measuring twenty five arpents and twenty perches.

Reserving from the said lot fourthly described, that portion of land comprised within the following limits, to wit: that part north of Montreal and Lachine Railway, between the said railway and the creek known as the *Petit Lac Saint Pierre*.

To be sold in the office of Dupuy, Taylor & Duff, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on FRIDAY, the SIXTEENTH day of NOVEM-

VEMBRE prochain (A. D. 1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
Montréal, 6 septembre 1877. 6417
[Première publication, 8 septembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Henry W. King, es-qualité, d'exécuteur testamentaire de feu John Harrison, de la cité de Trois-Rivières, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Cinq lots de terre ou emplacements sis et situés dans la cité de Trois-Rivières.

1. Un lot de terre connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels pour la dite cité des Trois Rivières, comme lot numéro quatre cent soixante et six (466); borné en front par la rue Notre-Dame, et contenant soixante et quatorze mille neuf cent neuf pieds, mesure anglaise—sans bâtisses.

2. Un lot de terre ou emplacement sis et situé au même lieu de forme irrégulière, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi, comme lot numéro quatre cent soixante et neuf (469); borné en front par la rue Notre-Dame, de la contenance de cent vingt-six mille six cent neuf pieds, mesure anglaise—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au même lieu, connu et désigné au dit plan et livre de renvoi comme lot numéro six cent quarante neuf (649); borné en front par la rue Desforges, de la contenance de quarante-quatre mille six cent soixante et neuf pieds, mesure anglaise—sans bâtisses.

4. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi comme le lot numéro six cent quatre-vingt-seize (696); borné en front par la rue du Platon, de la contenance de deux mille trois cent quinze pieds, mesure anglaise—sans bâtisses.

5. Un autre lot de terre ou emplacement de forme irrégulière, sis et situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi comme lot numéro dix-neuf cent quatre-vingt (1980); borné en front par la rue des Commissaires, de la contenance de dix mille cent quarante-quatre pieds, mesure anglaise—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, en la dite cité de Trois-Rivières, VENDREDI, le SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Montréal, 6 septembre 1877. 6419
[Première publication, 8 septembre 1877.]

BER next A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Montreal, 6th September, 1877. 6418
[First published, 8th September 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Henry W. King, in his quality of testamentary executor of the late John Harrison, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables properties will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All opposition *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Five lots of land situate and being in the city of Three Rivers.

1. A lot of land known and designated on the official plan and in the book of reference for the city of Three Rivers, as lot number four hundred and sixty six (466); bounded in front by Notre Dame street, measuring seventy four thousand nine hundred and nine feet, english measure—no buildings.

2. A lot of land situate at the same place, of irregular outline, known and designated on the official plan and in the book of reference aforesaid, as lot number four hundred and sixty nine (469); bounded in front by Notre Dame street, containing one hundred and twenty six thousand six hundred and nine feet, english measure—no buildings.

3. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the said official plan and book of reference as lot number six hundred and forty nine (649); bounded in front by Desforges street, containing forty four thousand six hundred and sixty nine feet, english measure—no buildings.

4. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the said official plan and book of reference as lot number six hundred and ninety six (696); bounded in front by Du Platon street, containing two thousand three hundred and fifteen feet, english measure—no buildings.

5. Another lot of land of irregular outline, situate and being at the same place, known and designated on the said official plan and book of reference as lot number nineteen hundred and eighty (1980); bounded in front by Commissioners street, containing ten thousand one hundred and forty four feet, english measure—no buildings.

To be sold in the city of Three Rivers, at the registry office, on FRIDAY, the SIXTEENTH day of NOVEMBER next A. D. 1877, at TEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Dupuy, Taylor & Duff's Office,
Montreal, 6th September, 1877. 6420
[First published, 8th September, 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Séverin Marion, de Saint-Gabriel de Brandon, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans le village de Saint-Gabriel de Brandon, contenant cinquante pieds de front sur un arpent de profondeur; tenant devant au chemin public, en profondeur et d'un côté à Charles Champagne, père, et d'autre côté à Alfred Boitras—avec une maison, une grange et autres bâties dessus érigées.

2. Un emplacement situé dans le village de Saint-Gabriel de Brandon, contenant un quart d'arpent de front sur un arpent de profondeur; tenant devant à une rue, en profondeur à Michel Paul, d'un côté à Charles Champagne, père, et d'autre côté à Joseph Dauphinais—avec une maison sus-érigée.

3. Un terrain situé dans la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le sixième rang du township de Brandon, contenant environ six arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant devant au cinquième rang, derrière au septième rang du township susdit, d'un côté à Maxime Lavalée, et d'autre côté à Amable Labrèche ou représentants—sans bâties.

4. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le septième rang du township de Brandon, contenant environ quatre arpents et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant devant au sixième rang, derrière au huitième rang du township susdit, d'un côté à Maxime Lavalée, et d'autre côté à un nommé Laporte—sans bâties.

5. Un terrain situé dans la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans la concession Saint Jean, de forme triangulaire, et contenant de vingt à trente arpents en superficie; borne en front et d'un côté par le chemin public, en profondeur par J. B. Henry, et de l'autre côté par Sulpice Champagne.

Pour être vendu au palais de justice, en la ville de Sorel, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 5 septembre 1877. 6363
[Première publication, 8 septembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, contracteur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, ou autres

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND- MENTS.

In the matter of Severin Marion, of Saint Gabriel de Brandon, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the village of Saint Gabriel de Brandon, measuring fifty feet in front by one arpent in depth; bounded in front by the main road, in rear and on one side by Charles Champagne, senior, and on the other side by Alfred Boitras—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A lot situate in the village of Saint Gabriel de Brandon, measuring one quarter of an arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by a street, in rear by Michel Paul, on one side by Charles Champagne, senior, and on the other side by Joseph Dauphinais—with a house thereon erected.

3. A lot situate in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the sixth range of the township of Brandon, measuring about six arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the fifth range, in rear by the seventh range of the said township, on one side by Maxime Lavalée, and on the other side by Amable Labrèche or representatives—no buildings.

4. Another lot situate in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the seventh range of the township of Brandon, measuring about four arpents and a half in front by twenty five feet in depth; bounded in front by the sixth range, in rear by the eighth range of the said township, on one side by Maxime Lavalée, and on the other side by one Laporte—without buildings.

5. A lot situate in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the Saint Jean concession, of triangular shape, containing twenty to thirty arpents in superficies; bounded in front and on one side by the main road, in rear by J. B. Henry, and on the other side by Sulpice Champagne.

To be sold at the court house, in the town of Sorel, in the room reserved for proceedings in insolvency, on TUESDAY, the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, rue Saint-Vincent.
Montréal, 5th September, 1877. 6364
[First published, 8th September, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Joseph Brunet, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementioned immovables property belonging to the said estate of the above named insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with

oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les trois quatorzièmes indivis d'un certain lot de terre connu et désigné sous les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, de la subdivision officielle du numéro neuf cent cinq, des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, situé entre les rues Sainte-Elizabeth et Pantaléon, en la cité de Montréal.

2. Les trois quatorzièmes indivis d'un lot de terre connu et désigné sous les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un et vingt-deux, de la subdivision officielle du numéro neuf cent dix-huit, des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, situés sur la rue Pantaléon, en la cité de Montréal.

3. Les trois quatorzièmes indivis d'un certain lot de terre connu et désigné sous les numéros vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, et vingt-huit, de la subdivision officielle du numéro neuf cent dix-huit, des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, situé sur la rue Cadieux, en la dite cité de Montréal.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perreault & Scathé, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

M. Montréal, 6 septembre 1877.

6379

[Première publication, 8 septembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de James Parke, fils, marchand de bois et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus au temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ces deux lots situés dans le quartier Saint-Antoine, dans la dite cité de Montréal, connus comme étant les lots un et deux, sur le plan fait par John Ostell, arpenteur juré, de la propriété ci-devant appartenant à Joseph Roy, annexé à un acte de vente en date du dix-huitième jour de mars dix-huit cent quarante-cinq, consenti par William Lunn à Orbin Bostwick, devant M. Pelton, notaire; et bornés comme suit, savoir : en front par la rue Lusignan, en arrière par la propriété appartenant à un nommé Fresne ou représentants, et à un nommé Rochon ou représentants, au nord-ouest par la propriété appartenant à Patrick Rooney ou représentants, et au sud-est par le dit vendeur, contenant les dits lots ensemble cent pieds de front sur cent onze pieds six pouces de profondeur sur le côté est, et toute la profondeur qui peut être trouvée le long du côté nord-ouest joignant le dit Patrick Rooney, le tout mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison en bois sus-érigée, et connu comme la maison nord-

the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. The three undivided fourteenths of a certain lot of land known and designated as numbers two, three, four, five, six, seven, eight, nine and ten, of the official subdivision of number nine hundred and five, of the official plan and book of reference for Saint Louis ward, between Saint Elizabeth and Pantaleon streets, in the city of Montreal.

2. The three undivided fourteenths of a lot of land known and designated as numbers three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one and twenty two, of the official subdivision of lot number nine hundred and eighteen, of the official plan and book of reference for Saint Louis ward, situate on Pantaléon street, in the city of Montreal.

3. The three undivided fourteenths of a certain lot of land known and designated as numbers twenty three, twenty four, twenty five, twenty six, twenty seven and twenty eight, of the official subdivision of number nine hundred and eighteen, of the official plan and book of reference for Saint Louis ward, situate on Cadieux street, in the said city of Montreal.

To be sold at Lajoie, Perreault & Scathé's office, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of NOVEMBER A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 6th September, 1877.

6380

[First published, 8th September, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Park, the younger, of the city of Montreal, wool merchant and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Those two certain lots situate on the Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, known as lots one and two, in the ground plan drawn by John Ostell, sworn land surveyor, of the property heretofore belonging to Joseph Roy, annexed to a certain deed of sale, dated the eighteenth day of March, eighteen hundred and forty five, from William Lunn to Orbin Bostwick, before Mr. Pelton, notary; and butted and bounded as follows to wit : in front by Lusignan street, in rear by property belonging to one Fresne or representatives, and to one Rochon or representatives, on the north west side by property belonging to Patrick Rooney or representatives, and on the south east side by said vendor, containing the said lot together one hundred feet in front by one hundred and eleven feet six inches in depth on the south east side, and all the depth that may be found along the north west side adjoining the said Patrick Rooney, the whole english measure and more or less—with a wooden building thereon erected

ouest de ce lot de terre connu sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, comme étant le lot numéro quatre cent soixante-trois, sur le dit plan—avec toutes circonstances et dépendances y appartenant.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, MARDI, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 6 septembre 1877. 6431
[Première publication, 8 septembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François-Xavier Benard, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue Visitation, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro six cent quatre-vingt (680), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, de la contenance de cent quatre pieds et neuf pouces de front sur quatre-vingt-quatre pieds et neuf pouces de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Visitation, en arrière par les lots numéros 676, 677, 678 et 679, du cadastre du dit quartier Saint-Jacques, d'un côté par la rue Dorchester, et d'autre côté par le No. 681, du dit cadastre—avec maisons et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, et étant partie ou résidu du lot de terre connu et désigné comme le lot numéro officiel deux cent quatre-vingt-dix-neuf, du dit quartier Sainte-Marie, c'est-à-dire cette partie du dit lot qui s'étend de la rue Visitation, une distance de cent cinquante pieds en allant du côté de la rue Panet, de la dite cité de Montréal; borné en front par la rue Dorchester, en arrière partie par les lots Nos. 298 et 283, du cadastre du dit quartier Sainte-Marie, d'un côté par la rue Visitation, et d'autre côté par cette partie du dit lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf qui part de la dite rue Panet en allant vers la dite rue Visitation—avec les bâtisses et autres dépendances dessus construites.

3. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé sur le niveau de la rue Saint-André, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel cinq cent quarante-six (546), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier Saint-Jacques; le dit lot étant de forme irrégulière, représentant une superficie de sept mille six cent quatre-vingt-onze pieds, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-André, en arrière par le lot numéro cinq cent quarante-huit du dit quartier Saint-Jacques, d'un côté par le lot numéro cinq cent quarante-cinq, et d'autre côté par une ruelle qui sépare le dit lot numéro cinq cent quarante-six d'avec le lot

and known as the north west half of that certain lot known on the official plan, and in the book of reference of the Saint Antoine ward, as lot number four hundred and sixty three on said plan—with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the undersigned, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on TUESDAY, the THIRTEENTH day, of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 6th September, 1877. 6432
[First published, 8th September, 1877.]

INOSLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Xavier Benard, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate on the alignment of Visitation street, in the Saint James ward, of the city of Montreal, known and described as number six hundred and eighty (680), of the official plan and book of reference for Saint James ward aforesaid, containing one hundred and four feet nine inches in front by eighty four feet nine inches in depth, english measure; bounded in front by Visitation street, in rear by lots Nos. 676, 677, 678 and 679, of the cadastre for Saint James ward, on one side by Dorchester street, and on the other side by No. 681, of the said cadastre—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in Saint Mary's ward, of the said city of Montreal, being part of the residue of the lot of land known and designated as the official number two hundred and ninety nine, of Saint Mary's ward aforesaid, to wit the part thereof which extends from Visitation street, a distance of one hundred and fifty feet towards Panet street, of the said city of Montreal; bounded in front by Dorchester street, in rear partly by lots Nos. 298 and 283, of the Saint Mary's ward aforesaid, on one side by Visitation street, and on the other side by that part of the said lot number two hundred and ninety nine, which starts from Panet street aforesaid, going towards Visitation street aforesaid—with the buildings and other dependencies thereon erected.

3. Another lot of land situate on the alignment of Saint Andrew street, in Saint James ward of the said city of Montreal, known and designated as being the lot number five hundred and forty six (546), on the official plan and book of reference for the cadastre of Saint James ward; said lot being of irregular outline and having a superficial area of seven thousand six hundred and ninety one feet, english measure, more or less; bounded in front by Saint Andrew street, in rear by lot number five hundred and forty eight of Saint James ward aforesaid, on one side by lot number five hundred and forty five, and on the other side by a lane which separates the said lot number five hundred and forty six from lot number five

numéro cinq cent quarante sept aussi du dit quartier—avec les bâtisses et autres dépendances dessus construites.

4. Quatre autres lots de terre ou emplacements situés sur le niveau de la rue Saint-Denis, dans le quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, connus et désignés comme étant les lots numéros cinquante-trois (53), cinquante-quatre (54), cinquante-cinq (55) et cinquante-six (56), de la subdivision du lot numéro officiel neuf cent trois (903), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier Saint-Louis, contenant quatre-vingt-seize pieds de front par cent pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-Denis, en arrière par une ruelle, d'un côté par le lot numéro cinquante-sept, de la dite subdivision appartenant à Jean-Baptiste Rolland, et d'autre côté par le lot numéro officiel neuf cent deux, du cadastre du dit quartier Saint-Louis, appartenant à A. M. Delisle, écuyer—avec les bâtisses en pierre à deux étages, et autres dépendances dessus construites.

5. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, étant la partie sud-ouest du lot numéro officiel cent soixante et seize, sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier Saint-Jacques; borné en front partie par la rue Craig et partie par le lot officiel numéro cent soixante et dix-huit du dit quartier, en arrière par la rue Saint-Louis, au sud-ouest par le lot officiel numéro cent soixante et dix-sept, et au nord-est partie par le lot officiel numéro cent soixante et quinze et partie par le lot numéro officiel cent soixante et dix-huit du dit quartier, le dit lot de forme irrégulière et contenant six mille quatre cent quatre-vingt pieds, mesure anglaise, en superficie—avec maison en briques et autres dépendances dessus construites.

6. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Est de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel cent cinquante-quatre (154), sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier Est, de la contenance de vingt-six pieds de front sur cent quatre-vingt sept pieds de profondeur; borné en front par la rue Notre-Dame, en arrière par la rue du Champ de Mars, d'un côté par le lot numéro officiel cent cinquante-trois appartenant à la succession Masson, et d'autre côté par le lot numéro officiel cent cinquante-cinq du dit quartier—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme le lot numéro officiel douze cent quatre-vingt treize, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier Sainte-Marie; borné en front par la rue Colborne, en arrière partie par le lot officiel numéro douze cent quatre-vingt quinze, et partie par le lot officiel numéro douze cent quatre-vingt seize, d'un côté par la rue Graham, et d'autre côté par une rue projetée—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construites.

8. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro officiel cinquante-trois, sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier; borné en front par la rue du bord de l'eau, (Water street), en arrière par les lots officiels numéros cinquante-deux et cinquante-quatre du dit quartier, d'un côté par la rue Brock, et d'autre côté par la rue Barclay—sans bâtisses.

9. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme le lot numéro officiel cent soixante-dix-sept, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier; borné en front par la rue Craig, en arrière par la rue Saint-Louis, d'un côté par la rue Bonsecours, et d'autre côté par le lot numéro officiel cent soixante-seize du dit quartier, de la contenance de cent

hundred and forty seven of the said ward—with the buildings and other dependencies thereon erected.

4. Four other lots of land situate on the alignment of Saint Denis street, in Saint Louis ward, of the said city of Montreal, known and designated as numbers fifty three (53), fifty four (54), fifty five (55) and fifty six (56), of the subdivision of the official lot number nine hundred and three (903), of the official plan and book of reference of the cadastre of Saint Louis ward, measuring ninety six feet in front by one hundred feet in depth; bounded in front by Saint Denis street, in rear by a lane, on one side by lot number fifty seven, of the said subdivision belonging to Jean Baptiste Rolland, and on the other side by lot number nine hundred and two, of the cadastre of Saint Louis ward, belonging to A. M. Delisle, esquire—with the two storey stone buildings and other dependencies thereon erected.

5. Another lot of land situate in Saint James ward, of the said city of Montreal, being the south west part of lot number one hundred and seventy six, of the official plan and book of reference for the cadastre of the said Saint James ward; bounded in front partly by Craig street, and partly by the official number one hundred and seventy eight of the said ward, in rear by Saint Louis street, on the south west by the official lot number one hundred and seventy seven, on the north east partly by the official lot number one hundred and seventy five and partly by the official lot number one hundred and seventy eight of the said ward, said lot being of irregular outline and containing six thousand four hundred and eighty feet, english measure, in superficies—with a brick house and other dependencies thereon erected.

6. Another lot of land situate and being in the East ward of the said city of Montreal, known and designated as lot number one hundred and fifty four (154), of the official plan and book of reference of the cadastre for the East ward aforesaid, measuring twenty six feet in front by one hundred and eighty seven feet in depth; bounded in front by Notre Dame street, in rear by Champ de Mars street, on one side by lot number one hundred and fifty three, belonging to the Masson estate, and on the other side by the official number one hundred and fifty five of the said ward—with a house and outbuildings thereon erected.

7. Another lot of land situate and being in Sainte Mary's ward, of the said city of Montreal, known and designated as the official lot number twelve hundred and ninety three, on the official plan and book of reference for the cadastre of Sainte Mary's ward aforesaid; bounded in front by Colborne street, in rear partly by the official number twelve hundred and ninety five and partly by the official lot number twelve hundred and ninety six, on one side by Graham street, and on the other side by a projected street—with a brick house and other buildings thereon erected.

8. Another lot of land situate on Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated under the official number fifty three, of the official plan and book of reference of the cadastre of the said ward; bounded in front by Water street, in rear by the official lots numbers fifty two and fifty four of the said ward, on one side by Brock street, and on the other side by Barclay street—no buildings.

9. Another lot situate in Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated under the official number one hundred and seventy seven, of the official plan and book of reference for the said ward; bounded in front by Craig street, in rear by Saint Louis street, on one side by Bonsecours street, and on the other side by the official lot number one hundred and seventy six of the said ward, measuring one hundred and

vingt six pieds huit pouces en front sur la rue Craig, cent vingt-huit pieds sur la Saint-Louis, cent vingt-deux pieds six pouces en profondeur, sur la rue Bonsecours, et cent trente-deux pieds six pouces en profondeur sur l'autre côté—avec un bureau en brique dessus construits.

10. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro officiel dix-huit (18), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier; borné en front par la rue Jacques-Cartier, en arrière par le lot officiel numéro dix-sept du dit quartier, au sud-est par le lot de terre ci-après désigné, et au nord-ouest par l'autre partie du dit lot numéro dix-huit, de la contenance de quarante-quatre pieds sur la rue Jacques-Cartier, quarante-deux pieds quatre pouces en arrière, quarante-trois pieds six pouces sur la ligne nord-ouest et quarante-deux pieds en profondeur sur la ligne sud-est, contenant mil huit cent quatre-vingt pieds, mesure anglaise, en superficie—avec une maison en briques et autres bâties dessus construites.

11. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro officiel dix-huit, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier; borné en front par la rue du bord de l'eau (Water Street), en arrière par le lot ci-dessus désigné en dernier lieu, du côté sud-ouest par le lot numéro officiel dix-sept du dit quartier, et d'autre côté par la rue Jacques-Cartier—avec une maison en briques et autres dépendances dessus construites.

12. Deux lots de terre ou emplacements sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connus et désignés comme étant les numéros soixante et sept et soixante et huit de la subdivision du lot numéro officiel neuf cent soixante et quatorze (974) du dit quartier, de la contenance chacun des dits lots de vingt et un pieds de front par soixante et six pieds de profondeur—avec les bâties dessus érigées.

13. Six lots de terre ou emplacements sis et situés dans le village Saint-Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga, connus et désignés comme étant les lots numéros quarante-trois (43), quarante-quatre (44), quarante-cinq (45), soixante-deux (62), soixante-trois (63) et soixante et quatre (64), de la subdivision du lot numéro officiel cent cinquante-trois (153), du cadastre du dit village Saint-Jean-Baptiste—sans bâties.

14. Trois lots de terre ou emplacements sis et situés au même lieu, connus et désignés comme étant les lots numéros un (1), deux (2) et trois (3), de la subdivision du lot numéro officiel cent cinquante-quatre (154), du dit cadastre du village Saint-Jean-Baptiste—sans bâties.

15. Neuf lots de terre ou emplacements sis et situés au même lieu, connus et désignés comme étant les lots numéros un (1), deux (2), trois (3), quarante (40), quarante et un (41), quarante-deux (42), cinquante-neuf (59), soixante (60) et soixante et un (61), de la subdivision du lot numéro officiel cent cinquante-six, du cadastre du dit village Saint-Jean-Baptiste—sans bâties.

16. Un autre lot de terre ou emplacement dont une partie est sis et située dans le village Saint-Jean-Baptiste, et la dite partie connue et désignée comme étant le lot numéro huit cent quatre-vingt-quatorze (894), de la subdivision du lot numéro officiel quinze (15), du cadastre du dit village Saint-Jean-Baptiste, de la contenance le dit lot six pieds de front et dix pieds en arrière sur une profondeur de soixante et douze pieds, et l'autre partie du dit emplacement sis et située dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du dit quartier, comme étant le lot numéro cent trente-sept (137), de la subdivision du lot numéro officiel neuf cent trois (903), de la contenance de douze pieds de front sur une profondeur de soixante et douze pieds—

twenty six feet eight inches in front on Craig street, one hundred and twenty eight feet on Saint Louis street, one hundred and twenty two feet six inches in depth on Bonsecours street, and one hundred and thirty two feet six inches in depth on the other side—with a brick office thereon erected.

10. Another lot of land situate in Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated as forming part of the official number eighteen (18), on the official plan and book of reference for the said ward; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear by the official lot number seventeen of the said ward, on the south east by lot hereinafter described, and on the north west by the other part of the said lot number eighteen, measuring forty four feet in Jacques Cartier street, forty two feet four inches in rear, forty three feet six inches on the north west alignment and forty two feet in depth on the south eastern alignment, containing one thousand eight hundred eighty feet, english measure, in superficies—with a brick house and outbuildings thereon erected.

11. Another lot of land situate in Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated as part of the official lot number eighteen, of the official plan and book of reference for the said ward; bounded in front by Water street, in rear by the lot hereinabove lastly described, on the south west side by the lot official number seventeen of the said ward, on the other side by Jacques-Cartier street—with a brick house and other dependencies thereon erected.

12. Two lots of land situate in Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated as being numbers sixty seven and sixty eight of the subdivision of the official number nine hundred and seventy four (974), of the said ward, each of the said lots measuring twenty one feet in front by sixty six feet in depth—with the buildings thereon erected.

13. Six lots of land situate in the village of Saint Jean-Baptiste, county of Hochelaga, known and described as numbers forty three (43), forty four (44), forty five (45), sixty two (62), sixty three (63) and sixty four (64), of the subdivision of the official lot number one hundred and fifty three (153), on the cadastre of the said Saint Jean-Baptiste village—no buildings.

14. Three lots of land situate and being at the same place, known and designated as lots numbers one (1), two (2) and three (3), of the subdivision of the official lot number one hundred and fifty four (154), of the said cadastre of the village Saint Jean-Baptiste—without buildings.

15. Nine lots of land situate at the same place, known and described as being lots numbers one (1), two (2), three (3), forty (40), forty one (41), forty two (42), fifty nine (59), sixty (60) and sixty one (61), of the subdivision of lot number one hundred and fifty six, of the cadastre of the said village of Saint Jean Baptiste—without buildings.

16. Another lot of land of which a part is situated in the village of Saint Jean Baptiste, and the said part is known and designated as being lot number eight hundred and ninety four (894), of the subdivision of the official lot number fifteen (15), of the cadastre of the said village of Saint Jean Baptiste, said lot measuring six feet in front and ten feet in rear by a depth of seventy two feet, and the other part of the said lot is situated in Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said ward, as lot number one hundred and thirty seven (137), of the subdivision of the official lot number nine hundred and three (903), measuring twelve feet in front by seventy two feet in depth—with a house faced with brick

avec une maison lambrissée en briques et autres bâties dessus érigées

17. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier comme étant le lot numéro cent quarante-cinq (145), de la subdivision du lot numéro officiel neuf cent trois (903), de la contenance de vingt pieds de front sur une profondeur de soixante et douze pieds—avec une maison lambrissée en briques, et autres bâties dessus érigées.

18. Deux lots de terre ou emplacements sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, comme étant les lots numéros cent quatre-vingt sept (187) et cent quatre-vingt huit (188), de la subdivision du lot numéro officiel douze cent sept (1207); bornés en front par la rue Mantana, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Roy, et d'autre côté par le numéro cent quatre-vingt neuf (189), de la dite subdivision—sans bâties.

19. Quatre autres lots de terre ou emplacements sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, comme étant les lots numéros trente-trois (33), trente-quatre (34), trente-cinq (35) et trente-six (36), de la subdivision du lot numéro officiel douze cent sept (1207); borné en front par la rue Erable, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Roy, et d'autre côté par le numéro trente-deux (32), de la dite subdivision—sans bâties.

20. Quatre autres lots de terre ou emplacements sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, comme étant les lots numéros trente-sept (37), trente-huit (38), trente-neuf (39) et quarante (40), de la subdivision du lot numéro officiel douze cent sept (1207); borné en front par la rue Erable, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Roy, et d'autre côté par le lot numéro quarante et un (41), de la dite subdivision—sans bâties.

Pour être vendus au bureau de Dupuy, Taylor et Duff, N. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, les numéros 1, 2, 3, 4 et 5, de la présente annonce, JEUDI, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain (A. D. 1877), à ONZE heures de l'avant-midi; les numéros 6, 7, 8, 9 et 10, de la présente annonce, MARDI, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE (A. D. 1877) prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; les numéros 11, 12, 13, 14 et 15, de la présente annonce, VENDREDI, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain (A. D. 1877), à ONZE heures de l'avant-midi; les numéros 16, 17, 18, 19 et 20 de la présente annonce, MARDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain (A. D. 1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,

Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,

Montréal, 6 septembre 1877.

[Première publication, 8 septembre 1877.]

6421

and out-buildings thereon erected.

17. Another lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said ward, as being lot number one hundred and forty five (145), of the subdivision of lot number nine hundred and three (903), measuring twenty feet in front by a depth of seventy two feet—with a house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

18. Two lots situate in Saint James ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said ward, as being lot number one hundred and eighty seven (187), and one hundred and eighty eight (188), of the subdivision of lot number twelve hundred and seven (1207); bounded in front by Mantana street, in rear by a lane, on one side by Roy street, and on the other side by number one hundred and eighty nine (189), of the said subdivision—without buildings.

19. Four other lots of land situate in Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said ward, as being lots numbers thirty three (33), thirty four (34), thirty five (35) and thirty six (36), of the subdivision of the official number twelve hundred and seven (1207); bounded in front by Maple street, in rear by a lane, on one side by Roy street, and on the other side by number thirty two (32), of the said subdivision—no buildings.

20. Four other lots of land situate and being in Saint James ward, of the said city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said ward, as being lots numbers thirty seven (37), thirty eight (38), thirty nine (39) and forty (40), of the subdivision of official lot number twelve hundred and seven (1207); bounded in front by Maple street, in rear by a lane, on one side by Roy street, and on the other side by lot number forty one (41), of the said subdivision—without buildings.

To be sold at Dupuy, Taylor & Duff's office, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, Nos. 1, 2, 3, 4, and 5, hereinabove described, on THURSDAY, the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lots numbers 6, 7, 8, 9 and 10, on TUESDAY, the TWENTIETH day of NOVEMBER (A. D. 1877) next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; numbers 11, 12, 13, 14 and 15, on FRIDAY, the TWENTY THIRD day of NOVEMBER next (A. D. 1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon, and numbers 16, 17, 18, 19 and 20, on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, (A. D. 1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,

Assignee.

Dupuy, Taylor & Duff's Office,

Montreal, 6th September, 1877.

[First published, 8th September, 1877.]

6422